

OTAN: accord sur la force nucléaire

De notre envoyé spécial
Jean TANTURIER

OTTAWA — Un accord complet s'est fait hier soir, au conseil ministériel de l'OTAN, entre les quatre principales délégations, sur la question prioritaire de l'ordre du jour : l'aménagement des structures nucléaires de l'Alliance atlantique.

A la reprise de la réunion, hier après-midi, le ministre des affaires étrangères de France, M. Couve de Murville, dont les représentants anglo-saxons attendaient avec un grand intérêt l'intervention, a pris la parole pendant exactement quatre minutes et demie pour expliquer la position française sur ce qu'on doit maintenant appeler la force interalliée, bien que Paris s'oppose à cette dénomination.

De sources proches de la conférence, il ressort que le diplomate français, qui s'était lon-

guement entretenu mardi soir avec le secrétaire d'Etat Dean Rusk, a brossé le tableau de la situation actuelle et rappelé ce que pouvaient être les nouvelles structures nucléaires de l'Alliance.

Il a tout particulièrement fait remarquer dans son exposé de la situation :

1) Que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis faisaient passer sous le commandement de l'OTAN, les bombardiers à réaction Vulcan britanniques et les trois sous-marins Polaris américains, mais que des conditions techniques et juridiques de cette opération devaient encore être attentivement étudiées en commissions;

2) Qu'un adjoint nucléaire au général Lemnitzer (commandant suprême des alliés en Europe ou SACEUR), devait être nommé dont la tâche consisterait exclusivement à conseiller le général américain dans les affaires nucléaires, au même titre, par exemple, que l'adjoint naval actuellement en place;

3) Qu'il était nécessaire de remanier l'état-major atomique du général Lemnitzer afin d'y faire entrer des officiers européens qui pourraient ainsi participer plus étroitement aux décisions stratégiques de l'Alliance atlantique et à la désignation des objectifs;

4) Que les missions militaires de liaison entre le S.A.C. (Strategic Air Command) à Omaha, au Nebraska, et le SACEUR ne devaient plus être exclusivement composées d'officiers américains.

A la suite de cet exposé très bref de M. Couve de Murville, apprend-on toujours de milieux autorisés, aucune objection n'a

été faite.

Il est également déclaré devant les quinze délégations que le Canada instituerait une force nucléaire.

Le ministre des affaires étrangères, M. Paul Martin, et le ministre de la Défense, M. Paul Hellyer, ont informé le conseil que le gouvernement consentait à accepter les ogives nucléaires américaines.

Voir page 8: L'apport



Pearson: Europe-Amérique...

L'apport du Canada à la nouvelle force

Le Canada s'est pour sa part engagé à placer sous le commandement de l'OTAN sa division aérienne de 200 bombardiers stationnée en Europe.

Ottawa a approuvé l'établissement de la force interalliée et a déclaré que les huit escadrons de jet bombardiers CF-104 à basse altitude constitueraient un renfort tout désigné pour cette force.

La division aérienne de l'ARC, qui comprend huit escadrons, sera entièrement équipée à neuf à la fin de l'année avec des bombardiers à jet à basse altitude CF-104. On prévoit que le Canada aura alors signé avec les Etats-Unis un accord sur la garde et le contrôle des armes nucléaires. Cet accord porterait sur les bombes de 60 kilotonnes dont seront pourvus

les avions.

Le ministre des affaires étrangères, M. Paul Martin, et le ministre de la Défense, M. Paul Hellyer, ont informé le conseil que le gouvernement consentait à accepter les ogives nucléaires américaines.

Il est également déclaré devant les quinze délégations que le Canada instituerait une force nucléaire.

Voir page 8: L'apport

Voir page 8: OTAN

LORD HOME DÉCLARE À OTTAWA :

Grâce à l'OTAN, "K" a dissuadé les siens de déclencher la guerre

OTTAWA. — L'Alliance atlantique a grandement contribué à modifier les conceptions communistes au sujet de la guerre, a déclaré hier lord Home, secrétaire d'Etat au Foreign Office, à la séance d'ouverture du conseil des ministres de l'OTAN.

"Nous les avons obligés à modifier leur doctrine, et ce faisant, nous avons coupé court à la victoire communiste", a affirmé le diplomate qui a souligné que l'Alliance occidentale devait faire encore davantage pour modifier l'idéologie communiste. "Nous ne devons pas seulement distraire leur esprit de la guerre, mais aussi leur faire penser à la paix. Car ce n'est que lorsqu'ils auront abandonné l'idée de domination mondiale et accepté de vivre et laisser vivre que la guerre froide sera un souvenir du passé et que nous pourrons penser à une véritable coexistence".

L'attitude de l'OTAN, a poursuivi lord Home, a permis au président du conseil soviétique, M. Khrushchev, de convaincre au moins une moitié — et la moitié la plus saine — du monde communiste, qu'une guerre de grande envergure est inadmissible".

M. Khrushchev a pu le faire, a affirmé lord Home, parce que l'Alliance atlantique est prête, avec une force de riposte inestimable, à répondre à tout acte d'agression".

De son côté, M. Dirk Stikker, secrétaire général de l'OTAN, a exprimé l'espoir que les ministres présents pourraient se mettre d'accord sur certaines mesures destinées à renforcer et à réorganiser les forces nucléaires disponibles pour la défense de l'Europe. Il s'est félicité des propositions anglo-américaines, nées de la conférence de Nassau, en décembre dernier, propositions qui, dit-il, ont "créé de nouvelles possibilités" en vue d'une coordination plus étroite.

M. Stikker a souligné que le projet américain concernant la création d'une force nucléaire multilatérale de l'OTAN, composée de navires à équipages mixtes, a déjà fait l'objet de nombreuses discussions officielles. "Cependant, dit-il, le point n'a pas encore été atteint où des propositions précises peuvent être discutées au cours de cette réunion. Cela ne doit certainement pas nous décourager, car nous sommes en présence d'une initiative audacieuse qui porte sur un des problèmes les plus complexes auxquels l'Alliance défensive des 15 pays souverains ait eu à faire face".

Sauvé: les Canadiens français n'ont rien...



Par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA. — Le peuple canadien-français ne possède rien. Il n'a pratiquement pas le droit de vivre dans certaines provinces. Les beaux discours ne lui suffisent plus. Il est las d'attendre qu'on lui ménage un sort meilleur. Il ne veut rien enlever à personne. Il exige simplement d'être libre, de pouvoir s'administrer lui-même vivre comme les autres et prospérer comme l'Ontario. Il souhaite aussi que les citoyens des autres provinces le désirent, le sentent essentiel à l'essor du Canada.

Voilà, en substance, comment M. Maurice Sauvé, faisant le premier, parmi les députés québécois de la Chambre des communes l'effort de traduire à l'intention des représentants anglais — et du gouvernement — le sentiment véritable du peuple du Québec, a décrit hier l'origine du malaise dans lequel se trouve aujourd'hui plongée la Confédération. "Il y a à l'origine du malaise, a-t-il dit, des causes économiques..."

Le député des îles de la Madeleine, participant au débat sur les discours du Trône, a parlé franc et net. S'il ne s'est pas toujours exprimé avec la plus grande clarté, il a souvent atteint par le contenu et la force de son langage un très haut degré d'éloquence. Il a néanmoins dû souffrir plusieurs interruptions de la part de M. Gilles Grégoire, créditiste de Lapointe, et d'autres députés de l'opposition.

M. Sauvé a paru se satisfaire des remèdes économiques et du néo-fédéralisme proposés par le discours du Trône. Mais il a fait au gouvernement de sévères mises en garde:

1o le gouvernement d'Ottawa, a-t-il dit, devra rechercher l'approbation et de la population québécoise et du gouvernement provincial avant de prendre toute mesure législative;

2o l'enquête sur le biculturalisme ne règlera pas tous les problèmes;

Voir page 8: Sauvé

Québec créera un comité chargé de préciser les exigences des Canadiens français

Par Marcel THIVIERGE

QUÉBEC. — L'Assemblée législative a adopté, hier soir, à l'unanimité, une motion demandant la création d'un comité spécial qui aura la tâche de déterminer les exigences du Canada français en vue de la révision du régime constitutionnel canadien.

Il s'agit de la motion présentée par M. J.-Jacques Bertrand, amendée par le ministre de la jeunesse et sous-amendée par le chef de l'opposition.

Après ces transformations, la motion Bertrand, qui réclamait la convocation des Etats généraux de la nation canadienne-française, devient ce qui suit :

"Que cette Chambre est d'avis qu'un comité spécial devrait être institué, avec pouvoir d'entendre des témoins et de siéger même les jours où la Chambre ne tient pas de séance et après la prorogation, en vue de la détermination des objectifs à poursuivre par le Canada français dans la révision du régime constitutionnel canadien et des meilleurs moyens d'atteindre ces objectifs, ledit comité devant faire rapport à la Chambre au cours de la prochaine session".

On prévoit donc que ce comité spécial que formera le premier ministre après consultation avec le chef de l'opposition devra siéger au cours de l'été et de l'automne, s'il doit, comme la motion l'exige, présenter son rapport au cours de la prochaine session de la Législature, qui débutera, au plus tard, en janvier prochain. Ceci n'exclut cependant la tenue probable d'une session spéciale à l'automne afin de donner suite à la

première tranche du rapport de la commission d'enquête sur l'enseignement.

Le débat sur la motion Bertrand a occupé trois séances de l'Assemblée législative.

Hier soir, après les discours de MM. Ernest Godbout, de Québec, Albert Gervais, de Montmorency, et de Glenn Brown, de Brome, M. Georges-Emile Lapalme, qui remplaçait le premier ministre forcé par son médecin à garder le lit, a félicité tous les orateurs qui ont participé au débat et déclaré que les ministériels étaient prêts à adopter la motion avec les amendements de MM. Paul Gérin-Lajoie et Daniel Johnson.

M. Jean-Jacques Bertrand a eu le dernier mot: "L'heure des discours est terminée, a-t-il dit. Nous avons un défi à relever, le défi de notre génération. Le Parlement du Québec a voulu sonner l'alerte à travers le Canada français et compte sur l'appui et le dévouement de tous les corps intermédiaires de la nation".

A l'exception des quelques réserves énoncées par le député libéral de Brome, M. Glenn Brown, tous les orateurs qui ont participé au débat sur la motion Bertrand ont proclamé la nécessité de refondre la constitution afin de donner un grand pouvoir au gouvernement du Québec et une plus grande liberté aux Canadiens français à travers le Canada.

La discussion sur cette motion aura donné lieu à un des débats les plus élevés qu'ait connus l'Assemblée législative depuis longtemps. La plupart des orateurs ont présenté des textes soignés et bien documentés qui mériteraient même d'être publiés.

Les discours de Godbout, Gervais et Glenn Brown, à la page 9

Un pont s'écroule: 10 mineurs disparus

MURDOCHVILLE. — Dix personnes manquent à l'appel dans la région gaspésienne de Murdochville. Leurs voitures se sont abîmées dans le vide d'un pont effondré enjambant une rivière tumultueuse.

Le drame s'est déroulé tôt, mercredi matin. Ces hommes se rendaient à leur travail à la Gaspé Copper Mine de Murdochville au cœur de la péninsule gaspésienne. Le pont central du pont qui enjambe la rivière York a cédé aux eaux en crue et la moitié du pont de 60 pieds s'est effondrée au cours de la nuit.

Les chauffeurs des automobiles n'ont vu l'abîme qu'au dernier instant. Tard mercredi soir, une des autos a été retrouvée à deux milles de son point de chute; elle était vide.

On ignore le nombre d'autos ainsi englouties dans la rivière York. Deux des hommes qu'on

Voir page 8: Un pont

Dans l'OTAN, égalité de l'Europe et de l'Amérique

OTTAWA. — Dans l'allocation qu'il a prononcée à l'ouverture de la conférence ministérielle de l'OTAN, M. Lester Pearson a déclaré qu'il serait absurde de penser que "l'action individuelle", fondée sur la seule puissance nationale, suffit à assurer la protection d'un pays aujourd'hui.

Le premier ministre, après avoir observé devant les délégués des 15 Etats membres que ce serait courir au suicide que de limiter son intérêt et son action au plan national, a souligné que l'Occident ne peut avoir deux communautés atlantiques, l'une en Europe et l'autre en Amérique du Nord.

Il a ajouté que l'Europe doit participer sur un pied d'égalité avec l'Amérique du Nord à la direction et au développement de l'Alliance.

Répétant un avertissement qu'il a souvent donné alors qu'il était ministre des affaires extérieures, M. Pearson a déclaré que si l'Alliance veut survivre, elle doit embrasser beaucoup plus que la défense militaire.

"Si la communauté d'intérêts que nous partageons au sein de l'OTAN ne comprend pas l'unité la plus étroite possible de but dans la solution des problèmes politiques, économiques et sociaux qui nous concernent tous, l'OTAN s'affaiblira et finira par disparaître", a-t-il dit.

L'homme d'Etat canadien a insisté sur la nécessité d'orienter les meilleurs talents des pays membres de l'OTAN vers les questions d'intérêt commun entre l'Est et l'Ouest.

Il a précisé que c'est folie que de s'attendre à voir s'évanouir les dangers de l'ère nucléaire "alors que nous demeurons simplement assis, répondons aux missiles par des mis-

Voir page 8: Pearson

23 mai: 1er anniversaire des travaux du METRO

Par Jean-Marc LALIBERTÉ

Aujourd'hui marque le 1er anniversaire du début des travaux de construction du métro de Montréal.

Il y a exactement un an, à 8 h. précises du matin, après une brève cérémonie, le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, lançait le premier coup de sifflet appelant les employés de The Foundation Company of Canada et Charles Durand-Lévesque au travail à l'intersection des rues Jarry et Berri.

On entreprenait alors la construction du premier tronçon, d'une longueur de 6,400 pieds, du tunnel du métro. Hier le forage de 6,195 pieds de tunnel était terminé et depuis quelques jours on a commencé le bétonnage.

Depuis le début des travaux l'administration municipale a adjugé quatre autres contrats et les soumissions pour le sixième contrat ont été ouvertes mardi dernier.

Dans l'axe de la rue Berri, les contrats adjugés sont pour le percement du tunnel des usines de la Commission de Transport au nord du boulevard Crémazie à un point au nord de la rue Cherrier. Le contrat qui est à la veille d'être adjugé sera pour le prolongement de ce tunnel jusqu'au sud de la rue Ontario.

Il n'y a eu qu'un seul contrat d'adjugé pour le circuit est-ouest, soit pour des travaux sous les rues St-Luc et Burnside de la rue Atwater à la rue de la Montagne. Les travaux de forage à cet endroit ont débuté le 28 mars dernier et le forage de 415 pieds de tunnel était terminé hier. Ce premier contrat du circuit est-ouest prévoit le forage de 4,100 pieds de tunnel.

Les travaux rue Berri progressent selon les prévisions. Le tronçon allant de la rue Jean Talon au boulevard Rosemont, qui a fait l'objet du 2e contrat, est presque complété puisque hier on avait foré 4,983 des 5,800 pieds de ce tronçon.

Le contrat suivant, pour le tronçon allant du boulevard Rosemont au nord de la rue Cherrier, s'exécute lui aussi selon les prévisions. Environ 800 des 8,200 pieds de forage à faire ont été complétés.

Le dernier contrat a été adjugé le 6 mars 1963 pour la construction du tunnel devant relier l'extrémité nord du métro Berri, rue Crémazie, aux usines de la Commission de Transport ou seront remis et réparés les wagons du métro. Une partie

Voir page 8: 23 mai

Laflamme: "...jamais reçu de prébende!"

Québec — (DNC) — Me Ovi- de Laflamme, dans une déclaration assemblée, a démenti, hier, les accusations portées contre lui, mardi soir, à l'Assemblée législative par Me Gabriel Loubier, député de l'Union nationale de Bellechasse.

Me Loubier, en mettant son siège en jeu, a affirmé que Me Laflamme, candidat libéral dans Bellechasse aux élections fédérales de juin 1962, avait reçu des pots-de-vin de la part de tenanciers d'hôtels et d'épiciers auxquels il avait promis et obtenu des permis de la régie des alcools.

Le député de l'Union nationale a précisé que M. Noël, propriétaire de "La Sapinière" d'Armcham, avait ainsi versé à Me Laflamme \$2,000; le propriétaire de l'hôtel Perrault, à St-Damien, \$1,500, l'épicerie Dinelle, à St-Raphaël et l'hôtel "La belle Française" de Beaumont, auraient également obtenu leur permis de la Régie des alcools par l'intermédiaire de Me Laflamme.

Ce dernier, dans sa déclaration d'hier, affirme qu'il est complètement étranger à l'obtention du permis de "La Sapinière".

"J'ai déjà reçu pour consultation à mon bureau, précise-t-il, les propriétaires de ce motel et, si mon souvenir est bon, la consultation qui fut chargée par moi a été de \$5."

Quant au permis de l'hôtel "La belle Française", Me Laflamme dit qu'il n'a jamais demandé au propriétaire, en considération de l'obtention de son permis, de le supporter à l'élection fédérale de juin 1962 et qu'il n'avait jamais exigé une somme quelconque d'argent.

Voir page 8: Laflamme

L'indépendance politique "juridique" n'a aucun sens sans l'indépendance économique et sociale

— Jean Marchand

ST-JEAN. — La stricte indépendance politique entendue dans le sens juridique n'a pour nous aucun sens si elle n'est appuyée sur l'indépendance économique et sociale. C'est ce qu'a déclaré hier soir M. Jean Marchand, président de

la Confédération des syndicats nationaux, devant le cercle Richelieu — St-Jean.

Le mouvement syndical, a-t-il dit, la CSN en particulier continuera à se battre pour l'émancipation de la population, mais elle exigera toujours de la part des réformateurs politiques qu'ils démontrent une connaissance compréhensive de la réalité et soient d'accord sur les objectifs sociaux et économiques à atteindre.

Si, dans la poursuite de nos objectifs légitimes nous constatons que le pacte confédératif est un obstacle, il faudra en réclamer la modification et éventuellement même la radiation, si les circonstances le justifient, a déclaré M. Marchand qui a ajouté: "Mais personnellement, je suis convaincu que si nous assumons tous nos droits et toutes nos responsabilités, nous nous apercevrons très vite que nos plus grands problèmes ne sont pas d'ordre constitutionnel".

M. Marchand croit que les formules de réforme de la constitution ou de l'indépendance ne seront valables que dans la mesure où au préalable, "nous aurons créé les conditions pré-requises à toute indépendance réelle".

Autrement dit, si nous ne trouvons chez nous de nouvelles sources de capital de risque investi massivement dans le domaine secondaire, si nous ne trouvons le moyen de développer rapidement notre technologie industrielle, si nos écoles de formation professionnelle ne produisent en nombre suffisant une main-d'œuvre spécialisée et bien orientée, si la planification ne se fait que



MÉTÉOROLOGIE
Périodes nuageuses
Min.: 45 — Max.: 55
Gratuité de
SHEARER LUMBER CO. LTD
MONTREAL

FÊTE DU JOUR
ASCENSION
Les librairies
F. PILON INC.
Papeterie - Dactylographes
Accessoires de bureau

Voir page 8: Marchand

Mgr Charbonneau, nommé évêque du nouveau diocèse de Hull

OTTAWA. — La délégation apostolique a annoncé hier à Ottawa, que le souverain pontife a érigé le diocèse de Hull et a nommé S.E. Mgr Paul-Emile Charbonneau comme premier évêque de ce diocèse. L'église du Très-St-Rédempteur a été désignée comme église-cathédrale.

Le nouveau diocèse de Hull comprend la partie du diocèse d'Ottawa située dans la province de Québec. Le premier évêque de Hull, Mgr Charbonneau, était jusqu'ici évêque auxiliaire à Ottawa.

Le diocèse de Hull est le premier diocèse canadien à être érigé par S.S. le pape Jean XXIII. Le diocèse de St-Catharines, en Ontario, qui est le plus récent après celui de Hull, avait été créé en 1958 par S.S. le pape Pie XII.

Le nouveau diocèse a une population catholique de 137,385 âmes, soit 125,214 d'expression française et 12,171 d'expression anglaise, italienne ou autres. Il y a 53 paroisses et 6 dessertes. Le clergé est ainsi réparti: 128 prêtres séculiers, 16 prêtres religieux au service des paroisses et 31 autres prêtres religieux affectés à divers autres ministères, comme celui de l'enseignement dans les collèges, la prédication, etc.

La fondation du diocèse de Hull réduit sensiblement les effectifs du diocèse d'Ottawa. Celui-ci garde cependant une population catholique de 218,455 âmes, soit 133,275 d'expression française et 77,180 d'expression anglaise, italienne et autre. Le diocèse d'Ottawa compte maintenant 91 paroisses et 6 dessertes.



broke, Mont-Laurier, Timmins, Hearst et le vicariat apostolique de la Baie James.

Voyages offerts par la Société Air-Canada

La société Air Canada offre pour la première fois un programme de circuits touristiques en Europe, conçu par des spécialistes et présentant des avantages réservés jusqu'ici aux circuits à prix élevés. Exception faite des emplettes personnelles, le prix du voyage circulaire comprend tous les frais: hôtel, repas, visites touristiques, transport par terre et par air, porteurs, pourboires et taxes. On peut choisir entre six itinéraires très différents, tracés avec soin afin que chaque voyageur profite au maximum du temps dont il dispose. Variant de deux à cinq semaines, ils comprennent jusqu'à douze pays.



Mme Aimé DesRosiers, Mme Symone Beaudin et Mme Carman F. McKim, membres du comité féminin de la Croix-Blanche de l'Association canadienne pour la santé mentale (Division du Québec) mettent au point l'organisation de la première représentation du film "Cléopâtre", qui aura lieu au théâtre "Alouette", mercredi, le 26 juin, à 8 heures. Les revenus de cette soirée seront versés à l'Association qui les affectera aux services de réhabilitation des malades mentaux de la province. Les billets sont en vente aux bureaux de l'association, 5757 avenue Decelles, suite 303, Côte-des-Neiges, à \$10.00 le billet.

Mgr René Audet de Timmins est nommé évêque auxiliaire à Ottawa

OTTAWA. — La délégation apostolique a annoncé hier à Ottawa, que Mgr René Audet, de Timmins, a été nommé évêque titulaire de Conocora et auxiliaire de S.E. Mgr Marie-Joseph Lemieux, O.P., archevêque d'Ottawa. Mgr Audet remplacera Mgr Paul-Emile Charbonneau qui a été nommé premier évêque du nouveau diocèse de Hull.

Mgr Audet a 43 ans et était jusqu'ici procureur du diocèse de Timmins. Il est né à Mont-

réal le 18 janvier 1920. Il fit ses études classiques au collège Saint-Ignace, à Montréal, et ses études théologiques à Montréal, au scolasticat jésuite de l'Immaculée-Conception.

Ordonné prêtre le 30 mai 1948, il fut immédiatement incardiné au diocèse de Timmins. Il fut d'abord vicaire à la paroisse Saint-Joseph de Rouyn, puis chapelain à l'hôpital Youville de Noranda jusqu'en 1952. Il fut ensuite vicaire à Kirkland Lake de 1952 à 1955.

En 1955, il fut appelé à l'é-

véché de Timmins pour y remplir les fonctions de procureur diocésain et de membre du Conseil d'administration du diocèse. Il fut en même temps chapelain de l'Académie Sainte-Marie, à Haileybury. A l'évéché, il remplissait les fonctions de "vices gerens" avec les facultés de vicaire général.

Mgr Audet s'est beaucoup intéressé à l'Action catholique et aux problèmes sociaux. Il a suivi pendant quelques années les cours d'été de l'université Saint-Louis, au Missouri, et se spécialisa en sociologie.

ON DEMANDE

La Fédération des Professeurs Laïques du diocèse de St-Jean, de Québec, recevra, d'ici le 15 juin prochain, les applications écrites de personnes intéressées à y remplir les fonctions d'un chargé d'affaires. Faire parvenir, avec application, qualifications complètes ainsi que références.

LA FEDERATION DES PROFESSEURS LAIQUES
DU DIOCESE DE ST-JEAN-DE-QUEBEC
190, rue Laurier, Saint-Jean, P.Q.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-BRUNO CO. CHAMBLY

demande un directeur pour école élémentaire de douze classes.

Qualifications: brevet supérieur, cinq ans d'expérience. Ecrire avant le 28 mai.

LA MUNICIPALITE SCOLAIRE DE SAINT-BRUNO, Cte CHAMBLY
Case postale 579, St-Bruno (Chambly)

Peu importe la chaleur...



par
Society Brand

Même sous la chaleur torride de l'été, vous vous sentirez parfaitement à l'aise dans un complet Bermuda Bengaline, confectionné par Society Brand. Son tissu poreux favorise l'aération. C'est un chef-d'œuvre d'élégance et de confort.

Tout un assortiment à votre choix.

H. PREVOST Liée

406 est. Sainte-Catherine - Angle Saint-Denis
AV. 8-6153

L'ETIQUETTE IDENTIFIE LE PRODUIT AUTHENTIQUE



RENOMMÉ DANS LE MONDE ENTIER
pour sa légèreté authentique
et sa saveur remarquable.

The F. Seagram & Sons Ltd. Waterline, Ont.

Guy Lamarche, boursier Nieman

M. Guy Lamarche, 28 ans, rédacteur politique à La Presse de Montréal, vient d'être nommé boursier Nieman canadien 1963-64 et, à ce titre, passera la prochaine année académique à l'Université Harvard de Boston.

C'est la première fois qu'un Canadien de langue française gagne cette bourse qui permet à un journaliste canadien, homme ou femme, d'aller suivre pendant un an, dans la grande université américaine, des cours de formation et de perfectionnement. M. Lamarche a été choisi par un jury de cinq membres parmi 15 candidats, journalistes et employés d'agences de presse de diverses régions du pays.

La bourse Nieman est décernée grâce à l'appui financier de la société Reader's Digest-Selection du Reader's Digest Canada Ltée, qui désire ainsi contribuer au progrès du journalisme canadien.

M. Lamarche se rendra à Harvard en septembre, où il succédera à Paul Kidd, 30 ans, du Hamilton Spectator. Il se joindra à une quinzaine d'autres boursiers Nieman venus de divers pays pour élargir le champ de leurs connaissances et se perfectionner dans leur profession.

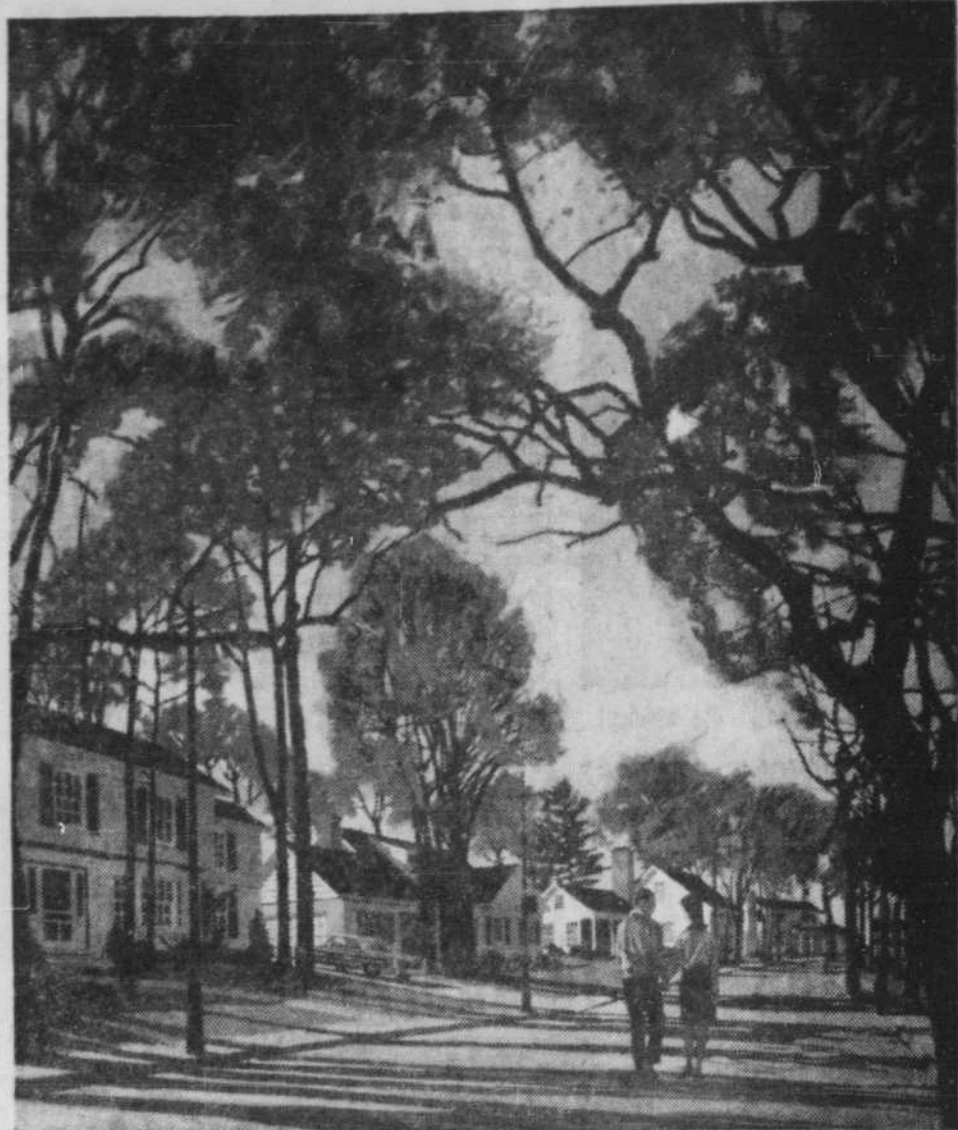
Guy Lamarche a mérité sa bourse en particulier grâce à des articles qu'il a écrits dans deux journaux montréalais, Le Devoir et La Presse, sur les trois sujets suivants: la grève à la mine de cuivre de Murdochville, en 1957; une série de 17 articles sur Louis Robichaud, le premier Acadien à être élu premier ministre du Nouveau-Brunswick, et la mise à découvert d'irrégularités dans l'administration de deux hôpitaux de Montréal. Dans ce dernier cas, deux mois de minutieuses recherches ont révélé assez de faits pour provoquer de nombreuses démissions, inciter le gouvernement à instituer une enquête et à donner plus de rigueur aux lois sur les hôpitaux. Cette même série d'articles lui a valu un National Newspaper Award du cercle des journalistes de Toronto et le prix de grand reportage de l'Union canadienne des journalistes de langue française.

Pèlerinage des cheminots à Notre-Dame-du-Cap

Tous les cheminots du Québec et les membres de leurs familles sont invités à prendre part au pèlerinage annuel de leurs collègues qui aura lieu le dimanche, 9 juin, au sanctuaire de Notre-Dame-du-Cap. Ce pèlerinage est organisé par l'Association catholique des employés de chemins de fer du Canada et c'est l'aumônier de l'Association, le R. Père Robert Pelchat, S.V., qui dira la messe à 1 h. p.m. De Montréal, le train des pèlerins (le rapide "Frontenac" auquel on ajoutera quelques voitures), partira de la gare Windsor à 10 h. 10 a.m., heure d'été.

Les retraitants de la Maison Querbes

Le révérend père Gosselin sera le conférencier à la recollection pour les retraitants de la Maison Querbes de Joliette, dimanche le 26 mai 1963 à l'école St-Viateur 7316 rue Garnier. Comme à l'accoutumée, il y aura confession à 8h.30 — déjeuner à 10 heures suivi de la conférence.



Un coup de téléphone, un rendez-vous, un coup de foudre. On se rappelle, on se revoit... et cela finit par un mariage. Comment arrivait-on à se rencontrer quand il n'y avait pas le téléphone? **BELL**

Une compagnie canadienne appartenant à des Canadiens

Mappin's
LIMITED

A OUVERT UNE SUCCURSALE DANS
LE PLUS NOUVEAU CENTRE COMMERCIAL
DU MONDE DES AFFAIRES

Visitez Mappin's "à la promenade"
DE LA PLACE VILLE-MARIE



D'une grande renommée auprès des Montréalais qui savent apprécier la valeur, Mappin's est maintenant établi à la Place Ville-Marie à Montréal et vous invite tous à visiter ses nouveaux locaux, examiner la disposition des étalages et la présentation de ses articles de tradition.



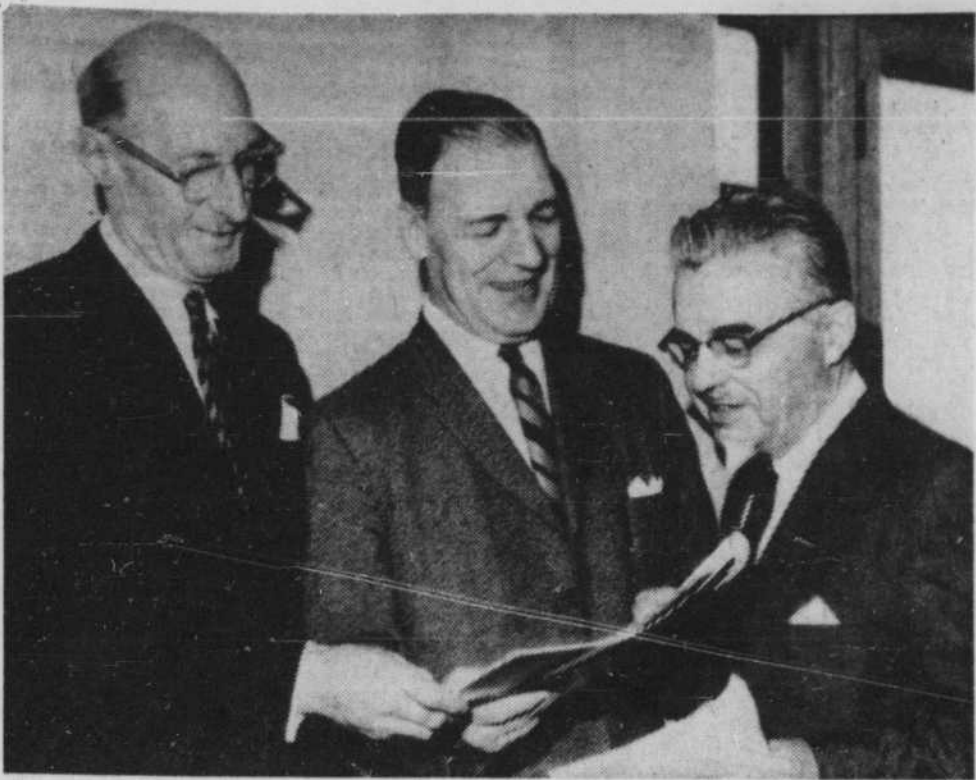
MAPPIN'S pour

Porcelaine
Cristal
Bourses
Articles de cuir
Verrerie
Bijouterie
Montres et Horloges
Argenterie
Bijoux de qualité

PLANS BUDGETAIRES

Mappin's
LIMITED

Deux magasins:
1000 OUEST, STE-CATHERINE
et la
PLACE VILLE-MARIE



M. Filion, photographé au cours de sa conférence de presse, en compagnie de MM. E.F.C. Kinneer, de la firme W.C. Pitfield & Co. et Gérard Gingsras, de la maison René-T. Leclerc Inc. (Photo Le Devoir)

Les débentures et les actions de la SGF ont été mises en souscription publique

Les épargnants de la province de Québec pourront participer au développement économique de la province en achetant les débentures convertibles et les actions ordinaires de la Société générale de financement du Québec qui ont été mises en souscription publique, hier, par l'entremise des courtiers en valeurs mobilières et agents de change de la province de Québec.

La nouvelle a été annoncée hier à Montréal par le président de la SGF, M. Gérard

Filion. Ce dernier a précisé au cours d'une conférence de presse, que la Société générale

LE CONGRES DES CHEVALIERS DE COLOMB REMPORTE UN MAGNIFIQUE SUCCES

C'est dans une salle enthousiaste où plus de mille convives avaient pris place que les Chevaliers de Colomb de la Province de Québec ont ouvert leur 64e Congrès provincial à l'Hôtel Reine Elisabeth samedi dernier le 18 mai.

On remarquait à la table d'honneur l'hon. juge Eugène Marquis, député d'Etat, Son Exc. Mgr Paul Grégoire, représentant de Son Eminence le cardinal Paul-Émile Léger, Me F. Fautoux, directeur suprême; M. Alexis Caron, adjoint parlementaire et représentant de l'hon. L. B. Pearson, premier ministre du Canada; l'hon. Dr A. Couturier, ministre de la Santé, représentant de l'hon. Jean Lesage; de M. K. McKenna, maire suppléant, représentant Son Honneur le maire Drapeau; tous les officiers d'Etat, plusieurs aumôniers diocésains, les trois Maîtres du 4e Degré, et plusieurs autres dignitaires religieux et civils. Un magnifique goûter fut servi aux congressistes et à leurs épouses. Des discours furent prononcés par le député d'Etat, par Son Exc. Mgr Paul Grégoire, M. Alexis Caron, l'hon. Dr A. Couturier et M. K. McKenna. La santé des dames fut portée par le juge J. Anctil.

Durant le banquet, M. Ouellette fit goûter aux convives un régal musical avec sa maîtrise du clavier de l'orgue. Le tout se termina par le chant O Canada.

RÉCEPTION CIVIQUE

A la fin de l'après-midi, les congressistes et leurs épouses se transportèrent dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville où eut lieu la réception offerte par la Ville de Montréal.

Le représentant de M. le Maire, M. K. McKenna, maire suppléant, reçut avec amabilité les congressistes. Il leur souhaita la bienvenue au nom de M. le Maire. Il les félicita pour avoir tenu le congrès des Chevaliers de Colomb dans la ville de Montréal et leur souhaita un franc succès. Il termina en souhaitant qu'ils reviennent à nouveau pour un autre congrès provincial des Chevaliers de Colomb.

L'hon. juge Eugène Marquis, député d'Etat remercia en termes émus le représentant de M. le Maire. Il assura les autorités de la Cité de Montréal que les membres des Conseils répartis dans le territoire de la cité collaboreront pour élever à son plus haut niveau le prestige de la grande métropole.

LE BANQUET

Son Exc. Mgr. Paul Grégoire, représentant Son Eminence le cardinal Léger retenu par le Concile oecuménique à Rome, pria les convives d'excuser l'absence du cardinal et les assura de son affection toute paternelle et de ses salutations amicales. "Je sais, dit Son Excellence, que plusieurs prêtres doivent la possibilité de se rendre à la fin de leurs études théologiques à votre générosité. Je connais aussi d'autres grandes œuvres majeures accomplies par votre organisation. Vous avez aidé à l'élévation d'un sanctuaire national. Vous avez aidé à la conservation (microfilmage) des documents de la bibliothèque du Vatican. J'ai l'impression que ce qu'il y a de plus frappant dans votre physionomie, c'est votre attachement à l'Eglise. Vous devez être des témoins de Dieu. Vous savez que dans le monde il y a des personnes sous-alimentées, que des personnes vivent dans des pays athées, qu'il y a des courants d'agnosticisme, vous savez donc qu'il y a de la détresse. Vous pouvez par une chevalerie au service de Dieu et au service de l'Eglise aider à faire diminuer ces détresses physiques.

L'hon. juge Eugène Marquis remercia Son Excellence pour les paroles chaleureuses et constructives qu'il vient de donner aux congressistes. Il rend hommage à Son Eminence

Hauterive : le collège sera remis aux laïcs

Dans quelques semaines, le collège classique de Hauterive sera remis aux laïcs de ce diocèse de la Côte Nord. Mgr Gérard Couturier vient d'annoncer que "le clergé abandonnera, dès le mois de juin, la responsabilité financière et académique de cette institution et les fonctions administratives et disciplinaires qui y relèvent les services de prêtres de plus en plus nombreux. Je prie instamment les laïcs de prendre la relève dans ce domaine, ajoute-t-il, pour permettre aux prêtres de répondre à des besoins plus urgents d'ordre sacerdotal".

C'est dans une "lettre pastorale sur les exigences actuelles de la pastorale en notre diocèse — qui vient d'être lue

dans toutes les églises du diocèse et qui est datée du 8 mai, — que l'évêque de Hauterive fait part de cette décision et donne les raisons qui l'ont motivée.

Dans le diocèse de Hauterive, plusieurs prêtres, dont le ministère ordinaire est surchargé, ne peuvent consacrer le temps nécessaire aux œuvres de reconquête et de progrès spirituel, signale-t-il. De plus, il faut fonder de nouvelles paroisses tous les ans. Il faut prévoir immédiatement des prêtres catéchistes pour les écoles d'apprentissage, les instituts de technologie et les écoles secondaires dont on projette la construction. Et cette charge pastorale, il faut

la porter dans un diocèse qui est encore trop jeune pour fournir ses propres recrues sacerdotales.

Et Mgr Couturier continue: "Nous avons le devoir de mettre fidèlement en pratique un principe élémentaire de l'administration pastorale, à savoir: la répartition la plus sage et la plus judicieuse possible de l'effectif sacerdotal, religieux et laïc disponible en vue de l'efficacité maximum de notre apostolat respectif.

"A la lumière de ce principe, j'en suis venu à la conclusion qu'il est devenu impossible au clergé de concilier ses devoirs envers les besoins du diocèse avec les exigences de plus en plus lourdes de la di-

rection et de l'administration d'une institution qui en réalité n'a plus le caractère d'un séminaire diocésain, le collège classique de Hauterive."

On ne peut plus continuer

Fondée en 1954, cette institution compte 235 étudiants et elle sera en mesure d'en recevoir 400 en septembre prochain. Les inscriptions augmentent de 70 étudiants par année. Son personnel enseignant compte présentement 18 prêtres (dont trois sont aux études) et 14 laïcs. Dans trois mois, à la fin des agrandissements en cours, elle vaudra plus de \$3,000,000; les deux tiers de cette somme proviennent de subventions gouvernementales.

"La bonne marche d'une semblable institution crée de nos jours des obligations qui, de par leur nature et leur ampleur, ne peuvent plus relever d'un diocèse comme tel", affirme Mgr Couturier.

Le collège classique de Hauterive a un déficit annuel moyen, uniquement pour l'administration ordinaire, de \$60,000; les déficits accumulés au cours des années antérieures s'élèvent à \$224,000, tandis que la dette totale est de \$350,000. "La Corporation épiscopale ne peut plus continuer ses endettements sans mettre en danger sa propre situation financière."

Mgr Couturier précise qu'il ne s'agit pas d'une démission en face des difficultés inhérentes; il s'agit d'une décision sereine et réfléchie, inspirée par une connaissance exacte que possible des besoins pastoraux de l'heure... Afin de pouvoir remplir sa mission d'Eglise, le diocèse réclame maintenant la mobilisation générale de tous, prêtres et laïcs, dans leur ordre d'activités, et la concentration de toutes ses ressources possibles en faveur des œuvres d'évangélisation."

Mgr Couturier précise que "la pleine collaboration du clergé reste assurée à la nouvelle direction, en tout premier lieu dans les tâches d'enseignement religieux et de direction spirituelle. Entre temps, les dispositions les plus opportunes et les plus efficaces seront prises afin de donner aux vocations sacerdotales le soin nécessaire."

Apostasie silencieuse

Par la suite, le prélat affirme: "Malgré un enseignement religieux intensif reçu à l'école, la masse de nos baptisés a perdu le sens de Dieu, un très grand nombre restent passifs et indifférents en face de la mission de l'Eglise, en face d'un monde à sauver. Nous assistons à une apostasie silencieuse, à une opération progressive à l'ombre de nos clochers et de nos écoles. Comment alors ne pas nous empresser de modifier nos méthodes d'apostolat?"

"Sous la pression des circonstances, le clergé a dû s'occuper activement de l'enseignement dans les écoles, mais ne peut-on pas affirmer que nous, prêtres, nous sommes laissés accaparer par des problèmes d'administration temporaire au point de devoir leur sacrifier jusqu'à 70 pour cent de notre temps; nous nous sommes laissés prendre par les cours à donner, les devoirs à corriger, les tâches administratives ou disciplinaires et il ne nous restait plus de temps pour l'essentiel, c'est-à-dire la transmission du message évangélique. Le souci primordial de nos écoles catholiques est devenu trop souvent le résultat académique!"

Affirmant sa foi dans le laïc, Mgr Couturier déclare que l'enseignement laïc est chargé par l'Eglise de former des chrétiens. "Par cette mission l'Eglise fait du maître catholique non un simple auxiliaire, remplaçant provisoire du prêtre ou du religieux, mais un responsable, un collaborateur à titre personnel de l'Eglise. L'enseignement chrétien devient une fonction de suppléance pour le clerc quand il ne se trouve pas assez de maîtres catholiques pour l'exercer."

LE DEVOIR

MONTREAL, JEUDI, 23 MAI 1963

Gérin-Lajoie interviendra auprès des banques pour secourir les commissions scolaires

Par Marcel VLEMINCKX

Si c'est Hélène Bertrand qui est coupable, Gertrude Servant est innocente! Une grande vérité en effet. Mais une vérité qui n'est pas aussi simple que ce préambule.

Toutes deux sont accusées d'avoir été "la complice féminine de trois cagoulauds armés" qui, vers 8 heures, le soir du vendredi-saint, envahissaient le domicile de M. et Mme Georges Mercier, rue Louis-Hémard dans Rosemont. Manifestement, il y a une accusée de trop dans le tableau judiciaire.

Laquelle? C'est la question que se pose la magistrature montréalaise, les procureurs de la police et de la Couronne. Quant aux avocats de la défense, chacun soutient, c'est normal, inévitable même, que sa cliente est innocente.

Il y a eu quelque \$5,000 en argent et en bijoux volés sous la contrainte, le vendredi-saint en soirée, chez les Mercier.

L'accusée qui a présencé devant la Cour et dans le cadre de ce commentaire, c'est la rousse Gertrude Servant, âgée de 34 ans.

Appréhendée, incarcérée, accusée de complicité dans le hold-up, elle a soutenu, par son procureur Me Raymond Daoust qu'elle était innocente.

Au cours de l'enquête préliminaire devant le magistrat Marcel Gaboury, Mme Georges Mercier a identifié formellement, sans hésitation, Gertrude Servant en qui elle a reconnu "la femme élégante qui l'avait visitée à deux reprises" le vendredi-saint, dans l'après-midi et dans la soirée.

A l'examen volontaire, la semaine suivante, Me Daoust a établi une forte preuve d'alibi en faveur de dame Servant. Trois personnes, son neveu, son beau-frère et un ami de la maison, ont affirmé sous serment que la rousse Gertrude n'avait point quitté son home une seule minute durant toute la journée du vendredi-saint.

En contre-preuve, la police, dont le porte-parole est Me Maurice Laverdure, a fait déposer M. Georges Mercier... qui, à l'instar de son épouse, a été formel: Gertrude Servant a visité leur foyer le vendredi-saint.

Le magistrat Marcel Gaboury devait décider, le 29 mai, s'il devait libérer dame Servant ou l'envoyer à son procès. En fin de semaine, surprise: la police de Montréal appréhendait Hélène Bertrand, âgée de 25 ans.

La police découvrait chez celle-ci quelques-uns des bijoux volés chez Mme Georges Mercier. Précisons que dame Bertrand a forfait, en février dernier, à un cautionnement de \$10,000 dans une cause de vol de fourrures qui remonte au mois de juin 1962. Elle était recherchée depuis...

Le hasard, la chance et certains renseignements aidant, on a donc coffré Hélène Bertrand. Aux policiers, elle aurait tenu des propos explicites, "l'incriminant dans le vol des Mercier".

A sa comparaison devant le magistrat Paul Hurlé, dame Bertrand n'a soufflé mot. On l'a vue 60 secondes dans le box des accusés. Son procureur Me Gérard Hébert n'a rien rié en faveur de sa cliente. Elle passera son enquête préliminaire le 28 mai.

Hier matin, Me Daoust voulait réclamer la libération de sa cliente auprès du magistrat Gaboury. L'alerte (fausse) entravée cette démarche. Le plaideur se reprendra vendredi matin. Mais il se heurtera à l'opposition de la Couronne.

Pourquoi? Parce que la police n'est pas convaincue de la force de l'alibi de Mlle Servant. La police ne croit pas en la culpabilité de dame Bertrand malgré les propos (actuels) de celle-ci... pour diverses raisons, notamment les circonstances dans lesquelles "l'arrestation de celle-ci" a été provoquée.

Enfin, les Mercier en tendraient à leur identification initiale et formelle de dame Servant. Physiquement, Gertrude Servant et Hélène Bertrand n'ont qu'un commun dénominateur: leur chevelure. Elles n'ont pas la même taille, la même allure, les mêmes traits.

Me Laverdure invitera la Cour à ne pas "libérer hâtivement" Mlle Servant... de crainte que "l'accusation portée contre Mlle Bertrand" ne résiste pas à l'épreuve de l'enquête préliminaire, de l'examen volontaire ou du procès.

Dans une telle perspective, il faudra au magistrat Gaboury la sagesse d'un Salomon.

"Participez à l'essor économique du Québec"

La Société des Tabacs Québec Inc., propriétaire des cigarettes "La Québécoise", filtre et nature, désire remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à l'étonnant succès de sa première année d'existence.

Graphique représentant l'évolution des ventes de la cigarette "La Québécoise" de juillet 1962 à avril 1963

En imitant les centaines de Canadiens français qui déjà participent au capital-actions d'une entreprise progressive qui vous offre en souscription:

30,000 ACTIONS PARTICIPANTES, CLASSE "A", à \$10.00 L'UNITÉ.

1,000 ACTIONS PRIVILEGIEES (7% CUMULATIF) à \$100.00 L'UNITÉ.

Pour plus de renseignements:

La Société des Tabacs Québec Inc., 2309 est, rue Logan, Montréal. Tél.: 527-3664

Prospectus fourni sur demande



INGENIEUR DANS LA VENTE

Une situation intéressante est offerte à un ingénieur bilingue pour la vente de produits de qualité aux architectes, ingénieurs conseil, aux autorités gouvernementales et aux compagnies de construction dans la province de Québec.

C'est un nouveau poste avec une compagnie progressive et très reconnue, qui peut être d'un grand intérêt pour des personnes ambitieuses d'augmenter leurs revenus et acquiescer à une plus grande expérience dans le développement de la vente.

Salaires initiaux jusqu'à \$5,000, auto fournie et dépenses payées. Age: 27-32.

Toutes demandes sont gardées confidentielles.

JOHN HOLT STETHEM AND COMPANY LTD.

Conseillers en personnel administratif.

Edifice de la Banque Canadienne Impériale de Commerce,

1155 ouest, boul. Dorchester, Montréal 2.

Téléphone: 866-1904

l'essentiel d'abord...

Alliance mutuelle-vie

EDITORIAL

Une majorité douteuse

Le gouvernement Pearson vient d'être sauté de la défaite par une mince majorité de onze voix. Imaginons que MM. Harkness et McIntosh, et les quatre députés créditistes de l'Ouest, eussent décidé de voter en faveur du sous-amendement Douglas; au lieu d'une majorité de onze voix, le gouvernement aurait obtenu 118 voix contre 119 pour les groupes d'opposition!

Ce résultat ne saurait être interprété comme un indice sûr de l'attitude qu'adopteront les divers partis sur les questions économiques. Il n'en contient pas moins de salutaires rappels.

Nous voyons d'abord à quelles conséquences déplorables un parti peut être conduit par la soumission servile de ses membres aux décisions solitaires d'un chef.

La décision de M. Pearson de ranger son parti parmi les partisans de l'acquisition des armes nucléaires fut prise, on s'en souvient, sans consultation avec le caucus parlementaire ou la direction nationale du parti.

Une fois le chef engagé dans une voie déterminée, les autres n'avaient qu'à suivre. Nous avons la conviction que, si certains députés libéraux du Québec avaient voté mardi suivant leur opinion personnelle, une majorité parlementaire se fut affirmée contre l'acquisition des armes nucléaires pour le Canada.

Par suite des méthodes aristocratiques qui prévalent encore au sein du plus important des quatre partis actuels, on est ainsi plongé dans une situation paradoxale. On n'est plus sûr que l'opinion légitime donnée au Parlement soit l'écho fidèle de la conscience de la nation.

Les libéraux fédéraux — surtout ceux du Québec — mesurent-ils la tragédie ambiguë dans laquelle leur conformisme engage tout le pays?

En décidant d'appuyer le sous-amendement Douglas, M. Diefenbaker a montré qu'il est déterminé à livrer une lutte sans quartier au régime Pearson. Tous les députés conservateurs, sauf deux, ont soutenu l'attitude de leur chef.

On eût pensé, à première vue, qu'un plus grand nombre de conservateurs seconderaient la politique du gouvernement Pearson en matière nucléaire. Les députés de ce parti furent-ils soumis, eux aussi, à une discipline de fer? On en doute, si l'on pense à la situation présente du parti conservateur.

Ces députés auront plutôt, comme tant d'autres Canadiens, été renversés de

l'empressement désinvolte de M. Pearson à régler sans discussion une question infiniment complexe qui déchire depuis des années la conscience du peuple canadien. Ou ils auront trouvé plus facile de refaire leur unité d'action, grandement ébranlée ces derniers mois, derrière un John Diefenbaker revenu à son rôle naturel de chef d'opposition.

La division du vote chez les créditistes était à prévoir depuis la dernière campagne électorale.

Fidèles à leurs promesses, les créditistes québécois ont voté, sur cette question, comme de bons nationalistes. Ceux de l'Ouest ont suivi M. Thompson.

Il ne faut pas tirer de cet événement plus de sens qu'il n'en comporte. Mais il est de plus en plus clair que ce semblant de parti ne pourra pas résister à l'émiettement idéologique de ses effectifs.

L'attitude adoptée par M. Douglas révèle que les néo-démocrates n'hésitent pas, au besoin, à forcer le jeu parlementaire afin d'affirmer les principes fondamentaux de leur politique.

Mais l'expérience de mardi conserve une portée limitée et même contradictoire. Sur toutes les questions, sauf les armes nucléaires, les néo-démocrates sont, en fait, plus rapprochés des libéraux que des conservateurs ou des créditistes.

Il est donc probable qu'on ne verra pas se répéter d'ici quelques semaines la situation confuse et dangereuse de mardi soir. Les néo-démocrates préféreront sans doute donner aux libéraux une chance de mettre en branle leur programme de relance économique.

Si les néo-démocrates n'agissaient pas ainsi, ils se placeraient d'ailleurs dans une situation fautive. Car ils s'uniraient, pour renverser les libéraux, à des partis qui s'opposent également à ces derniers, mais pour des raisons fort différentes.

M. Pearson ne semble pas devoir être empêché de gouverner, dans l'immédiat, par les difficultés que suscite sa politique nucléaire.

Mais il fait montre, en ce domaine, d'une précipitation regrettable que ne justifie aucunement l'état actuel de l'opinion canadienne.

C'est une mauvaise manière de se gagner, au sein des secteurs non engagés de l'opinion, les appuis dont il aura grandement besoin au cours des mois à venir.

Claude RYAN

Les besoins du Québec et ceux du Canada

Le premier ministre Pearson est revenu lundi soir, dans son discours aux Communes, sur le problème de la dualité culturelle. Il l'a fait avec vigueur. Cette partie de son exposé peut être résumée par deux petites phrases toutes simples, que je juxtapose: "La province de Québec... a besoin des moyens de rester elle-même. De même, le Canada a besoin des moyens d'être lui-même". Voilà bien posés les termes d'un vrai fédéralisme.

Bien entendu, tout dépendra ensuite de ce qu'on fera tenir dans ce mot: les "moyens". M. Pearson l'a laissé entendre d'une façon assez claire.

L'égalité des cultures

Il rappelle d'abord l'objectif premier, qui est "l'égalité des cultures": "A titre de Canadien anglais, je veux faire comprendre à mes concitoyens des régions anglophones que ce projet d'une enquête doit être mis à exécution. L'association (entre les deux groupes culturels) doit être véritable et, ce qui est tout aussi important, tous les intéressés doivent la trouver telle". Jusqu'où M. Pearson est-il prêt à aller? Il ne parle pas de refaire la Confédération, mais de lui donner une nouvelle orientation. Sinon, les malaises actuels auraient "des effets funestes".

Certains, ici, hausseront les épaules. "Des mots", diront-ils. Je ne sache pas qu'un premier ministre du pays ait encore employé ces mots-là. Il n'est pas dit que de simples mots aient un effet magique; il n'est pas dit non plus qu'ils seront sans effet. La prudence et l'honnêteté exigent qu'on attende les événements avant de porter jugement.

Une province "différente"

M. Pearson est assurément stimulé par l'aiguillon de l'ultimatum Lesage. Il déclare donc: "La province de Québec, différente des autres parce que, tout en étant une province du Canada, elle est la patrie des populations francophones qui vivent dans d'autres provinces, a besoin des moyens de rester elle-même."

Remarquons que le premier ministre Pearson entretient ici discrètement une formule malheureuse du premier ministre Saint-Laurent, qui eut sa longue heure de célébrité, sur le Québec "provinciale comme les autres". Par ailleurs, M. Pearson reprend en l'atténuant l'affirmation éblouissante de M. Jean Lesage: Québec, Etat national du Canada français.

Des mots encore? Oui, mais dont la signification est tout de suite précisée en termes fiscaux:

Le gouvernement du Québec doit avoir les moyens d'agir, de faire face aux besoins actuels et de satisfaire dignement des aspirations qui remontent à plusieurs siècles.

BLOCS NOTES

On croit reconnaître ici l'écho, assourdi bien sûr, des réclamations de M. Paul Gérin Lajoie au chapitre de l'Éducation, de M. René Lévesque dans l'ordre économique, de M. Georges Lapalme dans les affaires culturelles — de M. Jean Lesage enfin, quand il parle de priorité des besoins.

Mais: au sein du Canada

Mais en même temps, M. Pearson affirme le droit d'agir du gouvernement central: c'est l'autre panneau du diptyque. "Le Canada a besoin des moyens d'être lui-même." Il ne jouera son rôle que s'il est "fort et uni. Il ne sera pas fort s'il n'est pas uni".

Plus tôt, M. Pearson avait déclaré:

On ne peut avoir un pays bilingue si l'on n'a pas de pays. Donc le Québec, pour être le Québec, doit être au sein du Canada.

On voit donc quelle ligne d'action se trace le gouvernement. Quant au problème de traduire ces principes dans la réalité, c'est celui qu'affronte la commission royale d'enquête.

M. Pearson en a précisé l'objectif dans sa lettre aux gouvernements provinciaux. Nous avons hâte de savoir ce que répondront les dix premiers ministres: ces réponses nous en apprendront beaucoup sur le sentiment actuel du Canada de langue anglaise.

Mais le problème paraît bien posé. Ce qu'il reste à savoir — et l'enquête nous l'apprendra peu à peu —, c'est s'il est possible, dans l'état actuel des opinions, de concilier les besoins du Québec et ceux de l'ensemble du Canada, au sein d'une Confédération qui entreprendra de se réorienter.

André L.



Enfin... je prends position!

LE PROBLÈME DU CACHEMIRE

Les négociations indo-pakistanaïses se terminent par un échec complet

Par Jean WETZ

NEW-DELHI. — Les Indiens aisés et les familles des diplomates pourront continuer de fuir les chaleurs étouffantes et les tempêtes de sable suffocantes de Delhi en s'installant pour l'été au bord des lacs du Cachemire, sans avoir besoin pour cela d'un passeport ou d'un visa. Comme on pouvait s'y attendre, en effet, les conversations indo-pakistanaïses sur ce sujet, qui se sont poursuivies depuis décembre, ont abouti à l'aveu d'un échec, les deux négociateurs enregistrant dans le communiqué officiel « qu'il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur le conflit du Cachemire ».

A travers tous les méandres du débat, l'opposition fondamentale des deux parties est restée très claire. Se basant sur le fait que la plupart des habitants du Cachemire sont musulmans, les Pakistanais veulent d'une façon ou d'une autre obtenir la quasi-totalité du territoire en dispute. Le négociateur indien, M. Swaran Singh, a précisé après l'échec que les "rectifications" de la ligne d'armistice proposées par Delhi auraient donné aux Pakistanais quelque 34.000 miles carrés sur un total de 85.000 miles carrés, tandis que le plan pakistanais n'aurait laissé à l'Inde que 3.000 miles carrés. Toutes les idées mises en avant, comme par exemple celle d'une internationalisation provisoire, ont été pour le Pakistan des moyens de parvenir à un plébiscite ou à d'autres formes de "consultation populaire" qui lui seraient favorables.

Un référendum déchaînerait les passions

Du côté indien il est non moins clair que l'on refuse d'admettre au départ un référendum qui déchaînerait des passions religieuses, non seulement au Cachemire, mais dans le reste du pays. Certes il est possible que à Delhi on exagère un peu le péril. Mais il est certain qu'un plébiscite opposant Hindous et musulmans risquerait de secouer toute la structure de l'Inde. Il est même probable que dans ce cas les quarante millions de musulmans qui font partie de l'Union indienne pourraient être exposés à des aventures sanglantes.

L'aspect spectaculaire de la rupture a été manifestement recherché par le Pakistan, dont le ministre des affaires étrangères, M. Bhutto, avait annoncé à l'ouverture de ce sixième "round" à Delhi qu'il repartirait de toute façon jeudi soir. En fait, la journée de jeudi a seulement fourni l'occasion d'un échange d'invectives. M. Bhutto a refusé de mettre dans le communiqué la moindre phrase pouvant laisser espérer une reprise. Réputé pour sa culture et son urbanité, le ministre pakistanais a adopté jeudi un ton inhabituel. Dans sa conférence de presse il a violemment dénoncé "l'arrogance et le dogmatisme" des dirigeants de l'Inde. Repoussant avec mépris l'offre d'un pacte de non-agression, il a accusé Delhi d'entretenir des projets d'attaque contre le Pakistan. Il s'est même permis de "pronostiquer" que les habitants du Cachemire ne continueraient pas longtemps de soutenir l'Inde dans son effort de défense contre la Chine, ce qui, aux yeux de bien des gens, peut passer pour un appel direct à la subversion.

Rien de tout cela ne signifie pourtant que la porte soit complètement fermée à la médiation suggérée par les Anglo-Américains. Les grandes tirades indignées visent le public. Mais, après cela, les interlocuteurs indiens et pakistanais partent dîner ensemble dans une atmosphère très cordiale.

D'autre part, en provoquant un éclat M. Bhutto visait sans aucun doute à convaincre les Anglo-Américains qu'ils devraient accroître leur pression sur Delhi. Enfin, cette méthode devrait faciliter aussi une éventuelle réouverture du débat devant l'O.N.U.

Toujours est-il que les Pakistanais ont demandé à Londres et à Washington des "éclaircissements" sur le projet de médiation. Il s'agit toujours d'obtenir qu'il soit tenu compte des "vœux de la population" et qu'un délai précis soit fixé.

A ces deux demandes, qu'ils rejettent, les Indiens en opposent une autre: il faudrait considérer l'ensemble des différends entre les deux pays. Il est néanmoins difficile de croire que l'intervention d'un "catalyseur" suffise pour ré-

soudre le problème. Mais si le Pakistan trouve actuellement son avantage en claquant la porte, l'intérêt des Indiens est de faire preuve à tous les yeux de beaucoup de bonne

volonté en continuant les conversations, bien qu'étant résolu à ne jamais céder la vallée du Cachemire. (Tous droits réservés pour "Le Devoir" et "Le Monde")

L'ACTUALITÉ

L'éclatement des cadres de la famille

Les résultats de l'enquête Tremblay-Fortin nous rappellent tout à coup la famille canadienne-française. Les deux sociologues ont étudié un aspect particulier du comportement de la famille moderne, évoluée. On prend connaissance de leur rapport un peu comme on s'arrête, dans une foule pressée, bruyante, pour reprendre son souffle. On est surpris du chemin parcouru.

La famille canadienne-française s'est transformée rapidement. Cellule de base de l'éthnie, se modifiant, elle a transformé collectif qu'on retrouve différente de ce qu'elle était, encore hier. Nous sommes un peu dans la situation des populations des Etats nouveaux d'Afrique où la famille passe brusquement de l'état tribal à l'état "américain". Des jeunes Noirs étudient en Afrique dans des collèges modernes, vêtus à l'européenne, mais à l'américaine, mais se retrouvent, aux vacances, dans la case familiale au milieu des coutumes ancestrales. La case disparaît avec la génération aînée, et les coutumes aussi. L'influence de ce changement radical sur l'avenir de ces peuples est difficile à estimer.

Chez nous, on ne gratte pas longtemps la surface pour retrouver la terre. D'un paysan se suffisant à lui-même, appuyé sur un système séculaire dont la famille nombreuse était la base, le Canadien français est brusquement passé à l'état urbain, même s'il habite la campagne. Cela semble paradoxal. Il suffit de parcourir nos cantons pour se rendre compte que le comportement de nos gens de la campagne est celui de l'homme de la ville. Dans une génération, deux au plus, il restera peu de traces du mode traditionnel de vie chez nous. Nous serons devenus tous pareils, citadins et ruraux, obéissant aux mêmes pressions.

Tant qu'il y eut des terres accessibles sur lesquelles les fils pouvaient s'établir, le système fonctionna. Mais les terres devenant rares et les fils à établir pas moins nombreux, l'effait partit. On émigra aux Etats-Unis et vers les grands centres.

En sens inverse, par le développement des moyens de communication, l'influence de la grande ville se fit sentir dans le milieu rural, créant des goûts, des besoins nouveaux. Il fallut de l'argent là où les produits de la terre, l'industrie domestique, et le troc, occasionnellement, suffisaient. Les fils qui étaient demeurés partaient pour les chantiers, les filles pour la ville. La famille se disloqua. Garçons et filles, bien sûr, revenaient à la maison, mais ce n'était plus la même chose. Le

cultivateur, graduellement, pour vivre à la moderne sur sa terre, doit modifier son système, devient un commerçant vendant ses produits et vivant comme le villageois ou le citadin, durant l'hiver. "Je fais comme vous l'hiver, me dit un cultivateur de vieille souche, je mange des cannaïes".

L'homme de la terre devient de moins en moins libre à mesure qu'il entreprend de remplacer l'ancienne et gratuite main de ses fils par la machine qu'il lui faut acheter, d'avoir recours aux produits manufacturés. Il tombe graduellement sous la coupe des grandes entreprises commerciales qui fixent les prix, financent les opérations de la ferme, et laissent au producteur ce qu'elles veulent bien lui laisser à la fin du cycle.

Il déserte vers la ville. L'insécurité n'ayant jamais été le fort de nos gens, pour la raison simple qu'ils n'en voyaient pas l'utilité sur la terre et que d'ailleurs, ils avaient besoin de tous les bras disponibles, ils devinrent manoeuvres, journaliers, et, éventuellement et périodiquement, des statistiques de l'assurance-chômage. Début de la prolétarisation de la masse canadienne-française.

Les structures de la famille se lézardent. Ses membres se dispersent. S'ils demeurent ensemble, ils sont indépendants les uns des autres alors qu'autrefois l'un ne pouvait exister sans l'autre. Les familles se tenaient. Avant-on besoin de bras additionnels, on n'hésitait pas à s'adresser à un parent éloigné plutôt que d'avoir recours à un "étranger". Même la mort n'affectait pas l'unité de la famille, le membre trépassé ne faisant, aux yeux des autres, que changer de statut. On continuait à parler de lui au présent. "J'ai dix enfants, entendait-on, sept de vivants".

Le fils qui, occasionnellement autrefois gagnait de l'argent en dehors de la remittance au père sachant que celui-ci, le moment venu, l'établirait sur la terre. Le cycle continuait. Aujourd'hui, sous la pression des besoins à satisfaire, chacun se concentre, tire de son côté, s'absorbe dans ses problèmes. Le fils ignore le père, le frère ignore le frère. On construit de moins en moins de maisons familiales. On bâtit des conciergeries, d'immenses cases en béton dans lesquelles chacun a son petit compartiment. Si l'on habite encore ensemble, chacun a SA voiture, SON appareil de radio ou de télévision. SA chambre, SES livres. Les cadres de la famille éclatent.

Le rapport de l'enquête Tremblay-Fortin a montré l'un des résultats de cette évolution. Il y en a d'autres, dont

lettres au DEVOIR

La vertu offensée de Radio-Canada

Au cours d'une récente émission, Radio-Canada critiquait, à bon droit, un article imbécile de Paris-Match sur les dernières élections canadiennes. Mais l'incident m'a paru se rattacher à une question plus générale: Radio-Canada ne justifiait certainement pas la généralisation brutale qui a suivi. Car on tentait ensuite de jeter du discrédit, non plus seulement sur Paris-Match, mais sur "les revues françaises" comme si on voulait détourner les Canadiens français de la lecture de toutes ces revues. La faute de Paris-Match devient ainsi une espèce de péché originel dont toutes les revues françaises doivent porter la responsabilité. Le procédé ne peut relever que de la malice ou de la blague, mais, dans un cas semblable, la blague elle-même est tellement malicieuse qu'elle doit être inspirée par une arrière-pensée.

La vertu offensée de Radio-Canada serait plus convaincante si elle s'était également manifestée à l'occasion de la crise collective d'hystérie dont les agences de presse et les journaux anglais et américains ont été victimes il y a trois mois. Nous avons alors été témoins d'un barrage nourri de mensonges, d'insinuations et d'injures à l'endroit de la France et de de Gaulle parce que celui-ci avait l'incroyable audace de dire non à l'Angleterre et aux Etats-Unis. Radio-Canada, que je sache, n'a alors recommandé à personne de se tenir pieusement éloigné des publications américaines. La faute était pourtant infiniment plus grave et plus générale que l'imbécillité de Paris-Match. Et les revues américaines sont beaucoup plus répandues au Québec que les revues françaises. Ce doublement de la vertu me laisse réveur.

On se souviendra sans doute de cette époque pas si lointaine où certains professeurs d'histoire bennisaient le Ciel de ce que le Canada fut passé à l'Angleterre en 1763. Les Canadiens français ont ainsi évité, disaient-ils, les répercussions religieuses que la Révolution aurait pu avoir au Québec. Des ré-

percussions nationales et culturelles certaines que cette cession a eues et dont nous souffrons encore aujourd'hui. Il n'était naturellement pas question. Est-ce ce style d'obscurantisme que Radio-Canada reprend à son compte aujourd'hui en voulant bannir de chez nous les revues françaises? Préfend-on, à Radio-Canada, que la culture française puisse s'épanouir au Québec sans référence à la France? Ou veut-on angliciser le Québec?

On me dira que c'est pousser un peu loin les conséquences d'un pauvre éditorial. Mais cet éditorial n'est pas un fait isolé. Il s'insère dans une série d'autres faits qui sont extrêmement inquiétants. Voici quelques-uns de ces faits:

1. A Hull, et ailleurs sans doute, les élèves de versification font 80% de leurs lectures en anglais.

2. Dans nos écoles, on introduit de plus en plus de pièces de théâtre américaines sous prétexte que les pièces françaises sont immorales (une autre généralisation qui laisse réveur).

3. De plus en plus, dans nos écoles, on présente le français comme une langue purement littéraire (avec un peu de mépris sans doute) et l'anglais comme une langue pratique et une langue de précision (sic).

Et on pourrait continuer à l'infini ces exemples d'une situation extrêmement alarmante que trop de gens refusent de reconnaître.

Chacun de ces exemples, y compris celui de Radio-Canada que je rapporte plus haut, n'est peut-être pas très grave en lui-même. Dans leur ensemble, cependant, et dans le contexte de notre vie nationale, ils sont extrêmement graves et ils appellent une vigoureuse réaction.

Que cette situation soit le résultat spontané de notre psychologie de colonisés ou le résultat d'une campagne bien orchestrée, il est clair que le temps n'est plus à la blague. J'espère que Radio-Canada en tiendra compte dans l'orientation de ses commentaires.

Jacques LANGIS,

Ottawa, Ontario.

Fier de travailler pour l'Hydro-Québec

J'aimerais que votre journal publie ce qu'un immigrant italien a sur le coeur depuis qu'il travaille à l'Hydro-Québec nationale.

Je suis Italien; je m'appelle Albino Moro. Naturalisé citoyen canadien, j'habite le Québec depuis 11 ans. J'ai travaillé pour les sociétés de minerai de fer américaines 10 ans. Le paiement était bon, mais à moitié d'année seulement, chômage l'hiver, les conditions de travail étaient parfois très dures, même inhumaines. J'ai vu souvent la "clearance" pour des motifs égoïstes tels que parler au travail ou rouler trop souvent une cigarette. La tranquillité n'existait pas, il fallait toujours être en garde et se méfier du "foreman", de l'ingénieur ou même des camarades hélas!...

Je travaille depuis cette année pour une entreprise canadienne-française nationalisée: l'Hydro-Québec du ministre René Lévesque. (La Manicouagan). Chaque mois, je gagne autant qu'il y a 10 ans. Chaque année, je gagne deux fois plus d'argent car l'emploi est continu et assuré 12 mois. Au point de vue conditions de travail et traitement humain, c'est le ciel à comparer à l'enfer que j'ai

connu. Les quatre-cinquièmes de mes camarades sont des Canadiens français. La tranquillité et l'assurance du travail existent, je ne reçois aucune brimade parce que je suis immigrant; nous nous entendons très bien.

Nous sommes protégés par un contrat collectif, modèle français, qui est presque un chef-d'oeuvre social. Nos contremaîtres sont compréhensifs et humains. La pension coûte deux fois moins cher qu'à l'Iron Ore (\$1.75 par jour). Notre lavage est assuré par un entrepreneur.

POUR LA PREMIERE FOIS en 10 ans, je suis content d'être avec les Canadiens français et je suis fier de travailler avec eux à une grande oeuvre qui rendra l'ETAT du Québec plus puissant et plus fort. Pour la première fois donc, je me sens Canadien et Québécois. Je voudrais exprimer ma reconnaissance aux auteurs de cette transformation:

10 au peuple canadien-français, 20 au ministre René Lévesque, 30 à l'Hydro-Québec nationale.

Albino MORO,

Manicouagan.

"La France revisitée" de M. Jean LeMoyné

J'ai vu jusqu'à la fin, ce qui n'est pas peu dire (j'en conviens) que le film de M. Jean LeMoyné, présenté à Radio-Canada le 13 mai dernier et dont Mme Monique Bosco fait dans *Le Devoir* d'aujourd'hui, 18 mai, une critique fort élogieuse. Dans le ciel constellé d'une certaine chapelle littéraire, M. Jean LeMoyné est l'astre du jour. Le Prix du Gouverneur général lui a été décerné en 1962, celui de la Province de Québec en 1963 et il a eu les honneurs d'une critique dans le journal *Le Monde*. Tout cela ne m'empêchera pas de penser que M. LeMoyné nous a donné, lundi dernier, une idée fort ennuyeuse de la culture et de la France.

Notre humaniste national a découvert qu'après 30 ans, c'est-à-dire en 1963, il y a à Paris des boulevards sur lesquels roulent des milliers de voitures, que sur les terrains vagues s'élèvent de nombreux immeubles et que dans les cafés, les blousons noirs (version parisienne de nos vestes de cuir) tiennent le temps en faisant fonctionner des "juke boxes". Tout au long du film, nous avons eu droit, pendant la visite d'un château, à une sorte d'homélie qui s'est terminée par une bénédiction accompagnée d'un branlement de la caméra que je ne m'explique pas encore. Le dépositaire de toute la spiritualité du monde, M. LeMoyné a ensuite promené sur une plage envahie de la côte française, des épaules accablées. Je me demande si j'ai bien entendu

celui de la terrible solitude dans laquelle se retrouveront, tout à l'heure, les anciennes composantes de la famille, les individus, emportés par le tourbillon de la recherche du confort, des honneurs, de la fortune.

Jean-Jacques Le François

Le film s'est terminé avec le joli motif, entre autres, d'une Française sirotant un "cocktail" quelconque. C'était on ne peut plus conventionnel. Mme Bosco regrette, en fait, la présence de ces clichés. Mais elle n'en parle pas moins d'un "drame aboli" et d'un "commentaire qui se déroule comme un long poème déchirant et déchiré." C'est décourageant. Mme Bosco poursuit: "Certes, il s'agit là d'un film d'auteur." Je veux bien mais cet auteur est à l'Office national du film et l'Office national du film est l'Etat. Cela fait de M. LeMoyné une sorte d'interprète officiel, un porte-parole qui a carte blanche, un pontife. Je suis bien ennuyée d'être dans le rayon d'une telle lumière.

Marie Julien,

Montréal.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

PONDATEUR: HENRI BOURASSA (10 janvier, 1916)
Comité de direction: André Laurendeau, rédacteur en chef;
Paul Sauriol, rédacteur en chef adjoint; Claude Ryan.

TRESORIER: ARTHUR LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 134 est, rue Notre-Dame à Montréal, par l'imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditeur. La Canadian Press est seule autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir". Les droits de reproduction des dépêches exclusives au "Devoir" sont réservés.

Tarif des abonnements: Edition quotidienne (un an: livraison à domicile \$70, Montréal et banlieue, \$70, Québec et Lévis, \$70, ailleurs au Canada, \$70, étranger, \$75. Edition du samedi, service par abonnement (un an) \$5. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

AUX QUATRE COINS
DU MONDE

Les fermiers américains
WASHINGTON — Les fermiers américains ont rejeté les propositions que leur avaient faites le gouvernement d'exercer un contrôle plus strict sur la production de blé.

Les résultats d'un référendum organisé à l'échelon national dans 40 Etats montrent que 42 pour cent seulement des fermiers se sont prononcés en faveur des propositions gouvernementales. Une majorité de 66,7 pour cent était nécessaire pour l'adoption de ces mesures.

Le plan proposé, qui visait à stabiliser la production et à stabiliser le prix du blé, bénéficiait du soutien du secrétaire à l'Agriculture, M. Orville Freeman. Appuyant, M. Freeman avait déclaré que le rejet de ce plan amènerait le chaos au sein de la corporation des producteurs de blé.

Nouveau satellite

MOSCOU — La Russie a lancé hier un nouveau satellite baptisé "Cosmos 17". L'agence Tass précise que le nouveau satellite est porteur d'instruments scientifiques destinés à poursuivre l'étude de l'espace extra-atmosphérique. "Cosmos 17" est le dernier de la série des satellites destinés à préparer l'envoi d'un homme sur la lune. Le précédent satellite de cette série avait été lancé le 28 avril dernier. L'agence Tass précise que "Cosmos 17" décrit une orbite autour de la terre en 94 minutes. Son périhélie est de 162,5 milles, son apogée de 492,5 milles. Les appareils qui sont à bord fonctionnent normalement, ajoute Tass.

Castro n'ira pas à Alger
ADDIS ABABA — M. Fidel Castro, président du Conseil cu-

bain, a ajourné le voyage qu'il devait faire en Algérie au début de juin "parce qu'il est fatigué, et à cause d'autres engagements", apprend-on à Addis Ababa de source algérienne. La nouvelle a été apportée à M. Ben Bella, président du Conseil d'Algérie, par l'ambassadeur cubain à Alger, venu spécialement à Addis Ababa. Il n'a pas été indiqué de nouvelle date pour la visite de M. Castro.

De Gaulle en Allemagne

PARIS — Le président de la République française, le général de Gaulle, se rendra en visite officielle en Allemagne de l'Ouest au mois de juillet, a indiqué hier à Paris un porte-parole du gouvernement. Le général de Gaulle se rendra en Allemagne pour rencontrer le chancelier Adenauer, ce sera leur première rencontre depuis la ratification du traité de coopération franco-allemand signé à Paris le 22 janvier de cette année au cours de la visite effectuée dans la capitale française par le chancelier allemand.

Enseignement

LOS ANGELES — Le Dr Alan Guttmacher, de New-York, président de la Planned Parenthood Federation, a déclaré à Los Angeles que des cours de sexologie devraient être inclus aux programmes académiques des high schools. Il préconise également que les jeunes gens et jeunes filles qui fréquentent les écoles secondaires soient instruits sur les méthodes d'utilisation des contraceptifs. Ces cours devraient être obligatoires à cause du manque de surveillance de la part des parents vis-à-vis des adolescents, a ajouté le Dr Guttmacher.

Haïti: M. Duvalier se déclare officiellement réélu président

PORT-AU-PRINCE — C'est en présence de gardes bien armés que se sont déroulées les cérémonies d'investiture du président François Duvalier hier pendant que, de son repaire secret, son grand rival, Clément Barbot, jurait de nouveau qu'il le chassera du pouvoir.

Duvalier, qui s'est fait élire pour une seconde fois président lors d'une élection qu'il avait organisée, il y a deux ans, n'a couru aucun risque après les attaques aux bombes déclenchées par les hommes de Barbot lundi dernier.

Six voitures remplies de gardes de sécurité ainsi qu'un camion de militaires portant le casque d'acier, le suivent dans les rues. Quelque 50.000 paysans portant pour la plupart des chapeaux de paille avec l'inscription "Duvalier" avaient été amenés dans la capitale pour grossir les rangs des spectateurs. Mais personne ne put approcher Duvalier.

Les Etats-Unis ont soutenu que le mandat pour lequel Duvalier avait été élu a pris fin le 15 mai dernier. Washington a rompu ses relations diplomatiques avec son régime. Duvalier s'était donné lui-même un second mandat lors des élections de mai 1961, en inscrivant son nom sur tous les bulletins de vote. Il soutient que le peuple l'a élu même si la constitution haïtienne veut qu'un président ne serve qu'un seul mandat.

Après deux semaines de calme, les ennemis de Duvalier ont fait exploser des bombes lundi et mardi matin. Les bulletins officiels d'information ne font état que des incidents au cours desquels six militaires auraient perdu la vie et plusieurs autres personnes auraient été blessées.

L'entrevue de Barbot

De sa cachette, Barbot a donné une entrevue à deux journalistes américains. Voici comment ces derniers racontent leur entrevue avec Barbot:

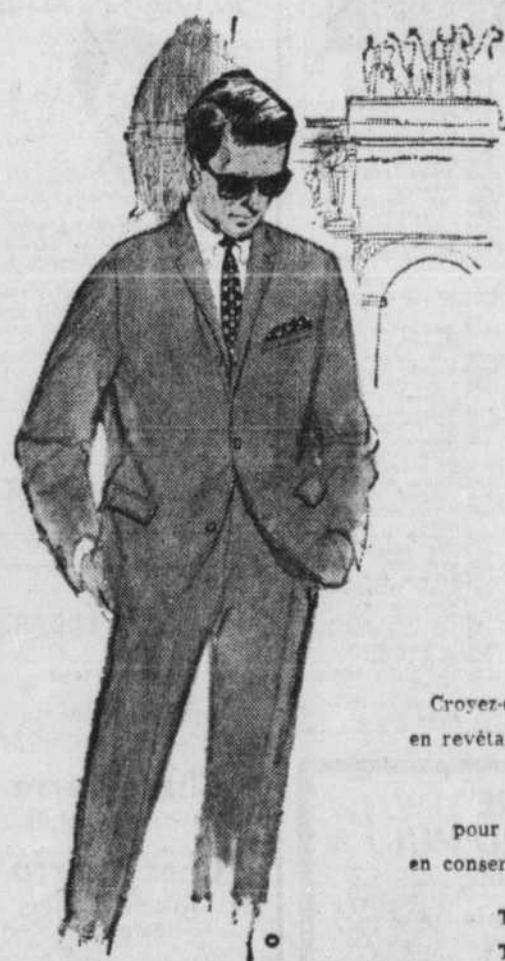
— La porte s'ouvrit et apparut un homme mince, en sous-vêtements. "Je suis Barbot", dit-il.

REPRISE DES COMBATS

Laos: Varsovie rappelle son représentant

VIENTIANE (Laos) — Par suite de la reprise des hostilités au Laos, Varsovie a rappelé son représentant au sein de la commission internationale de contrôle. Le gouvernement polonais a précisé qu'il veut consulter M. Marek Thee qui a refusé de participer aux missions d'observation dans la Plaine des Jarrés en vue d'établir les responsabilités des escarmouches signalées depuis trois jours et de restaurer la paix entre troupes communistes du Pathet Lao et celles du groupe neutraliste.

On sait que le Canada et l'Inde partagent avec la Pologne la composition de la commission. Les observateurs canadiens et indiens qui se sont rendus dans la Plaine des Jarrés mardi ont été contraints de se retirer en lieu sûr, des obus ayant menacé leur sécurité.



Vous ne pouvez changer le climat mais vous pouvez revêtir un complet léger

Croyez-en notre parole. Vous soupirez d'aise en revêtant l'un de ces complets poids-plume.

Ils climatiseront littéralement pour vous la température de votre corps tout en conservant votre bonne apparence.

Terylene et laine \$69.50
Tropical tout laine \$79.50

Max Beauvais

DEUX EXCELLENTS MAGASINS

885 ST-JACQUES OUEST ET A L'HOTEL REINE ELISABETH

L'URSS donne son "amical appui" à l'unité africaine

ADDIS-ABABA. — Dans le message qu'il a envoyé à la conférence "au sommet" d'Addis-Ababa, le premier ministre Khrouchtchev donne l'assurance aux chefs d'Etat africains que l'URSS accorde son "appui amical" à la conception de l'unité africaine.

Il ajoute, selon l'agence Tass, "s'il y a des gens qui n'aiment pas l'unité africaine ce sont ceux qui recherchent des intérêts égoïstes dans le continent africain".

Le maréchal Tito, président de la Yougoslavie, a adressé ses "meilleurs souhaits à la conférence historique" et il souhaite aux dirigeants africains un "travail fructueux et couronné de succès", exprimant sa conviction que la conférence d'Addis Ababa apportera "une importante contribution à l'unité des peuples et des pays africains".

Dans un message personnel adressé aux chefs africains, le président Kennedy déclare que "les progrès réalisés par l'Afrique dans la voie de l'indépendance représentent un épisode vital du combat historique de l'homme pour la dignité humaine et la réalisation de soi".

"Cette réunion sans précédent, dit encore M. Kennedy, atteste clairement votre dévouement à ces principes et fournit un témoignage évident de la place éminente que l'Afrique occupe dans les affaires mondiales".

"Les Etats-Unis et le peuple américain vous souhaitent un plein succès en ce début de vos délibérations".

Durant ce temps, le président Nasser de la République arabe unie et le président Ben Bella de l'Algérie sont arrivés à Addis Ababa par avion pour assister à la conférence.

Ils ont été accueillis à l'aéroport par l'empereur Haile Selassie. Ils n'ont fait aucune déclaration.

Le président du Tchad, M. François Tombalbaye était déjà arrivé, de même que le président du Cameroun, M. Ahmadou Ahidjo, qui a déclaré aux journalistes: "Je suis convaincu que nos travaux nous conduiront vers notre noble objectif: bâtir une Afrique nouvelle".

MM. Léon Mba, du Gabon, David Dacko, de la République centrafricaine, Fulbert Youlou, de la République du Congo et Léopold Senghor, du Sénégal, sont arrivés peu de temps après précédés du président de la Guinée, M. Sékou Touré.

Kennedy sur l'Alabama: "Les décisions de la cour doivent être respectées"

WASHINGTON — Le président Kennedy a déclaré hier au cours de sa conférence de presse qu'il espérait que la population de l'Alabama se soumettrait à la décision de la cour et admettrait deux étudiants noirs à l'université d'Etat. Il a ajouté qu'il n'aurait pas se voir forcé de faire appel aux troupes fédérales.

La première question que l'on a posée à M. Kennedy portait sur la déclaration du gouverneur Wallace qui a dit qu'il empêcherait personnellement tout noir d'entrer à l'université de l'Alabama. On a demandé à M. Kennedy si, dans un tel cas, il déferait des "marshalls" fédéraux en Alabama.

"J'espère que cela ne sera pas nécessaire", a répondu le président.

M. Kennedy a ajouté qu'il espérait que le problème sera réglé par les autorités locales et il a souligné que le bureau des fiduciaires de l'université avait laissé entendre qu'il se soumettrait à l'ordre de la cour.

Le procureur général de l'Alabama, M. Richmond Flowers, un ennemi politique de Wallace, a dit que si l'ordre de la cour fédérale était ignoré, il en résulterait des actes de violence suivis de l'intervention des troupes fédérales.

M. Kennedy a dit qu'il lui répugnait d'être forcé d'en venir à ce point, mais qu'il devait veiller à faire respecter l'ordonnance du tribunal.

"Ces décisions doivent être respectées, tout le monde comprendra ça", a dit le président.

Passant à Cuba, le président a nié que le gouvernement américain ait des projets ou des intentions d'abandonner la base de Guantanamo à Cuba. Sur la question des troupes russes à Cuba, M. Kennedy a déclaré: "Nous n'avons aucune preuve d'accroissement

M. Ismet Inonu: "Des aventuriers sans scrupules"

ANKARA. — Le Parlement a approuvé hier la proclamation de la loi martiale pour ne durée d'un mois à Ankara, Stamboul et Smyrne, à la suite de la tentative avortée de coup de force.

Prenant la parole devant les deux chambres du Parlement, M. Ismet Inonu, président du Conseil, a déclaré que les rebelles n'étaient que des "aventuriers sans scrupules".

En outre, le commandant chargé de l'application de la loi martiale à Stamboul a décidé la suspension de quatre quotidiens pendant trois jours pour avoir enfreint les dispositions de la loi martiale.

4,000,000 de Newyorkais font à Cooper un accueil enthousiaste

NEW-YORK. — Le cosmonaute Gordon Cooper a été reçu triomphalement à New-York une semaine après son retour de l'espace. Accompagné par sa famille et par M. Lyndon Johnson, vice-président des Etats-Unis, l'astronaute a parcouru Broadway qui lui a réservé un accueil des plus chaleureux.

Quatre millions de New-Yorkais faisaient la haie au bord des trottoirs et avaient pris position aux fenêtres des gratte-ciel, avec une quantité que l'on estime à plusieurs milliers de tonnes de confetti, pages d'annuaire et serpents, qui pleuvaient sur le héros de l'espace.

Dès que le cortège, venu de l'aérodrome La Guardia, eut atteint le bas de Broadway, la foule enthousiaste envahit la chaussée, et la police eut le plus grand mal à assurer un passage aux voitures, qui avancèrent lentement, tandis que la foule criait "Hello Coop", "Wonderful Job" et "Go, Go, Gordon". Pendant le défilé un pilote a survolé Broadway en écrivant dans le ciel "Well done, Gordon", beau travail, Cooper.

Les vidangeurs de la municipalité estiment qu'ils auront à balayer un poids de papier supérieur aux 3,774 tonnes que leur a valu le défilé des prédécesseurs de Cooper, il y a 14 mois.

Cooper souriait et saluait la foule de la main. Il s'est écrié: "C'est merveilleux, c'est vraiment grandiose".

Il y a eu des manifestations enthousiastes depuis son retour de l'espace jeudi dernier — en Hawaï, à Cap Canaveral et à Washington — mais Broadway est sans rival dans ce domaine et Cooper a été reçu en roi dans la grande artère de la métropole américaine.

La route d'un demi-mille depuis la pointe sud de l'île de Manhattan jusqu'à l'hôtel de ville dans le nord, est une voie glorieuse qu'ont empruntée les rois et les roturiers célèbres du 20ème siècle.

Dans la limousine de Cooper avaient pris place son épouse Trudy et le vice-président Johnson. Dans des voitures suivant

derful Job" et "Go, Go, Gordon". Pendant le défilé un pilote a survolé Broadway en écrivant dans le ciel "Well done, Gordon", beau travail, Cooper.

Les vidangeurs de la municipalité estiment qu'ils auront à balayer un poids de papier supérieur aux 3,774 tonnes que leur a valu le défilé des prédécesseurs de Cooper, il y a 14 mois.

Cooper souriait et saluait la foule de la main. Il s'est écrié: "C'est merveilleux, c'est vraiment grandiose".

Il y a eu des manifestations enthousiastes depuis son retour de l'espace jeudi dernier — en Hawaï, à Cap Canaveral et à Washington — mais Broadway est sans rival dans ce domaine et Cooper a été reçu en roi dans la grande artère de la métropole américaine.

La route d'un demi-mille depuis la pointe sud de l'île de Manhattan jusqu'à l'hôtel de ville dans le nord, est une voie glorieuse qu'ont empruntée les rois et les roturiers célèbres du 20ème siècle.

Dans la limousine de Cooper avaient pris place son épouse Trudy et le vice-président Johnson. Dans des voitures suivant

Raphaël
ROUGE et BLANC

L'apéritif de France

Un travail soigné ne coûte pas plus cher, souvent même il se révèle plus économique. Quels que soient vos projets de rénovation: pour magasins, bureaux, clubs ou hôtels, nos experts feront une étude approfondie du décor en fonction de l'atmosphère désirée, de l'achalandage et de l'éclairage, vous faisant bénéficier d'une expérience de 20 ans en ce domaine. Ecrivez ou téléphonez sans tarder pour une réflexion complète et efficace.

RENOVATION
M. BÉLANGER LTEE

5655 CHRISTOPHE-COLOMB • MONTREAL • 274-7759

L'été s'en vient et vous rêvez déjà de vêtements légers. Il n'y a rien de plus frais qu'un lainage léger, et les lainages britanniques authentiques sont insurpassables. Souvent imités, mais jamais égalés, les lainages britanniques garantissent votre fraîcheur et votre élégance tout l'été.

LAINAGES ANGLAIS



Deux des milliers de nouveaux modèles présentés chaque année en lainages britanniques. En vente chez tous les bons tailleurs et marchands.

MESSAGE COMMANDITÉ PAR LA NATIONAL WOOL TEXTILE EXPORT CORPORATION • BRADFORD • ANGLETERRE
Au Canada: Lainages anglais, 1980, rue Sherbrooke ouest, Montréal 25, P.Q.

L'univers féminin

L'Association des consommateurs va étudier les causes et les effets de la 33e hausse du prix du sucre...

A l'occasion de sa 15e assemblée annuelle, l'Association canadienne des consommateurs qui groupait environ 300 personnes, hier, au YWCA à Montréal, a voté une résolution visant à étudier la nouvelle hausse du prix du sucre que trois raffineries ont annoncé ces jours-ci. Cette hausse, la 33e depuis le 1er janvier, commence à inquiéter sérieusement les consommateurs qui la subissent.

En outre, l'Association des consommateurs sous la présidence de Mme Stewart A. Charters, après avoir révisé au public plusieurs activités de son groupement durant les derniers mois, a annoncé la mise en vente d'une publication bilingue qui remplacera le Canadian's consumer publié jusqu'ici uniquement en anglais par l'association. Cette publication renseignera le public canadien sur la qualité des produits offerts en lui révélant les critères qui ont servi aux tests de laboratoires et

qui ont mené l'Association à évaluer le produit fini selon une juste note. M. Jean-Marie Bonin, adjoint au Ministre de l'Agriculture qui devait prononcer le discours d'ouverture a été remplacé à la dernière minute par MM. Nolasque April, président de l'Office des marchés agricoles et M. Gilles Prigent, conseiller juridique de la même association. M. Bonin avait subi, la veille, une crise cardiaque.

SUR LES 7.000 MEMBRES, 200 CAN.-FRANCAISES

Au début de l'assemblée, nous avons eu l'occasion de causer avec Madame Rachel Pilon, vice-présidente du nouveau comité, membre de l'Association des consommateurs depuis une dizaine d'années. Mme Pilon, mère de famille est également diététiste professionnelle.

"C'est d'abord mon titre de mère de famille et de "ministre de l'intérieur" qui m'a incité à faire partie d'une association susceptible de renseigner les mères de familles qui dans la plupart des foyers, administrent une grosse partie du budget. Malheureusement, nous dit Mme Pilon, jusqu'à maintenant je dois avouer que les Canadiennes-Françaises se sont montrées bien peu enthousiastes à l'idée d'une association des consommateurs. Sur 7.000 membres, 200 seulement sont d'expression française."

LE "CANADIAN'S CONSUMER" SERA DESORMAIS BILINGUE

A partir du 2 juin, l'Association offrira à ses membres et au public en général une nouvelle version du Consumer's report cher aux Américains. Le "Canadian's consumer" malgré son appellation qui demeure anglaise pour quelques mois, nous dit Mme Pilon, sera bilingue. "Cette nouvelle formule permettra aux femmes canadiennes-françaises de s'intéresser davantage au travail que nous faisons. Elles trouveront dans le bulletin les résultats de tests de laboratoires subis par certains produits, des questionnaires leur permettant de critiquer ou d'apprécier les marchandises qu'elles achètent et guidant également l'association dans ses recherches. Ces remarques ou réflexions sont le matériel de base qui sert de point de départ à une enquête approfondie qui conduit généralement l'association jusque

dans les laboratoires et permet à celle-ci de présenter des mémoires et d'alerter les autorités gouvernementales sur la qualité des produits mis en vente au Canada.

DEMYSTIFIER LE PUBLIC ACHETEUR

"Le premier but de l'association, nous dit encore Mme Pilon, n'est pas de critiquer les produits mais bien de renseigner le public acheteur en le démystifiant sur des aspects secondaires qui n'ont aucun rapport avec le produit. Ainsi vous paierez une hausse de 25 à 30 cents sur une boîte de savon contenant une débarbouillette de 10 cents; vous achèterez un vêtement d'enfant non étiqueté et vous vous apercevrez trop tard qu'il est impossible de le laver sans recourir au nettoyage à sec; vous critiquerez une hausse de prix du pain alors que celle-ci dans les circonstances actuelles était tout à fait justifiée. Notre but est de renseigner les femmes sur des questions qui les concernent au jour le jour". Voilà le véritable but que poursuivent ces 7.000 femmes par tout le Canada.

L'Association attend une réponse du Ministère de la Santé sur un mémoire présenté il y a déjà quelques mois, sur les produits pharmaceutiques. Un autre mémoire sera présenté prochainement sur les rembourrages des vêtements d'hiver pour enfants, coussins, fauteuils, etc.

Une résolution adoptée hier par l'Association a étudié des causes et des effets de la 33e hausse du prix du sucre depuis janvier. L'association a réussi à faire adopter par un grand nombre de manufacturiers canadiens les mêmes standards pour tous les vêtements d'enfants vendus au pays.

Afin de conserver auprès des marchands, producteurs et organismes gouvernementaux une totale indépendance, l'Association ne peut accepter leur appui financier ce qui limite toutefois son champ d'action. Son seul moyen de financement jusqu'à maintenant a été les cotisations de ses membres, fixées à \$2, par personne annuellement. La vente au public du Canadian's consumer permettra probablement à ce groupe de femmes de poursuivre leur travail éducatif auprès du public acheteur.

Solange CHALVIN



En allant respirer "un air de Paris" au bazar des Petits Frères des Pauvres, dont nous vous avons parlé récemment dans cette page, vous aurez l'occasion d'y rencontrer plusieurs artistes, écrivains et personnalités de la télévision qui animeront par leur présence le bazar des Petits Frères qui a lieu sous le haut patronage de Madame Vanier, aujourd'hui et demain, de 10h30 a.m. à 10h. p.m. au Centre du thé Brooke Bond, 1494 ouest, rue Sherbrooke. En plus des mille et un colifichets, bijoux et parfums parisiens d'un goût exquis, vous pourrez vous procurer des disques et des livres qui seront dédiés par leurs auteurs, Pauline Julien que vous voyez sur cette photo y sera le vendredi, 24 mai, de 2h30 à 3h30 et se fera un plaisir de dédicacer pour vous ses disques. On sait que les Petits Frères consacrent leur vie au bonheur des vieillards solitaires.

Bas fins - souliers pointus - La vogue des "jeans" à Londres

Les fabricants de bas au Canada viennent de lancer sur le marché des bas qui ressemblent à la jambe tout en étant aussi fins et élégants que les nylons. De conception nouvelle, ils sont faits de 80% de nylon extensible renforcé avec 20% de fibre spandex "Lycra". Ils connaissent un grand succès auprès des jeunes femmes, maîtresses de maison, mères de famille et jeunes filles qui travaillent. Ces bas sans couture ou entièrement diminués sont fabriqués par cinq manufacturiers canadiens dans un vaste choix de teintes.

Ces bas de soutien fins et doux reposent la jambe avec douceur mais de façon constante, sans gêner la circulation. Toutefois, les fabricants insistent sur le fait que ces bas ne peuvent remplacer des bas épais chirurgicaux. Dans certains cas douteux, il est donc préférable de demander à un médecin quels bas de soutien il recommande.

Les bas de soutien confectionnés avec le nouvel élastique synthétique "Lycra" sont offerts en un choix de teintes mode, de même qu'en blanc. Ils sont entièrement diminués. Les femmes dont les jambes qu'elles sont un peu trop fortes ou un peu trop minces les trouvent très reposants.

● Souliers pointus: le Dr Louis W. Breck, un chirurgien en orthopédie, soutient que les colossales douleurs aux pieds telles que les oignons et les cors, qui étaient communs chez les femmes, il y a 25 à 30 ans, alors que la mode féminine était aux souliers pointus, sont plus fréquentes. "Ce mal du siècle augmente très rapidement en raison du retour à la mode des souliers pointus", affirme le spécialiste américain.

● Vêtements de maintien: Cet été, ayez la sagesse de choisir des vêtements de maintien légers et confortables, conviennent aux toilettes légères de la saison. Les plus légers des nouveaux du genre sont confectionnés avec la fibre spandex "Lycra" nue. Cette fibre est généralement utilisée telle quelle pour les vêtements particulièrement souples destinés aux silhouettes qui ne présentent que peu de rondeurs superflues. Une gaine-culotte de ce genre ne pèse que trois onces environ.

La "Lycra" enveloppée de nylon est utilisée pour la confection de vêtements destinés à celles dont la silhouette exige d'être bien maintenue. Si le fil est ainsi recouvert, c'est pour régulariser la force élastique du vêtement et non pour améliorer la résistance ou l'uniformité du fil. Ces vêtements de maintien qui disciplinent bien la silhouette sont également plus frais que ceux du même genre confectionnés en élastique naturel, car leur poids peut être réduit.

La VOIX DES FEMMES organise une colonie de vacances familiales

Afin de permettre à des familles canadiennes-françaises et canadiennes-anglaises de se rencontrer et d'apprendre à mieux se connaître, la "VOIX DES FEMMES" de l'Ontario organise un camp familial sur l'île Grindstone. Cette île est située au centre du lac Rideau, à deux miles du village de Portland, Ontario, et le lac se trouve au centre du parallélogramme formé par les villes de Toronto, Ottawa, Montréal et Kingston. Le camp aura lieu du 14 au 26 juillet inclusivement et le coût pour une semaine est de \$39, par adulte et \$19,50 par enfant.

Des conférences seront données et les familles anglaises espèrent pouvoir apprendre ou pratiquer le français avec leur compatriote de langue française. Le nombre de familles pouvant participer à ce camp étant fortement limité, cette invitation s'adresse surtout aux membres de la Voix des Femmes et à leurs amies. Pour de plus amples renseignements, veuillez téléphoner Mme André Rossinger, H.U. 8-2197, le soir.

La couture chez soi



9224

Pour le voyage, les courses à la ville ou une petite sortie, cet ensemble, sur blouse et jupe droite, est tout ce qu'il y a de plus nouveau et facile à porter.

Le patron imprimé no 9224 est offert pour les tailles 10, 12, 14, 16 et 18. La grandeur 16 requiert 3 1/2 verges de tissu de 35 pouces de largeur. Ce patron est en vente au prix de .50 au Service des Patrons. Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

Secrétaire sténo-dactylo

bilingue, expérimentée, pour travail dans un journal, situation d'avenir. Ecrire en fournissant détails à:

Le Directeur du personnel, case postale 6033
Montréal 3

Dans votre panier à provisions

Voici pour vous aider à dresser la liste de votre marché de fin de semaine quelques-uns des "spéciaux" offerts dans les différentes chaînes de magasins d'alimentation.

A l'étal du boucher, le bœuf semble être le favori: rôti de palette, tendon dorsal enlevé, marque rouge, bifteck de côtes épaisses et juteux, idéal pour Bar-B-Q. Egalement offerts en "spécial", de gros poulets, grade A, de la saucisse de porc et du pain de poulet. Au comptoir des poissons, il y a avantage à acheter du filet d'aiglefin ou du flet frais et des pétoncles congelés.

Au comptoir des fruits et légumes, les aubaines restent à peu près les mêmes que la semaine dernière: bananes mûres à point, à leur meilleur, fraises de la Californie, melon d'eau — moitié ou en entier —, oranges du Brésil, juteuses et sucrées, mais en épis No. 1 de la Floride et tomates.

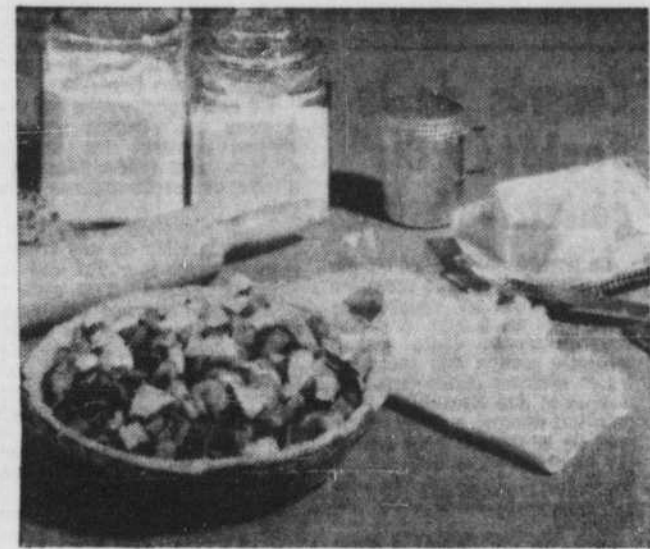
Une chaîne de magasins offre une fois de plus sa vente à \$1.00 de produits en conserve — à noter spécialement le jus de tomate qui semble être une aubaine particulièrement intéressante.

X X X

Nous sommes encore à une période de l'année où les prix des fruits et légumes sont à la hausse, où les primeurs sont à des prix trop élevés pour le budget moyen, mais en gardant l'œil ouvert, on arrive parfois à réaliser des économies substantielles. Je connais, par exemple, une maman de plusieurs enfants qui, chaque samedi après-midi, vers les cinq heures, va au magasin d'alimentation le plus près de chez elle et profite des "spéciaux" de la dernière heure surtout les fruits et légumes périssables qui ne se conservent pas jusqu'à lundi et qui sont mis en vente pour écoulement rapide). "Même si les bananes sont très mûres, me dit-elle, je les utilise pour en faire d'excellents gâteaux ou pains très économiques ou encore j'achète un panier de fraises pour garnir de la crème glacée ou grossir une salade de fruits". Voilà une idée dont chacune peut tirer profit. S'il y a d'autres lectrices qui ont des suggestions à nous faire dans ce sens, nous les publierons avec plaisir.

X X X

La rhubarbe a fait son apparition sur le marché, c'est un signe que l'été approche. Saviez-vous que la rhubarbe n'est pas un fruit, mais bien un légume et qu'elle est originaire de l'Asie du Nord? Elle fut introduite en Amérique vers 1800. Il est important de choisir de la rhubarbe fraîche, ferme, croquante et tendre. Les tiges petites ou de grosseur moyenne sont ordinairement plus tendres que les grosses tiges. On peut conserver la rhubarbe au réfrigérateur pendant environ une semaine. Il suffit simplement de couper les feuilles, de rogner la partie du bas et de déposer la rhubarbe dans un sac de plastique.



Voici une recette de tarte à la rhubarbe que nous suggère la Section des consommateurs du ministère de l'Agriculture du Canada. Couper 4 tasses de rhubarbe en morceaux de 1/2 pouce; ajouter 4 c. à table de farine et 1 1/2 tasse de sucre. Mélanger et laisser reposer 15 minutes. Verser dans une abaisse de tarte de 9 pouces et parsemer généreusement de noixettes de beurre. Couvrir d'une abaisse et cuire à four chaud (425° F., 50 à 60 minutes).

Une simple solution de sautoir et d'eau chaude est suffisante pour enlever la vieille cire du linoléum, laver les vitres des fenêtres ou d'autres surfaces. Et voici un conseil sur la façon de laver vos vitres. Procéder par mouvements verticaux à l'extérieur, et par mouvements horizontaux à l'intérieur, ou vice versa. Le raison est tout simplement de vous permettre de repérer facilement les taches, grâce aux deux directions opposées.

L'OPINION D'UNE CENTENAIRE

CALGARY (PC) — Mme Helen Drinnan, qui célèbre récemment son 102e anniversaire de naissance, déclarait, au cours d'une entrevue, que si elle a réussi à vivre aussi longtemps et à conserver une relative agilité, elle le doit au fait qu'elle a toujours aimé le travail.

Encore aujourd'hui, elle se montre active et effectue une foule de menues besognes dans la maison.

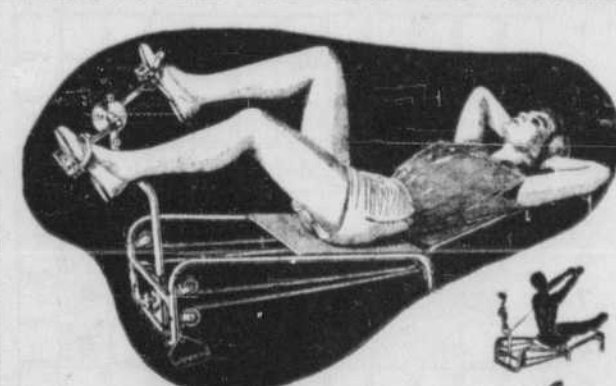
Née en Ecosse, Mme Drinnan vint à Calgary en 1907. Trois ans plus tard, elle s'installa avec son mari dans la région de Bulwark, près de Lacombe, où le couple travailla sur une ferme durant 35 ans.

Au moment de la retraite, ils retournèrent à Calgary. M. Drinnan mourut en 1939. Sa veuve, mère de quatre fils et trois filles, compte maintenant seize petits-enfants, et 31 arrière-petits-enfants.

Un laxatif spécial pour enfants soulage l'estomac dérangé!

La maussaderie, l'acidité stomacale, la mauvaise haleine et la langue chargée par suite de constipation sont rapidement soulagées par les Tablettes Children's Own. Prenez au coucher, elles adoucissent l'estomac dérangé — soulagent doucement le lendemain matin. Agréables au goût! Ne contiennent pas de drogues. Exigez les Tablettes Children's Own pour votre enfant.

Du 23 MAI au 20 JUIN 1963 PROFITEZ de NOTRE OFFRE



Pour partir en vacances avec la ligne ADAMS-TRAINER UNIVERSPORT INC., 3755 Côte-des-Neiges, tél. RE. 8-2868, en consultation avec les agents de la province, présente sa vente à:

"LIGNE SVELTE" avec l'achat d'un véritable ADAMS-TRAINER, de renommée mondiale, il vous sera offert gratuitement un célèbre vêtement LIBERTÉ PARENTÉ, qui, par sa qualité vous procurera une sudation naturelle et restera le précieux auxiliaire de votre ligne svelte, apportant détente en éliminant vos toxines et déchets organiques. Ne dites plus, je n'ai pas le temps: 10 minutes par jour avec ADAMS-TRAINER, qui fait que votre culture physique n'est plus une fastidieuse corvée. Vous ferez chez vous agréablement, sans fatigue, un exercice rationnel et complet.

ADAMS-TRAINER

champion du palmarès de références dans plus de 15 pays

Adressez ce coupon à l'agent le plus près de votre domicile, qui se fera un plaisir de vous adresser une luxueuse documentation gratuite.

NOM TEL
ADRESSE VILLE
RENE-SPORT, 10445 boul. Pie IX, tél. 322-8460; GAGNON-SPORT, 1125 rue St-Hubert, Montréal, tél. CE. 3-1578; P. DE SERRE, SPORTS, 1240, rue Bernard ouest, OUTREMONT, tél. 273-5541; PEPIN SPORTING GOOD, boul. Notre-Dame, Lachine, tél. 637-3902; CENTRE DU CAMPING, 984 boul. Labelle, CHOMÉLEY, tél. MU. 1-1558; BEAULIEU SPORT, 304 rue Villeneuve, ST-JEROME, tél. GE. 8-8286; GILE SPORT ENRG., 320 rue St-Jacques, VILLE ST-PIERRE, PALAIS DES SPORTS, 115 est, Côte d'Abraham, QUEBEC, tél. 379-9838; PAQUET SPORTIF, ST-GEORGES DE BRULLE, tél. 343-1301; GAGNON FRERES NOUVEAUTES, 400-406 rue Racine, CHICOUTIMI, tél. 342-1301; SPORAMA, 133 rue Sacre-Coeur, ALMA; ROYAUME DES SPORTS, 511 rue Walberg, DOULBEAU; FERRONNERIE DE COVANSVILLE, 211 rue de la Commune, COVANSVILLE; NORDET SPORTS, 296 rue St-Germain, RIMOUSKI.



Les Chevaliers de la Galanterie

Amènent leurs invités au

Le Cavalier

Ils invitent aussi leur famille! En quel autre endroit pourriez-vous profiter de l'atmosphère intime et de l'excellente cuisine de notre beau Québec? Le choix des gourmets (à des prix raisonnables). Stationnement gratuit pour les clients prenant un repas. Tous les dimanches, repas à demi-prix pour les enfants.

HOTEL DE La Salle
1240 DRUMMOND UN. 6-5492

Une solution partielle au problème de l'adoption

TORONTO — Les dirigeants du ministère du Bien-être de l'Ontario étudient la possibilité d'organiser un programme

de d'adoption basé sur un échange à l'échelle nationale.

Un porte-parole du ministère a expliqué récemment qu'un tel arrangement pourrait résoudre bien des problèmes d'adoption pour des enfants de différentes races. Ces échanges sur le plan de l'adoption se sont faits déjà entre provinces, mais le travail dans ce domaine fut limité. Des petits Chinois et Japonais furent adoptés grâce à ce système.

On a précisé que le grand problème dans l'ouest du Canada vient du fait que 4.500 petits Indiens et Métis, sont sous la tutelle des sociétés de bien-être. Alors que 3.000 de ces enfants peuvent être adoptés, seulement 18 cas d'adoption, impliquant des enfants indiens ou métis, furent enregistrés en Saskatchewan, l'an dernier.

Dans l'est du Canada, les agences de bien-être social sont en face des mêmes problèmes avec des enfants partiellement de descendance nègre. On a fait remarquer que ces enfants sont souvent adoptés par des personnes qui, au début, avaient l'intention de recevoir des réfugiés étrangers.

Ce programme d'échange national pourrait être organisé par le gouvernement fédéral en un an, croit-on.

Jean-Pierre HAUTE COIFFURE



Artiste international diplômé à Paris au Festival mondial de la coiffure 1960, médaille d'argent à Amsterdam 1962, vous invite... dans un cadre de luxe reposant et agréable où... des artistes qualifiés vous conseilleront dans tous vos problèmes de beauté.

Cécile et Jean-Pierre de Paris Inc.

550 ouest, rue Sherbrooke 844-9522
(Entre Union et Aylmer)

L'émouetier Gaston Nicolas au bagne pour 14 autres années

Par Marcel VLEMINCKX

Gaston Nicolas de Hull serait aujourd'hui un homme libre si, le 17 juin dernier il n'avait été l'un des meneurs dans l'émouette de St-Vincent-de-Paul. Aujourd'hui, au contraire, il est de retour au bagne pour 14 autres années.

C'est la peine imposée hier à cet émouetier, la peine maximum prévue par le code pénal, par le juge André Sabourin qui préside le terme du printemps des Assises criminelles de la Cour du banc de la reine.

Les 12 jurés ont délibéré à peine 15 minutes, hier après-midi pour déposer un verdict de culpabilité. Nicolas était accusé de méfaits publics; lui et ses comparses ont causé des dégâts de quelque \$200,000 dans six édifices de St-Vincent-de-Paul.

Nicolas avait été condamné à six ans de prison, en 1953 pour avoir nuyé son épouse à la fin de l'été de 1957. Quelques semaines avant la mort de celle-ci, Nicolas avait assuré la vie de son épouse pour la somme de \$12,000. Un samedi après-midi, au cours d'une promenade en canot, il avait fait chavirer l'embarcation et sa femme s'était noyée.

Accusé de meurtre, Nicolas avait été déclaré coupable d'homocide involontaire. Il avait soutenu en défense que le drame était un accident.

Le juge Sabourin a imposé la peine maximum en disant à Nicolas: "Dans votre cas, il est inutile de songer à une réhabilitation. Vous n'avez rien à regretter, c'est évident. Votre témoignage en défense, a été un nœud."

"En 1958, la justice avait été extrêmement élémentaire pour vous: six ans de prison pour avoir expié la mort de votre femme, c'était peu. Vous n'avez pas su en profiter. Vous avez contribué à détruire des ateliers de travail, des lieux de prière, la bibliothèque du pénitencier. Vous méritiez les quatorze ans de bagne que la loi prévoit."

C'est le premier émouetier de St-Vincent-de-Paul à passer en procès devant un jury.

Congrès de la Société de gériatrie à Mtl

La Société américaine de gériatrie tiendra pour la première fois au Canada son congrès annuel, du 6 au 8 juin, à l'hôtel Reine-Élisabeth. Cette société médicale groupe des spécialistes de diverses disciplines, du Canada et des États-Unis. Le président désigné par les membres de la société pour succéder au président actuel, est le Dr E. David Sherman, m.d., de l'Institut de réhabilitation, de Montréal.

Plus de 350 délégués prendront part aux délibérations du prochain congrès, à Montréal. Les communications traiteront du bien-être physique, mental et social des personnes âgées.

La Canada compte parmi les pays dont la population vieillit; le pourcentage de la population de 65 ans et plus s'établit dans ces pays entre sept et dix p.c. de tous les habitants.

La gériatrie a pour but l'étude de la vieillesse et de ses maladies. Une personne sur 25 atteint l'âge de 65 ans ou plus. Les problèmes médicaux, sociaux et économiques qui frangent les personnes âgées seront mis en lumière au cours de ce congrès. Ces aspects scientifiques, sociaux et économiques du vieillissement seront traités dans 46 communications.

Les mots croisés du "DEVOIR"

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

- HORIZONTALEMENT**
- Ensemble d'idées liées les unes aux autres.
 - Adverbe — Animal dont la fourrure est recherchée.
 - Elles nous reviennent quand l'hiver est fini.
 - Ouvrage de Chateaubriand — Non religieux.
 - En Chaldée — Entourée d'eau — En station.
 - Amateur passionné — Est utile.
 - Crochet — Voyelles.
 - Permet un choix — Ajoute.
 - Tous de la même opinion — Sans eau.
 - Bord d'une rivière — Dans Pronom.
 - Saison — Pour écrire.
 - Annecement femme de chambre.
- VERTICALEMENT**
- Bagarre.
 - Voir le jour — Attache.
 - Dieu du soleil — Grâce à.
 - A son vert — Négation.
 - Recueil d'événements — Après-midi.
 - Groupe homogène.
 - Prénom — Chef — Ancienne ville.
 - Lustré — Préfixe de division.
 - Plante aromatique — Au monde.
 - Ceux qui choisissent.
 - Possessif — Sous l'effet d'un bouleversement intérieur.
 - Consonne doublée — Pour certains condamnés.
- Solution d'hier**
- TRANSVERSALE**
- RANVERSABLE
 - REMUEUSE — EOLE
 - AVANT — OULES
 - NON — OTE
 - SLAVE — ANNEES
 - MUGUET — DA — NI
 - ITE — OTITE
 - SIMEON — QUAI
 - SOUEAS — CRUBU
 - INNE — USEE
 - OST — RU — SOI
 - SEVEREMENT
- VERTICALEMENT**
- TRANSMISSION
 - REVOLUTIONS
 - AMENAGEMENTS
 - NON — VU — EUE
 - THIBAUD — LEE — BIEVES ENRG
 - VS — TONSURE
 - OTA — SUR
 - REVENDEUR
 - SOU — NATURE
 - ALLIE — EAU — SE
 - LEE — EN — IB — ON
 - SOSIE — UNIT

Sauvé.

(Suite de la première page)

Si il ne suffira pas non plus de céder aux revendications fiscales du gouvernement. Le sage attendu que le problème "dépasse l'enjeu de la fiscalité".

Le député des îles de la Madeleine a commencé son discours en brossant une image de la situation économique du peuple canadien-français.

"Comme groupe, a-t-il dit, notre situation n'est pas brillante". D'abord, le chômage. Depuis 1951, le Québec a toujours compté plus du tiers des chômeurs du Canada. Puis, le revenu. En 1961, a continué M. Sauvé, se fondant toujours sur les statistiques du bureau fédéral, le revenu personnel par habitant dans la province de Québec était inférieur de \$407 à celui de l'Ontario.

"Comment les citoyens de la province de Québec, qui se considèrent comme des citoyens à part entière, qui veulent être considérés comme des égaux dans le Canada, seront-ils satisfaits d'accepter une situation où ils se retrouvent financièrement défavorisés par rapport aux citoyens de l'Ontario?"

"Dans les deux plus grandes entreprises au Canada, il n'y a que deux Canadiens français à la direction. Jusqu'à présent, les Chemins de fer nationaux n'avaient pas de Canadiens français à la direction. Comment se fait-il qu'il ait fallu que nous poussions les hauts cris à la Chambre pour enfin trouver un dénommé Maurice Archer? Que doit-on conclure?"

"On a eu... deux Canadiens français comme premier ministre du Canada, trois comme juge en chef de la Cour suprême et un comme gouverneur général, mais comment se fait-il que nous ne trouvions aucun Canadien français pour diriger les grandes sociétés de la Couronne, de même que les grandes banques canadiennes?"

"Il faut comprendre que c'est depuis 1867 que nous attendons. Nous sommes patients. Il est difficile de demander à tout un peuple de continuer à attendre..."

"Depuis 1959... ce peuple connaît un climat de liberté. (Il) se donne les instruments de sa propre libération et continue une campagne..."

Plusieurs fois, les bombes explosent à Montréal et on est tout surpris ici, à Ottawa. Même dans les édifices du gouvernement, les préposés aux ascenseurs ne comprennent pas le français...

"On n'a pratiquement pas le droit de vivre dans certaines provinces."

"Dans les questions économiques, ou sommes-nous? Nous ne possédons rien. Nous n'avons presque rien en dehors de la province de Québec."

"Quant au fonctionnarisme à Ottawa, on a beau dire, venez les Canadiens français. Cependant, il faut que nos fonctionnaires écrivent en anglais, discutent en anglais. Dans les grandes réunions internationales, combien y a-t-il de fonctionnaires canadiens-français qui nous représentent?"

"Il doit y avoir une signification précise à ce sujet. On ne peut plus attendre..."

M. Sauvé a demandé au gouvernement de consulter le Québec avant d'adopter toute loi touchant, il le faut, pense-t-il, que les mesures fédérales appuient la politique de reconstruction économique déjà amorcée par le gouvernement de Québec et soient en quelque sorte son complément.

"Toute mesure législative que prendra le gouvernement d'Ottawa, a-t-il dit, doit obtenir l'approbation et de la population québécoise et du gouvernement provincial. Les mesures législatives sur lesquelles nous aurons à nous prononcer ici doivent faciliter le travail déjà entrepris par le gouvernement du Québec."

UN PROJET DU COLLEGE DES DENTISTES

Le président du collège des chirurgiens dentistes du Québec, le Dr Henri Brouillet, a déclaré hier que le collège étudierait sous peu un projet d'assurance non-étatique visant la gratuité des soins dentaires au Québec.

Dans une conversation téléphonique, le Dr Brouillet s'est dit impressionné de la formule du "Pre-payment plan" que le collège des dentistes de l'Ontario est en voie d'accepter, formule d'assurance en usage dans quelques États américains.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Dans une conversation téléphonique, le Dr Brouillet s'est dit impressionné de la formule du "Pre-payment plan" que le collège des dentistes de l'Ontario est en voie d'accepter, formule d'assurance en usage dans quelques États américains.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Assurance non étatique pour les soins dentaires

Le président du collège des chirurgiens dentistes du Québec, le Dr Henri Brouillet, a déclaré hier que le collège étudierait sous peu un projet d'assurance non-étatique visant la gratuité des soins dentaires au Québec.

Dans une conversation téléphonique, le Dr Brouillet s'est dit impressionné de la formule du "Pre-payment plan" que le collège des dentistes de l'Ontario est en voie d'accepter, formule d'assurance en usage dans quelques États américains.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

Elle consiste en une assurance commune assumée par une ou plusieurs compagnies privées. Le Dr Brouillet croit, d'un autre côté, que l'assurance-santé viendra probablement au Québec, un jour, mais qu'il n'est pas question que les dentistes en tiennent compte, puisqu'ils ne peuvent pas empêcher le gouvernement lui-même de l'adopter.

OTAN...

(Suite de la première page)

été formulée: le principe de la force nucléaire était adopté. Elle comprendra, cette force, outre le, sous-marins Polaris et les bombardiers britanniques, les escadrons canadiens, français, belges, hollandais et allemands déjà sous le commandement de l'OTAN.

Les observateurs politiques notaient hier soir la satisfaction de la délégation française à la fin de la réunion, ainsi que celle d'ailleurs de la délégation américaine qui estimait que les négociations importantes avaient été accomplies puisque les Français n'avaient pas rejeté le projet.

La Norvège, cependant, dont la politique étrangère avait toujours été une opposition ferme et décidée à toute implication nucléaire dans l'OTAN, paraissait quelque peu contrariée.

La décision prise hier élargit en fait le potentiel militaire de l'OTAN en augmentant sa puissance de feu nucléaire. C'est ainsi que les objectifs de représailles de l'Alliance atlantique seront plus nombreux et les responsabilités des États-Unis dans ce domaine réduites d'autant.

De la force multilatérale, il n'en a été que brièvement question à la réunion d'hier. Dans le court communiqué lu par M. D'Iberville Fortier, chef des services de presse de l'OTAN, il est simplement fait mention "des progrès accomplis". Mais "le temps n'est pas venu pour une décision définitive. Nous n'en sommes qu'au stade préliminaire malgré l'intérêt manifesté" par plusieurs États-membres pour une participation financière et effective.

Il semble en effet exclu qu'un tel projet de force multilatérale puisse prendre corps avant de très nombreuses démarches. Seule de toutes les délégations, celle de l'Allemagne a montré un intérêt très net pour cette

idée. "L'Allemagne a déclaré à la conférence ministérielle de l'OTAN, dans la salle des Communes, le premier ministre Pearson a fait hier matin un solide plaidoyer en faveur de l'Alliance atlantique, ajoutant que tous les pays membres devaient consacrer toutes leurs énergies à la consolidation de l'organisme tant sur le plan politique que militaire, car "nous savons que notre but est le progrès et la paix".

Une chose cependant a retenu l'attention des observateurs. C'est la vigueur avec laquelle l'homme d'État canadien a condamné tout isolement d'un pays de l'Alliance atlantique. Cette pointe semblait tout particulièrement dirigée contre la France, mais la délégation française ne paraît pas avoir pris ombrage des propos de M. Pearson. Celui-ci avait déclaré textuellement:

"L'isolement d'un pays de l'Alliance atlantique, en 1961, le président Kennedy a décrit avec éloquence le dénuement d'un pays qui choisirait de s'isoler dans le monde moderne. "Il est clair, a-t-il dit, qu'aucun pays libre ne peut résister isolément à la menace incessante de ceux qui, par leurs actes, se posent en adversaires".

"L'isolement d'un pays de l'Alliance atlantique, en 1961, le président Kennedy a décrit avec éloquence le dénuement d'un pays qui choisirait de s'isoler dans le monde moderne. "Il est clair, a-t-il dit, qu'aucun pays libre ne peut résister isolément à la menace incessante de ceux qui, par leurs actes, se posent en adversaires".

"L'isolement d'un pays de l'Alliance atlantique, en 1961, le président Kennedy a décrit avec éloquence le dénuement d'un pays qui choisirait de s'isoler dans le monde moderne. "Il est clair, a-t-il dit, qu'aucun pays libre ne peut résister isolément à la menace incessante de ceux qui, par leurs actes, se posent en adversaires".

"L'isolement d'un pays de l'Alliance atlantique, en 1961, le président Kennedy a décrit avec éloquence le dénuement d'un pays qui choisirait de s'isoler dans le monde moderne. "Il est clair, a-t-il dit, qu'aucun pays libre ne peut résister isolément à la menace incessante de ceux qui, par leurs actes, se posent en adversaires".

"L'isolement d'un pays de l'Alliance atlantique, en 1961, le président Kennedy a décrit avec éloquence le dénuement d'un pays qui choisirait de s'isoler dans le monde moderne. "Il est clair, a-t-il dit, qu'aucun pays libre ne peut résister isolément à la menace incessante de ceux qui, par leurs actes, se posent en adversaires".

"L'isolement d'un pays de l'Alliance atlantique, en 1961, le président Kennedy a décrit avec éloquence le dénuement d'un pays qui choisirait de s'isoler dans le monde moderne. "Il est clair, a-t-il dit, qu'aucun pays libre ne peut résister isolément à la menace incessante de ceux qui, par leurs actes, se posent en adversaires".

"L'isolement d'un pays de l'Alliance atlantique, en 1961, le président Kennedy a décrit avec éloquence le dénuement d'un pays qui choisirait de s'isoler dans le monde moderne. "Il est clair, a-t-il dit, qu'aucun pays libre ne peut résister isolément à la menace incessante de ceux qui, par leurs actes, se posent en adversaires".

"L'isolement d'un pays de l'Alliance atlantique, en 1961, le président Kennedy a décrit avec éloquence le dénuement d'un pays qui choisirait de s'isoler dans le monde moderne. "Il est clair, a-t-il dit, qu'aucun pays libre ne peut résister isolément à la menace incessante de ceux qui, par leurs actes, se posent en adversaires".

"L'isolement d'un pays de l'Alliance atlantique, en 1961, le président Kennedy a décrit avec éloquence le dénuement d'un pays qui choisirait de s'isoler dans le monde moderne. "Il est clair, a-t-il dit, qu'aucun pays libre ne peut résister isolément à la menace incessante de ceux qui, par leurs actes, se posent en adversaires".

"L'isolement d'un pays de l'Alliance atlantique, en 1961, le président Kennedy a décrit avec éloquence le dénuement d'un pays qui choisirait de s'isoler dans le monde moderne. "Il est clair, a-t-il dit, qu'aucun pays libre ne peut résister isolément à la menace incessante de ceux qui, par leurs actes, se posent en adversaires".

"L'isolement d'un pays de l'Alliance atlantique, en 1961, le président Kennedy a décrit avec éloquence le dénuement d'un pays qui choisirait de s'isoler dans le monde moderne. "Il est clair, a-t-il dit, qu'aucun pays libre ne peut résister isolément à la menace incessante de ceux qui, par leurs actes, se posent en adversaires".

"L'isolement d'un pays de l'Alliance atlantique, en 1961, le président Kennedy a décrit avec éloquence le dénuement d'un pays qui choisirait de s'isoler dans le monde moderne. "Il est clair, a-t-il dit, qu'aucun pays libre ne peut résister isolément à la menace incessante de ceux qui, par leurs actes, se posent en adversaires".

"L'isolement d'un pays de l'Alliance atlantique, en 1961, le président Kennedy a décrit avec éloquence le dénuement d'un pays qui choisirait de s'isoler dans le monde moderne. "Il est clair, a-t-il dit, qu'aucun pays libre ne peut résister isolément à la menace incessante de ceux qui, par leurs actes, se posent en adversaires".

"L'isolement d'un pays de l'Alliance atlantique, en 1961, le président Kennedy a décrit avec éloquence le dénuement d'un pays qui choisirait de s'isoler dans le monde moderne. "Il est clair, a-t-il dit, qu'aucun pays libre ne peut résister isolément à la menace incessante de ceux qui, par leurs actes, se posent en adversaires".

"L'isolement d'un pays de l'Alliance atlantique, en 1961, le président Kennedy a décrit avec éloquence le dénuement d'un pays qui choisirait de s'isoler dans le monde moderne. "Il est clair, a-t-il dit, qu'aucun pays libre ne peut résister isolément à la menace incessante de ceux qui, par leurs actes, se posent en adversaires".

"L'isolement d'un pays de l'Alliance atlantique, en 1961, le président Kennedy a décrit avec éloquence le dénuement d'un pays qui choisirait de s'isoler dans le monde moderne. "Il est clair, a-t-il dit, qu'aucun pays libre ne peut résister isolément à la menace incessante de ceux qui, par leurs actes, se posent en adversaires".

OTAN...

M. Pearson: "L'orientation qu'il faut donner à la Confédération..."

Voici, tel qu'il a été consigné au compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes, le texte de l'intervention faite par M. Lester Pearson, le 20 mai, sur "l'orientation qu'il faut donner à la Confédération à l'heure actuelle".

J'aimerais dire quelques mots au sujet d'une question qu'a soulevée cet après-midi le chef de l'opposition, question qui nous tient à cœur, qui est grave et qui offre de grandes possibilités. Je veux parler de l'orientation qu'il faut donner à la Confédération à l'heure présente, de la question du biculturalisme et du projet du gouvernement de créer une commission royale d'enquête pour étudier ce problème, commission dont le mandat proposé aux chefs de gouvernement des différentes provinces a été déposé cet après-midi.

À l'heure actuelle, je ne vois rien de plus essentiel au progrès, voire à la survie de notre pays confédération que la solution de ce problème. Le gouvernement est bien décidé à établir l'association entre la population canadienne d'expression anglaise et canadienne d'expression française sur un véritable pied d'égalité. Je le déclare nettement et très sincèrement, et je suis convaincu que pas un seul député dans cette enceinte, à quelque parti qu'il appartienne, ne se formalise de cette résolution. À titre de Canadien anglais, je veux faire connaître à mes concitoyens des régions anglophones que ce projet doit être mis à exécution. L'association doit être véritable et ce qui est tout aussi important, tous les intéressés doivent la trouver telle.

A cette fin, il convient de donner une nouvelle orientation à la Confédération ou les malaises qui s'y font sentir et dont nous nous rendons tous compte actuellement pourraient avoir — mais je ne vois pas pourquoi il en serait ainsi — des effets funestes.

Mais je veux dire autre chose, monsieur l'Orateur, et avec tout autant de sérieux, à mes concitoyens des autres parties du Canada qui parlent français, bien que tous, j'en suis sûr, n'aient pas besoin de ce conseil, peut-être qu'un très petit nombre d'entre eux en ont besoin tout comme peut-être quelques-uns de nos concitoyens de langue anglaise ont besoin qu'on leur rappelle, comme je l'ai fait il y a un instant, qu'il leur faut collaborer et se décider résolument à faire régner l'égalité dans notre association. En affirmant cette nécessité, il ne faut pas oublier de mentionner l'objet de cette association. Les Canadiens de langue anglaise et de langue française ont collaboré à la fondation, à l'édification et à l'expansion de notre pays, un pays caractérisé par sa diversité autant que par la collaboration et l'unité, différents des autres pays du notre hémisphère et de bien d'autres.

tres pays du reste du monde, surtout par sa diversité et son biculturalisme.

Mais on ne peut avoir un pays bilingue si l'on n'a pas de pays. Donc le Québec, pour être le Québec, doit être au sein du Canada. Par conséquent, en collaborant tous ensemble maintenant nous devons avoir pour objectif de sauvegarder et d'accroître notre nationalité, de faire progresser le fait canadien, car c'est assurément là l'essence de notre association et ce doit en être son but.

Cet après-midi, le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) a dit qu'il est difficile de sauvegarder notre nationalité canadienne. Il a été difficile de la faire dans le passé et il en sera de même dans l'avenir. Les influences qui peuvent l'englober sont universelles et puissantes, et nous les connaissons très bien. La géographie et l'histoire ont toujours exigé du gouvernement du Canada, pour le maintien de notre nationalité canadienne, une direction positive et des mesures concrètes. La technologie et l'industrie modernes renforcent ce besoin, surtout dans le secteur économique. La province de Québec, différente des autres parce que, tout en étant une province du Canada, elle est la patrie de populations qui vivent dans d'autres provinces, a besoin des moyens de rester elle-même. Le gouvernement du Québec doit avoir les moyens d'agir, de faire face aux besoins actuels et de satisfaire également des aspirations qui remontent à plusieurs siècles.

De même, monsieur l'Orateur, le Canada a besoin des moyens d'être lui-même. Le gouvernement du Canada doit avoir les moyens d'agir pour le Canada, tant sur le plan intérieur que sur le plan international, surtout dans ses efforts en vue d'assurer la paix et la sécurité dans le monde. Le Canada a joué, et peut continuer de jouer, un rôle important et utile dans ce domaine, mais seulement s'il est fort et uni. Il ne sera pas fort s'il n'est pas uni. Il n'existe pas de conflit ici, monsieur l'Orateur. Il nous faut être associés. Les aspirations du Québec, l'identité culturelle qu'il veut conserver et intensifier, être maître chez soi, autant de choses qu'affirment les citoyens du Québec et qui seraient irréalisables au sein d'un État faible. On ne saurait y parvenir en limitant l'action du gouvernement central, nécessaire pour répondre aux besoins communs à tous et qui relèvent de la compétence fédérale.

Nous devons éviter toute équivoque à ce sujet. Le gouvernement que j'ai l'honneur de diriger va s'efforcer d'atteindre au biculturalisme et à l'égalité entre les deux partenaires. Il cherchera également à gouverner efficacement et à prendre les moyens qui s'imposent à notre époque pour bien administrer un pays. J'ose croire, monsieur l'Orateur, que la commission d'enquête qui sera créée bientôt, l'espère, nous aidera à réaliser un biculturalisme diversifié. Rien ne s'oppose à ce que nous y arrivions.



M. ALLARD

Pierre Laporte: la rupture de la Confédération serait une tragédie pour les deux parties en cause...

Le ministre des affaires municipales du Québec, M. Pierre Laporte, a déclaré que la Confédération canadienne peut subsister à la condition que les Français et les Anglais fassent un ultime effort avec loyauté.

Il doit toutefois comprendre d'abord que c'est leur dernière chance, a ajouté le ministre dans un discours prononcé à la première conférence canadienne de la technologie du combustible. M. Laporte a déclaré que ceux qui refusent un dialogue entre le Canada français et le Canada anglais ne croient pas en un Canada bilingue ou ne croient tout simplement pas au Canada.

Dans chaque cas, ils tendent vers une rupture de la Confédération ce qui, à mon avis, a dit le ministre, serait une tragédie pour les deux parties en cause.

Conditions. M. Laporte a énuméré quelques-unes des conditions que, selon lui, les Canadiens français exigent pour demeurer dans la Confédération canadienne.

Il faudrait que les provinces jouissent de leur autonomie fiscale de manière à ce qu'elles puissent obtenir un plus grand contrôle de leur propre vie politique. La collaboration entre Français et Anglais sur l'économie du Québec est également une nécessité.

Les Canadiens anglais devraient adopter un nouvel esprit, permettant aux Canadiens français une pleine participation à la vie canadienne.

Si ces conditions sont respectées, le Canada survivra. M. Laporte a parlé tantôt en anglais, tantôt en français dans le discours qu'il a prononcé devant 200 délégués à la conférence convoquée par l'Institut de la technologie des combustibles du Canada.

Contre la sécession. "Je ne crois pas à la formule représentée par la séparation", a continué M. Laporte, à moins évidemment, qu'elle nous soit imposée.

La solution qui lui paraît la plus acceptable est la formation d'une fédération d'États, chacun ayant une grande autonomie.

Certaines provinces ne sont pas consentantes étant incapables d'assurer leur propre autonomie, et de leur pouvoir faire un choix. D'autres, comme le Québec, en ont besoin. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'a plus sa place, d'affirmer le ministre des affaires municipales.

"Dans la mesure où les Canadiens français sont impliqués, les premiers cent ans de la Confédération ont été des années d'humiliation et de négociation pour l'obtention de miettes."

"Lutte humiliante". C'est seulement après une "lutte humiliante" que les Canadiens français ont remporté des victoires comme celles des pièces de monnaie bilingues, des timbres-poste bilingues, des chèques gouvernementaux.

ME MAURICE ALLARD, EX-DEPUTE DE SHERBROOKE AUX COMMUNES

L'échec de la Confédération relève plus de son application que de sa formulation

SHERBROOKE — La Confédération a été un échec fondamental pour le Québec et les Canadiens français, non pas tant dans sa conception que dans son application. L'auteur de ces paroles, Me Maurice Allard, a appuyé son affirmation sur un lourd bilan des intrusions du fédéral dans le champ d'activités des provinces depuis 1867, lors d'une rencontre tenue hier soir des socialistes St-Jean-Baptiste du diocèse de Sherbrooke.

En plus de proposer une série détaillée de réformes qu'il faudrait apporter à la constitution du Canada, Me Allard, qui a représenté la circonscription de Sherbrooke aux Communes, de 1958 à 1962, a dressé une série de griefs contre le pouvoir central qu'il accuse d'avoir violé la constitution de 1867.

LES GRIEFS

Insistant sur les désavantages économiques du présent système pour le Québec, Me Allard a fait valoir entre autres, qu'Ottawa favorise l'Ontario et les provinces de l'Ouest, au détriment du Québec, dans sa politique de commerce extérieur.

En 1960, par exemple, 80 pour cent de nos exportations vers le Japon originaient des provinces de l'Ouest, alors que 33 pour cent des importations japonaises consistaient "en

produits textiles qui vinrent nuire à nos vingt villes importantes du Québec qui vivent du textile".

D'ailleurs, a-t-il ajouté, les différents gouvernements qui se succèdent à Ottawa prennent bien soin de désigner des Canadiens anglais à l'orientation la finance, l'économie et le commerce. Ainsi sous St-Laurent: Howe au commerce, Harris aux finances; sous Diefenbaker: Hees et Nowlan; sous Pearson, Sharp et Gordon.

LE FONCTIONNARISME

Dans le fonctionnarisme fédéral, continue Me Allard, la situation des Canadiens français reste "précaire et décevante". Parmi le groupe de fonctionnaires fédéraux recevant un traitement annuel de cinq mille dollars ou plus, les Canadiens français ne représentent que 10 pour cent. Ils sont à peu près absents de toutes les commissions et départements d'ordre financier, industriel et commercial. Me Allard cite alors le cas de 14 organismes fédéraux qui ne comprennent aucun haut fonctionnaire canadien-français contre 139 anglophones.

Parmi les autres griefs portés par Me Allard contre l'application de la constitution, on retient qu'en 1962, le ministère fédéral des travaux publics, sur \$210,000,000 de dépenses, n'en a accordé que \$10,000,000 au Québec, soit moins de 5 pour cent.

LE CANADIEN NATIONAL

Sur le plan des chemins de fer, rappelle-t-il le conférencier, que l'Ontario jouissait, en 1959, de 10,421 milles de voies ferrées alors que le Québec était limité à 5,228 milles.

Le Canadien national, poursuit Me Allard, favorise de beaucoup la grande province anglo-canadienne. Ce même Canadien National exerce une concurrence illégale aux entreprises canadiennes-françaises de camionnage. Il viole la loi et les décisions de nos tribunaux sur le transport routier, tandis que, hors du Québec, il respecte les lois provinciales anglo-canadiennes, ainsi que les entreprises privées anglo-canadiennes.

Autre grief, sur le plan du logement. En 1961, le nombre de logements à loyer modique, financés par le fédéral, s'élevait à 10,420. Québec n'en a bénéficié que de 796, soit 7 1/2 pour cent, et l'Ontario, de 6,700, soit plus de 60 pour cent. Ceci rejoint l'affaire de l'aide à l'enseignement technique et professionnel.

LES REFORMES

Ce ne sont là que les faits significatifs les plus récents signalés par Me Allard, dans la perspective d'une injustice faite au Québec et aux Canadiens français dans la Confédération.

Au préambule de la constitution actuelle, on lit que "le nouveau régime doit développer la prospérité des provinces et favoriser les intérêts de l'Empire britannique". Me Allard souligne qu'aujourd'hui, deux seulement des dix provinces le révèlent prospères et que l'Empire britannique est démembré.

Un nouveau préambule, a-t-il dit, devrait reconnaître la souveraineté du Canada et le caractère bilingue, biethnique et biculturel du pays.

Parmi les réformes suggérées, Me Allard parle de la création d'un tribunal constitutionnel dont la composition comprendrait des juges nommés, en nombre égal, par le fédéral et les provinces anglaises d'un côté et la province de Québec de l'autre. Il suggère également la réforme du Sénat, d'une manière qu'on y ferait entrer des représentants des provinces en nombre égal à ceux du fédéral.

Sur le plan fiscal, Me Allard préconise la remise aux provinces des impôts directs, selon le pourcentage suivant: 75 pour cent sur le revenu des particuliers; 75 pour cent sur les profits des corporations et 100 pour cent sur les successions. Il souhaite également que les provinces participent à la gestion de la Banque du Canada.

Glen Brown: point de vue de la minorité

QUEBEC (DNC) — Le député libéral de Brome, M. Glen Brown, a émis hier de sérieuses réserves au sujet de l'opportunité de modifier la constitution du Canada. Prenant la parole, à titre de Canadien anglais, dans le débat sur la motion Bertrand, qui réclame la convocation des États généraux de la nation canadienne-française en vue d'une refonte de la constitution, il a déclaré qu'il faut craindre que les Canadiens anglais n'en viennent à penser que les Canadiens français ne savent pas ce qu'ils veulent.

"En tant que Québécois dont l'ancêtre, Alexander Brown, était second lieutenant dans les fusiliers marins durant la bataille de 1759 sur les Plaines d'Abraham, je crois devoir présenter le point de vue de bien des Québécois qui sont en minorité dans cette province", a-t-il déclaré.

Rappelant les origines de la Confédération, M. Brown a souligné que c'est un Canadien français, Sir Georges-Étienne Cartier, appuyé par ses compatriotes, qui a été le principal artisan de la Confédération telle que nous la connaissons aujourd'hui. Sir John A. Macdonald, par exemple, aurait préféré un régime d'union.

"Nous pouvons affirmer, a-t-il dit, qu'en pratique, Cartier et le groupe canadien-français désiraient la Confédération plus que tout autre groupe dans les possessions britanniques de l'Amérique du Nord."

Après que le groupe canadien-français eut tant insisté pour obtenir la Confédération, alors que les Canadiens anglais l'acceptaient à contre-cœur, il se pourrait que ceux-ci se demandent "si la nation

canadienne - française est en mesure de se faire une idée précise de ce qu'elle veut", admettant le cas où elle demanderait une nouvelle constitution, selon M. Brown.

Le député de Brome a exprimé le regret que M. Bertrand, dans sa motion, ne fasse aucune mention des mérites du Québec. "Pouvons-nous moderniser la constitution, qui a été conçue de manière à satisfaire tous les éléments qui composaient le Canada au moment de la signature du pacte, sans la participation active de

tous les secteurs de la population actuelle", s'est-il demandé. M. Brown a également signalé qu'il existe bien des pactes sacrés que personne ne songe à modifier. S'adressant à M. Bertrand, il lui demanda s'il aimerait changer son "contrat de mariage, la Bible, le Notre Père, les lois de succession, la loi de gravité et les lois de divorce du Québec". Il faudrait se demander, a-t-il ajouté, quelles modifications ont été apportées à la constitution anglaise, ou à celle des États-Unis, qui sont antérieures à celle du Canada.

Le service des incendies de Montréal s'est joint hier soir à celui de la police pour assurer une surveillance étroite des secteurs de Montréal qui ont été touchés par l'œuvre pyromaniacale.

Après une entrevue avec le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, le chef du service des incendies M. Armand Durette a mis sur pied, dès hier soir, un système de patrouilles.

Des pompiers en civil ont patrouillé durant toute la nuit les secteurs où ont éclaté de nombreux incendies depuis quelques semaines.

Le président Saulnier a expliqué que ces patrouilles de pompiers travailleront en étroite collaboration avec les policiers qui exercent déjà une

Les pompiers aident la police dans la recherche des auteurs des incendies

Lesage, enrhumé

QUEBEC — Le premier ministre Jean Lesage est demeuré chez lui hier pour se remettre d'un rhume contracté durant son récent voyage en Europe.

M. Lesage n'est pas venu travailler sur l'ordre de son médecin. Le rhume avait provoqué chez lui un fort enrouement. On attend son retour au parlement aujourd'hui.

Le reproche de M. Albert Gervais (UN) à la constitution canadienne

La Confédération n'a pas donné aux nôtres la conviction que le Canada est leur pays

QUEBEC — "L'une des plus lourdes accusations que je dois porter contre la Confédération, c'est de n'avoir pas réussi à implanter chez les Canadiens français cette conviction, pour ainsi dire charnelle, que le Canada est leur patrie", a déclaré hier le député de Montmorency.

Prenant part au débat sur la nécessité de refondre la constitution, M. Albert Gervais a soutenu que l'abbé Gérard Dion avait accredité indirectement cet échec quand il a avoué récemment que "nous sommes tous un peu séparatistes".

Le représentant de l'Union nationale a affirmé qu'il n'en serait pas ainsi si ce noble et chaleureux mot de patrie s'accrochait plus naturellement au Canada, dans l'esprit de la masse canadienne-française.

"On ne se sépare pas, a-t-il dit, on ne songe pas à se séparer de sa patrie. La patrie, pour la majorité des nôtres, c'est le Québec; c'est la patrie. Ils n'ont jamais senti dans leur chair l'existence d'une plus grande patrie."

M. Gervais a souhaité que ses fils grandissent dans un Canada où ils se sentiraient plus chez eux que leur père.

Il a signalé le grand rôle qu'il faut jouer les éducateurs dans la mesure de la restructuration politique du pays.

"J'oserais soutenir que le premier homme à voir, dans les circonstances, c'est l'instituteur, l'instituteur des dix provinces, car il a une action concertée à entreprendre de l'Est à l'Ouest."

Parlant de l'enseignement de l'histoire, le député de Montmorency a déclaré qu'il pouvait devenir un puissant médium de formation ou de déformation nationale par le jeu malhonnête des grossissements ou de mises en veilleuse.

"L'enseignement des deux langues, par la manière dont il traite la matière historique, peut initier le Canadien français ou anglais de demain à une juste optique de l'entité canadienne. Je ne suis pas partisan

d'un manuel unique d'Histoire du Canada, mais il ne faudrait pas que cette histoire soit à double face vu notre double origine."

Il a dit qu'il faudra que le Québec clarifie ses positions au sujet de l'enseignement de l'anglais. "Si nous tenons, a-t-il déclaré, à ce que les français soient enseignés dans les écoles publiques d'expression anglaise, et une tendance semble se dessiner en ce sens, nous serions mal venus au Québec de différer l'enseignement officiel de l'anglais jusqu'au cours secondaire, comme certains de nos pédagogues l'ont recommandé au comité catholique."

M. Gervais a ainsi résumé les principaux reproches que les Canadiens français peuvent faire à la Confédération:

1 — D'avoir laissé l'État central sortir de l'orbite juridique que lui avaient tracée les Pères de la constitution;

2 — D'avoir brisé l'une des pierres d'angle de l'édifice canadien: la dualité de langue et de culture;

3 — D'avoir entravé l'épanouissement libre et normal des minorités canadiennes-françaises au chapitre de l'enseignement et de l'éducation;

4 — D'avoir en somme fait de l'une des deux nations signataires du pacte confédératif une étrangère dans son pays.

L'orateur a développé chacun de ces quatre points en soulignant particulièrement les dures luttes scolaires que les Canadiens français ont eu et ont encore à soutenir dans les autres provinces. Il a affirmé que le Québec était devenu un Ghetto culturel et linguistique.

Dans le domaine de l'éducation, M. Gervais a dit que le Québec ne devrait pas tourner le cap du centenaire de la Confédération sans avoir exigé pour ses minorités-sœurs du Canada le même traitement juste et équitable qu'il accordait depuis toujours à la minorité anglophone de notre province.

La Confédération, pas un mal en soi, servira mais à des conditions précises

QUEBEC (DNC) — La Confédération n'est pas un mal en soi. Elle a rendu et peut rendre encore de précieux services au Québec, mais à des conditions bien précises. Participant hier au débat sur la motion Bertrand au sujet de la convocation des États généraux en vue de la refonte de la constitution, M. Ernest Godbout, député libéral de Québec-Est, a soutenu qu'il y avait une grande part de rêve dans les arguments des indépendantistes; mais qu'il fallait avant tout considérer la réalité.

"Pourquoi s'est-il demandé, les Canadiens français du Canada abandonneraient-ils le Canada pour se cantonner dans la province de Québec? Pourquoi s'isoleraient-ils au milieu de biontôt 300 millions d'Anglo-Saxons, Américains, Canadiens anglais ou autres? Pourquoi risqueraient-ils l'étranglement économique ou la médiocrité matérielle de vie? Pourquoi renonceraient-ils au rôle assez admirable du Canada sur le plan international, pour peut-être se réfugier dans une neutralité un peu dégradante et qui, comme toute, ne protège rien? Pourquoi dédaigneraient-ils les véritables richesses que sont maintenant les cultures étrangères, les mœurs d'autrui, les formes de culte, l'apport d'une humanité diversifiée dans son corps et dans son âme?"

"Ce n'est pas l'étranger qui est l'ennemi, a dit M. Godbout. L'ennemi c'est le citoyen, l'ami, même le frère malhonnête, profiteur, injuste et injurieux!"

Le député de Québec-Est est d'avis que la Confédération peut rendre de précieux services pourvu qu'elle assure aux Canadiens français leur survie, qu'elle donne à l'État du Québec des pouvoirs et des revenus qui lui permettront de poursuivre l'émancipation économique de notre peuple français, de satisfaire ses besoins sociaux, de réussir son plein épanouissement culturel.

"Il est de prime nécessité, a-t-il dit, qu'aucun Canadien français ne puisse se convaincre que les plans conjoints sont des trucs plus profitables à d'autres provinces qu'à la sienne; que l'État du Québec recevra son dû de lui-même mieux que par les paiements de prérogative actuels; que les subventions octroyées par le gouvernement central, aux conditions ou au caprice du donateur, ne sont rien d'autre qu'un moyen additionnel d'assujettissement, que le Canadien français n'est pas libre au Canada, et qu'on lui fait reproche de vivre en dehors du Québec; que les écoles des minorités sont encore maltraitées; et qu'enfin, dans l'administration fédérale, dans les corps armés, dans les services industriels et commerciaux sous le contrôle des hommes d'affaires de langue anglaise, le Canadien français n'a jamais droit au commandement, mais seulement aux postes subalternes."

M. Godbout se dit prêt à endosser la motion Bertrand, mais avec les amendements apportés par le ministre de la jeunesse et le chef de l'opposition.

On sait que le député de Missisquoi suggérerait qu'un comité spécial de la Législature étudie les moyens de convo-



M. GODBOUT

quer les États généraux de la nation canadienne-française en vue de modifier la constitution.

Cette motion amendée par MM. Paul Gérin-Lajoie et Daniel Johnson se lit comme suit: "Que cette Chambre se d'avis qu'un comité spécial devrait être institué, avec pouvoir d'entendre des témoins et de siéger même les jours où la Chambre ne tient pas de séance et après la prorogation, en vue de la détermination des objectifs à poursuivre par le Canada français dans la révision du régime constitutionnel canadien et des meilleurs moyens d'atteindre ces objectifs, ledit comité devant faire rapport à la Chambre au cours de la prochaine session."

Parmi les principales questions qui pourront être soumises à l'étude de ce comité spécial, M. Godbout énumère les suivantes: Les droits, les pouvoirs et le comportement des gouvernements fédéral et provinciaux; L'institution d'un conseil constitutionnel, pour étudier les problèmes futurs de la constitution nationale; L'accroissement des droits et responsabilités des provinces;

Le litige des taxes directes et indirectes, et leur partage; La séparation des fonctions et la participation aux fonctions pour les divers gouvernements; Les libertés fondamentales et les droits des individus; Les cultures;

Les instruments de justice, dont la création d'un tribunal constitutionnel, pour interpréter la constitution; Les mesures de sécurité sociale;

Les relations ouvrières, etc...

Transmissions automatiques

Nous réparons ou remplaçons votre TRANSMISSION

Travail fait par des experts

Jusqu'à 24 MOIS pour payer

GARANTIE 100% — Estimation et remorquage gratuits

SERVICE DE TELEPHONE 24 HEURES PAR JOUR

TRANSMISSION SPECIALTY Ltd.

527-3641 A L'EST

6320, Chemin Upper Lachine Montréal 28

5529, rue Papineau Montréal 34, P.Q.

Petites annonces du "Devoir"

BUNGALOW À VENDRE

REPENTIGNY — Grand 5 pièces fermées, fenêtre panoramique, cave, cuisine moderne, 1000 sq. pieds, 585, par mois. Particulier. 661 Manicou, — Tél.: 581-4334. JNO

CHALET À STE-DOROTHÉE

À louer ou à vendre, 5 pièces, 3 chambres, veranda, réfrigérateur, cuisinière électrique, plage et tennis privés, terrain 100 x 130, rue asphaltée. DU. 7-1838. 24-5-65

CHALET À VENDRE

Pour vos vacances, pourquoi ne pas vous procurer votre propre chalet au bord de l'eau au lieu de louer ou de payer de gros prix dans les hôtels?

CHALET À VENDRE

CHALET style suisse, nouveau, 2 chambres à coucher, vue sur le lac, accès à la plage, entre les Heights et St-Adolphe, petit comptant. Appeler: 486-7233, entre 1 heure et 3h30 p.m. 23-5-63

COTTAGE À VENDRE

12210, RUE PASTEUR, 10 appartements, grand terrain 60 x 200, libre immédiatement, face bon. L'Aradie, solarium, cuisine moderne, confort, table pour plusieurs personnes, sous-sol fini, garage. — FE. 4-6162. 27-5-63

CHALET D'ÉTÉ

CONSTRUCTION de chalets à compter de \$500 et plus, réparation, voir renseignements, téléphone 528-6285. J.N.O.

DEMANDE D'EMPLOI

AIDE GARDE-MALADE prendrait cas privés gens âgés, à domicile ou hôpital privé, bonnes références, 848-1938. 34-5-63

MAISON À VENDRE

OUTREMONT — Patoises St-Germain, maison sur la cote de la Montagne, vue magnifique, peut être construite selon les goûts de l'acheteur, \$55,000 environ. RL. 1-6801. JNO

ON DEMANDE

Cuisiniers demandés avec son mari pour cuisine canadienne, aide générale, expérience et références nécessaires, ouvrage permanent, bon salaire. S'adresser à: RESTAURANT LA Dame du Nord, 1198 boul. des Laurentides, Vieux-Québec, Laval, tél.: 663-1811. N. Nadeau, propriétaire.

TRANSPORT CAMIONNAGE

ROUSSELLE Transport. Déménagement ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poêles, réfrigérateurs. RA. 5-2421 J.N.O.

TARIF

Annonces classées

434 Notre-Dame est

"LE DEVOIR" — VI. 4-3361

(Commandes prises jusqu'à l'avant-veille de la publication). Tarif minimum de \$1.50 pour 5 équivalents à deux lignes.

lignes (25 mots).

Compter 3 mots à la ligne. Une lettre de ligne compte pour une ligne entière. Les abréviations initiales comptent pour un mot: les mots composés pour un mot; chaque nombre pour un mot. Pour les réponses devant être expédiées par la poste, ajouter 25 cents.

CRUS CARACTÈRES — Une ligne en caractère gothique 12 points (20 lettres ou espaces) etc.: 3 cents la mot minimum: ÉQUIVALENTS À DEUX LIGNES.

Nauvages, services, service anniversaire, grande-messe, remerciements pour condoléances, \$1.00.

27-5-63

Les bénéfices par dollar de ventes furent de 5.1 cts au pays, en 1962

Selon l'Association des
manufacturiers canadiens

potins financiers

La Bourse de Londres a clôturé ferme hier et celle de New-York a paré la baisse après un début vigoureux. Quant aux Bourses de Montréal et de Toronto, elles se sont comportées véritablement mieux hier.

La moyenne des industriels de DJ a clôturé hier 1.20 point plus bas à 722.84.

L'intérêt spéculatif paraissait centré sur les valeurs haut cotées — blue chips. Les rapports d'augmentation dans la consommation et la production de l'acier aux E.-U. furent bien vus à Wall Street.

M. F. Fitzpatrick qui vient d'être nommé gérant de Davidson & Co, possède une expérience de plusieurs décennies dans le commerce des valeurs mobilières, ayant travaillé déjà pour maintes firmes d'agents de change américaines, canadiennes-françaises et anglo-saxonnes.

Le bulletin du 21 mai de La Maison Bienville Limitée renferme une longue liste de valeurs rapportant entre 3.45 p.c. et 5.35 p.c. On n'a donc que l'embarras du choix.

Merrill Lynch, Pierre, Fennier & Smith Inc. vient de publier en français une étude très élaborée sur Chas. Pfizer & Co. Inc.

M. R. L. Whaley vient d'être nommé directeur acquiesceur de la Prudential Insurance Co. of America, selon ce que M. William Ingram, vice-président en charge des options de cette institution au Canada, vient d'annoncer.

Chartered Trust Co., au nom de John Dale (Canada) Ltd et d'Aluminium Goods Ltd, a fait une offre de \$13 l'action A de Modern Containers Ltd.

Chartered Trust Co. entendrait fractionner ses actions sur la base de 2 pour 1 et de hausser son capital-actions de \$2,500,000 à \$10,000,000.

La rumeur d'une belle découverte expliquerait la hausse de 30 cts hier par les actions de Laduboro, sur la Bourse Canadienne.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Texaco Canada Limited effectue des nominations

M. John G. Light vient d'être nommé directeur général du service de raffinage de Texaco Canada Limited; il sera chargé de la direction des opérations de raffinage du pétrole et de fabrication des produits pétrochimiques de cette société. Il remplacera M. Bolitho, qui a été directeur de nombreuses années directeur de la raffinerie de Texaco Canada à Montréal-Est, a été nommé directeur des opérations de raffinage. On annonce également les changements suivants dans le domaine du raffinage: M. Lloyd W. Kennedy, qui était directeur de la raffinerie Regent de la société Texaco Canada à Port Credit (Ontario), est nommé directeur de la raffinerie de Montréal-Est. M. Edward G. Rosengren, autrefois de Montréal-Est, lui succède. M. Frank S. Radmore, autrefois directeur adjoint de la raffinerie d'Edmonton de la société, est nommé directeur de l'établissement de Halifax — raffinerie actuellement en construction à Eastern Passage (N.-E.).

Merrill Island Mining Corp. a traversé un bon trimestre

Selon un communiqué de M. R. P. Mills, président de Merrill Island Mining Corporation Ltd, 2 zones parallèles de minerai ont été indiquées par le sondage au diamant effectué au niveau de 1600 pieds sur sa propriété de Chibougamau. Un trou, foré dans la montagne au-dessus de 1600 pieds, a coupé 4.5 pieds, dont l'analyse a révélé 10.72% de cuivre sur environ 30 pieds au nord de la zone principale "E". Un 2ième trou, creusé à 40 pieds plus bas que cette intersection, a traversé 14.9 pieds, révélant à l'analyse 7.76% de cuivre, mais vu l'angle du trou, sa vraie largeur est d'environ 7.5 pieds. Deux trous, forés au sud à l'extrémité est du niveau de 1600 pieds, ont coupé 7.4 pieds, donnant à l'analyse 1.44% de cuivre, et un autre trou a traversé 4.5 pieds, dont l'échantillonnage a donné 16.8% de cuivre. La structure parallèle vers le sud se trouve à environ 500 pieds de la zone "E" principale. Il sera procédé à une plus grande exploration de ces 2 structures au moyen de travaux de galeries afin de déterminer le prolongement entier de ces 2 nouvelles zones. Le profit d'exploitation de l'entreprise durant les 3 mois terminés le 31 mars 1963 furent de \$159,934.39 et pour les 9 mois terminés à la même date, ils furent de \$413,439.76, sous réserve des ajustements de fin d'année et des taxes.

Souscription probable de l'offre de \$15,000,000 de valeurs par la Société Générale de Financement

La Société Générale de Financement du Québec a lancé, hier, officiellement la mise en souscription publique de \$15,000,000 de valeurs, dont \$5,000,000 de débentures à 5%, série "A" et \$10,000,000 d'actions. Les premières sont offertes à \$100 et les secondes à \$10 chacune. Les firmes René-T. Leclerc Inc., et W.C. Pitfield & Co. de Montréal et Laguerre & Desrochers Ltée, de Québec, agissent comme mandataires pour cette mise en souscription des valeurs précitées, qui seront offertes par une centaine de maisons de valeurs de placement, soit donc par la très grande majorité des courtiers de placement de la province. Les 16 et 21 mai, nous avons énuméré dans nos commentaires les principaux souscripteurs institutionnels à cette émission et, en plus de ces noms, nous avons appris hier que les Banques de Montréal, Banque Canadienne Impériale de Commerce et Banque Royale ont souscrit chacune \$1,500,000 et les Banques Toronto-Dominion et Banque de Nouvelle-Écosse, chacune \$500,000, que les Cies d'assurance-vie Standard Life et la Manufacturers Life avaient souscrit chacune \$250,000 et la Montreal Life, \$25,000, que la Bell Telephone avait souscrit \$300,000, etc.

Il ressort de ces données que les institutions anglo-saxonnes ont emboîté le pas en arrière de nos établissements financiers dont nous avons énuméré les souscriptions récemment. Ces chiffres se passeraient de commentaires, car ils indiqueraient "une souscription possible et même probable" de cette émission de \$15,000,000 de valeurs de la SGF, sans tenir compte des \$5,000,000 du gouvernement provincial et des \$3,000,000 probables des Caisses Populaires, et, enfin, des souscriptions nombreuses, attendues de la part du public en général. A ce jour, les institutions ont souscrit \$13,275,000 sans tenir compte de l'apport, actuel et éventuel, des Caisses Populaires. Faudrait-il en venir à des allocations? Dans de telles circonstances, tous ceux qui sont intéressés à cette émission doivent s'empresser de donner leurs commandes. Il va sans dire que les petites gens se doivent d'acheter les débentures convertibles à 5%, ce qui leur assurerait un rendement convenable avec la possibilité de participer, plus tard, au progrès de la SGF, en convertissant leurs débentures en actions, d'ici le 15 juin 1968. Incidemment, la SGF aurait déjà reçu deux demandes d'aide financière, soit un premier pas dans son objectif d'aider à nos entreprises en vue de promouvoir le développement économique du Québec.

Marcel CLÉMENT

Chrysler Corp. se vendra aujourd'hui ex-dividende 25 cts l'action.

Upper Canada réunira ses actionnaires aujourd'hui pour la tenue de son assemblée annuelle à Toronto.

La C.S. de McMasterville, celle de Gaspé et celle de St-Philippe de Philipsburg emprunteront sous peu.

Au dire du président de TransCanada Pipelines Ltd., le gaz naturel pourrait bien être une source de produits alimentaires, sous forme de vitamines nutritives. N'a-t-on pas pendant la guerre mélangé de la sciure de bois avec de la farine pour faire du pain? Maintenant, au lieu de nous empoisonner, le gaz nous empoisonnerait, à moins qu'il ne fasse sauter notre estomac.

Pacific Petroleum Ltd entendrait entrer sur le marché de la gasoline en C.B.

Jamaica Service Ltd a gagné \$170 l'action durant les 12 mois terminés le 31 mars 1963 vs \$195 durant la même période l'an dernier.

Inland Natural Gas Co a vu ses recettes s'élever à 33 cts l'action durant les 9 mois terminés le 31 mars vs 32 cts durant la même période l'an dernier.

Un groupe d'actionnaires dissidents ont gagné le point de la lutte pour le contrôle de U.S. Smelting, Refining and Mining Co., dont les ressources excèdent les \$100 millions.

Les pourparlers entre Ford Motor Co. et Ferrari d'Italie, relativement à certaine collaboration, auraient été suspendus.

Les droits de TransCanada

Freeters Ltd sont négociables à la Bourse Canadienne depuis son ouverture le 22 mai 1963. Les actionnaires inscrits le 24 mai auront le droit de souscrire, au prix de \$2.50

chacune, à de nouvelles actions de la compagnie, à raison de 1 pour 1. Ces droits expireront le 11 juin. Leur symbole sur le téléscripteur est F.T.L. Rts.



Jean-Paul Dagenais



Claude Dupras



Guy Gauthier



Laurent Gendron

"MM. J.P. Dagenais, Claude Dupras, Guy Gauthier et Laurent Gendron, ingénieurs professionnels annoncent la formation de la société Dagenais, Dupras, Gauthier, Gendron, Ingénieurs-Conseils. M. J.P. Dagenais (Polytechnique 1948) fut pendant dix ans au service de la Bailey Meter Co. Ltd. et de la Dominion Bridge Co. Ltd., département des chaudières à vapeur; depuis lors il était chargé des affaires de conduite professionnelle à la Corporation des Ingénieurs de Québec. Actif dans les groupes professionnels, M. Dagenais fut président de la section junior de Montréal de l'Engineering Institute of Canada. M. Dupras (Polytechnique 1955) était depuis cinq ans associé du bureau De Guise & Dupras, ingénieurs-conseils en mécanique-électricité, il a acquis une vaste expérience dans ce domaine ayant collaboré à la réalisation de projets d'importance tels qu'hôpitaux, écoles régionales, etc; M. Dupras a été président de Montréal, vice-président national et sénateur international de la Chambre de Commerce des Jeunes. Il est présentement vice-président du club Richelieu-LaSalle. Diplômé en génie civil de l'Université McGill en 1946, M. Guy Gauthier a toujours été à l'emploi de Charles Durancieu Ltée, sauf pendant une période de cinq ans alors qu'il fut ingénieur en chef de Lavolette Construction Ltée, à Trois-Rivières. Depuis 1955 il est responsable des travaux de construction d'édifices, tunnels, viaducs, ponts, etc. exécutés par Charles Durancieu Ltée. Il est directeur du Club Richelieu-Verdun. Des sa sortie de Polytechnique en 1948, M. Laurent Gendron fonda la firme Laurent Gendron Ltée, spécialistes en acier d'armature. Très actif dans les cercles sociaux, M. Gendron a été président de la Chambre de Commerce des Jeunes de Montréal et du Club Richelieu-Verdun. Il a été président de la Commission des Ecoles Catholiques de Verdun et est présentement Directeur de la Chambre de Commerce de Montréal. La nouvelle société offre les services d'ingénieurs-conseils en mécanique-électricité, en estimation, évaluation et expropriation et les services d'experts en travaux de construction. Le bureau est situé à Montréal, à 5585 Monkland."

Anglo-Huronian Ltd

Durant les neuf mois prenant fin le 30 avril dernier, les profits nets de Anglo-Huronian Ltd. ont été de \$690,057, ou de 46 cents par action, sans compter les profits réalisés par la compagnie comme conséquence de la vente de certains investissements.

Au cours de l'ap-éride correspondante de la précédente année fiscale, les profits nets s'élevaient à \$760,840 ou 50.7 cents par action.

Marché des bestiaux

MONTREAL (PC) — Les prix des bestiaux étaient fermes, aujourd'hui, au marché de l'est de la métropole. Les éleveurs ont conduit, ce matin, au marché de l'est, 109 bovins, 68 veaux, 42 porcs et 2 brebis.

Les bœuvillons de bonne qualité se vendaient \$24 et les moyennes \$23. Les bovins genisses cotaient \$20.

Les vaches moyennes rapportaient \$17, les communes, de \$13 à \$14.50. Les taureaux moyens et communs variaient de \$16 à \$18.50.

Les bons veaux se vendaient de \$24 à \$27, les moyens, de \$20 à \$24, et les communs, de \$14 à \$20.

À noter

David & Frère Limitée vient de déclarer un dividende de 75 cts par action de la classe A pour le trimestre qui se terminera le 29 juin. Il est payable à cette date aux actionnaires inscrits le 15 juin.

100,000 actions additionnelles ordinaires de Columbia Cellulose Company Ltd ont été inscrites le 22 mai sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal. Ces actions sont réservées pour fin d'émission en vertu du plan d'option en cours sur des actions de la compagnie.

Les ventes dans les grands magasins durant le 1er trimestre ont augmenté de 3.5% au regard du total durant la même période l'an dernier.

Le prix du sucre vient d'être porté à \$17.10 les 100 livres à Montréal vs \$19.10 en janvier; ce qui signifie donc un prix au détail plus élevé. Faudrait-il en venir à établir un contrôle du prix du sucre, comme pendant la guerre, car les pauvres gens ont besoin d'être protégés d'autant plus qu'il s'agit d'une denrée de première nécessité pour tous.

NOUVEAU PRÉSIDENT



M. R. L. Argue de l'Aluminium Company of Canada, Limited, a été élu président de l'Association des acheteurs de Montréal au cours d'une assemblée tenue hier en l'hôtel Sheraton-Mount Royal. Les autres membres élus furent: M.M. J.E. Childs, Canadian Schenley Ltd., 1er vice-président; W. F. Foster, United Aircraft Products (Canada) Ltd., 2ième vice-président; J. L. Renaud, Cité de Montréal, président sortant; B. W. Munday, Canadian Bronze Co. Ltd., secrétaire; E.M. Trump, Johnson & Johnson Ltd., trésorier.

BOURSE DE MONTRÉAL

La place locale fluctue modérément

Les valeurs ont généralement progressé hier sur les deux Bourses de Montréal et Canadienne. L'allure était modérée. Le titre qui a pris la vedette, avec un échange de 119 actions seulement, a été Canadian Celanese, qui a ajouté 1-2 à 68.

Les utilités publiques ont aussi enregistré des gains. Bell a ajouté 1-4 à 57 et Power Corp. 1-4 à 29.58.

Les papeteries étaient également en avance. Macmillan a ajouté 3-8 à 25 et Price 3-4 à 39.1-2.

Parmi les autres valeurs qui ont progressé, il y avait Canadian Aviation, 1-4 à 10; Stelco, 1-4 à 20.3-4; Algoma, 5-8 à 54.5-8; B.A. Oil, 1-4 à 25.7-8 et Dominion Bridge, 3-8 à 20.7-8.

Hudson's Bay est demeuré stationnaire à 13.7-8. Industrial Acceptance a fléchi de 1-8 à 27.7-8, Dominion Tar de 1-4 à 29, International Nickel de 3-8 à 68.7-8 et Aluminium de 1-4 à 28.3-4.

Dans les mines, Laduboro a ajouté 30 cents à \$1.30 avec un échange de 34,250 actions.

D'autre part, l'actif total de ce fonds mutuel a accusé une hausse de 2.66 p.c. de la fin de décembre 1962 à la fin de mars 1963, alors qu'il est passé de \$11,670,923.10 à \$11,982,369.85, tandis que la valeur de chaque action montait de 2 p.c., passant de \$10.01 à \$10.23.

Le 26 juin 1962, soit peu de temps après la retentissante chute des cours à New-York, la valeur nette de chaque action de Corporate Investors s'établissait à \$8.80, cependant qu'elle était de \$10.82 en date du 10 mai de la présente année, soit donc une amélioration de 22.94 p.c.

Asperges: 25-26 la lb.

Echalotes: 4.00 les 100 pnts.

Navets: No 1, 4.00-4.25; no 2, 2.00-2.25 les 50 livres.

Oignons: petits oignons du printemps: 45-60 la dz de pnts.

Pommes de terre: 1.50 les 75 livres, 1.00 les 50 lb.

Poireaux: 1.25; petits, 75c la douzaine.

Radis: 55-60 la doz. de pnts.

Rhubarbe: 30-35c la doz. de paquets.

Plants de fleurs: .90-1.00 la boîte.

Dividendes

Canada Permanent Mortgage Corporation, 50 cents, le 2 juillet, enregistrement le 14 juin.

Imperial Life Assurance Company of Canada, 80 cents, le 1er juillet, enregistrement le 14 juin.

Bowater Mersey Paper Co. Limited, 68 1/2 cents l'action privilégiée, 1er juillet, inscription 7 juin.

Brass Ltd., 15 cents l'action ordinaire et 22 1/2 cents l'action privilégiée, 1er juillet, inscription 11 juin.

Johns-Manville Corporation, 50 cents en devises américaines, 10 juin, inscription 31 mai.

Ontario Steel Products Company, 15 cents l'action ordinaire et 17 1/2 cents l'action privilégiée, 15 août, inscription 15 juillet.

Toronto Star Ltd., 75 cents l'action privilégiée, 28 juin, inscription 14 juin.

Dow Jones

Ouv. Haut Bas Ferm. Esm.

30 Inds. 724.64 728.76 720.18 722.84 -1.20

20 Inds. 371.16 374.24 370.48 372.84 -1.24

15 Inds. 141.52 142.17 140.81 141.48 +0.65

5 Stocks 238.33 239.88 237.00 238.27 +0.21

Cours des changes

Afr. du Sud, rand 1.51 1/4

Allemagne, DM 2.707

Angleterre, liv. 3.01 1/2

Argentine, peso 0.081

Australie, liv. 2.41 1/2

Autriche, schilling 0.419

Belgique, franc 0.0216 1/2

Bésil, cruzeiro 0.0019

Chili, escudo 3558

Danemark, cour. 1.561

Espagne, peseta 0.0181

France, franc 2.000

Hollande, florin 2.000

Italie, lire 0.01735

Japon, yen 0.0030

Mexique, peso 0.0870

New-York, dollar 1.07 25/32

Norvège, cour. 1.509

Nlle-Zélande, liv. 3.00 1/2

Pérou, sol 0.0404

Suède, cour. 2.078

Suisse, franc 2.496

Tchéquie, cour. 1.512

Vénézuéla, bolivar 2.381

Bourse de Toronto

Tendance indécise hier sur le marché minier

TORONTO. — Quelques valeurs industrielles importantes ont maintenu le marché en hausse hier. Abitibi, Algoma Steel et Canada Packers ont tous ajouté un point. Canada Packers a atteint un nouveau sommet de 61 pour 1963.

Les valeurs suivantes ont ajouté 1-2 point: Canadian Tire, Building Products, Pembina et Canada Packers; tandis que Banque de Montréal, Shell Oil, Investors Syndicate A et Moore ont ajouté une fraction moins grande.

Huron et Erie ont fléchi de 1-4. Texaco Canada a perdu un point, Toronto-Dominion 3-4 et Canada Cement 5-8.

Bon profit pour Taylor Woodrow Ltd

\$112,500,000 d'affaires l'an dernier

LONDRES. — Taylor Woodrow Limited, l'organisation d'envergure internationale dans le domaine de la construction et du génie civil dont la Taylor Woodrow of Canada Limited est membre, annonçait hier un profit net après impôts de \$1,913,349 pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre, 1962.

Le profit net de l'année précédente s'était élevé à \$1,612,683. Le chiffre d'affaires du groupe, excluant les compagnies affiliées, était de \$112,500,000 au cours de l'exercice en cause, ceci représente une augmentation de \$12,000,000 sur l'an 1961.

Commentant les résultats de l'année, M. Frank Taylor, président du conseil d'administration déclarait que les résultats devraient être considérés sur un certain nombre d'années s'appuyant sur les contrats importants demandant plusieurs années à être exécutés et les profits de 1962, ajoutait-il, étaient plus élevés que la moyenne des six dernières années.

"Je m'empresse de dire, toutefois, que les résultats ne tiennent pas compte des conditions atmosphériques rigoureuses de l'hiver dernier qui influenceront inévitablement les résultats de 1963", disait M. Taylor.

Un changement important dans le rapport annuel de Taylor Woodrow Limited se rapportait à la vente de 20,000 actions ordinaires de la Monarch Investments Limited à la Standard Life Assurance Company. Par suite de cette transaction, le placement de Taylor Woodrow dans la Monarch est enregistré comme un placement commercial dans une compagnie affiliée plutôt qu'un placement consolidé.

Mines Hors-Listes

G. E. LESLIE & Co. Membres

Montreal Stock Exchange — Canadian Stock Exchange

Offre Dem. Offre Dem.

Alab. 3 5

Aconic 3 5

Aconic 3 5

Amer. Chib. 4 8

Amer. 15 25

Amor. 15 25

Ass. Dyp 16 12

Atlat. Chib. 16 12

Bald Mtn 7 9

Beaufort Hdg 15 16

Black Hawk 4 9

Burnt Hill 13 16

Camille 5 7

Canine 15 16

Costal Mng 23 29

Covier 15 16

Elmac 15 16

E. Ventures 26 29

Garney 26 29

Gripe Cnp 33 34

Gilbon 2 4

Galloway 2 4

Glenora Ex 2 4

North Dv 30 40

Hucamp 15 25

Hull Iron 15 25

Imp Min 1 3

Independ 4 8

Kukathush 4 5

Lun Echo 20 25

Lake Chib 15 25

Main Oka 15 25

Marin Bird 12 15

Matong Ex 12 15

Milado 12 15

N Miller Cp 11 15

N. Ass Dyp 33 43

N. Miller 17 20

N. Ass Dyp 33 43

N. Miller 17 20

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valuers	Ventes	Haut	Bas	Per. Net	Valuers	Ventes	Haut	Bas	Per. Net
Abitibi	267	545	44%	45 + 1/2	Loeb M	200	519	19	—
Algonquin	5875	1550	14	24% + 1/2	Loeb M	220	519	19	—
Alumini	272	529	28%	28 1/2 + 1/2	MacLaren A	275	522	23	23
Alum 2 pr	545	524	24	24 + 1/2	MB PR	1092	525	24%	25 + 1/2
Alum. 2nd	31	550	55	50 1/2 + 1/2	Maritime T	516	522	27	20 1/2
Ans T 2nd	30	556	56	56	Mass S	1010	514	14	14 1/2
Argus	325	512	12	—	Mass S	1010	514	14	14 1/2
Ans 3/40	475	515	33	33 1/2 + 1/2	Loebaw A	35	585	85	85 1/2
Asbestos	1213	527	27	27 + 1/2	Loebaw B	1100	59	9	9
Atl Sug	2575	524	24	24 + 1/2	Loebaw T	4150	588	88	88 1/2
Bail 3/4	175	525	25	25 1/2 + 1/2	Molson B	75	531	31	31
Bank Mont	1965	569	69	69 + 1/2	Mont Trust	100	595	95	95 1/2
Bank CN	475	515	33	33 1/2 + 1/2	Moore Corp	100	550	50	50 1/2
Bank NS	170	575	75	75 1/2 + 1/2	Nat Trust	45	529	29	29 1/2
Bank ON	130	578	78	78 1/2 + 1/2	Noranda	1470	536	36	36 1/2
Bath P	100	535	35	35 1/2 + 1/2	NS LP	225	535	35	35 1/2
Bath P	135	518	18	18 1/2 + 1/2	Ogilvie	660	513	13	13 1/2
Bath P	290	527	27	27 1/2 + 1/2	Ont Steel	100	525	25	25 1/2
Bath Phone	2807	537	37	37 + 1/2	Pac Pate	475	514	14	14 1/2
B S PI	250	522	22	22 + 1/2	Pace Hela	1355	522	22	22 1/2
Bail 3/4	165	528	28	28 1/2 + 1/2	Pennman	445	522	22	22 1/2
BC Forest	110	518	18	18 1/2 + 1/2	Pew Corp	2750	510	10	10 1/2
BC Pow	1825	520	20	20 1/2 + 1/2	Rice BR	1170	529	29	29 1/2
C Bar	485	535	35	35 1/2 + 1/2	QN Gas	450	514	14	14 1/2
Cal Pow	1251	523	23	23 1/2 + 1/2	QJ Phone	80	549	49	49 1/2
Can Cem	690	529	29	29 1/2 + 1/2	QN Gas pr	18	514	14	14 1/2
Can Cem	50	529	29	29 1/2 + 1/2	Rolland pr	250	589	89	89 1/2
C Dom Sug	344	529	29	29 1/2 + 1/2	Rothmans	100	58	8	8 1/2
C Fndry	800	514	14	14 1/2 + 1/2	Royal Bank	450	514	14	14 1/2
CAE	200	514	14	14 1/2 + 1/2	Rio Algom	2125	514	14	14 1/2
Can Wire B	800	514	14	14 1/2 + 1/2	SLC Can	510	518	18	18 1/2
CAN	375	514	14	14 1/2 + 1/2	Salada F	220	514	14	14 1/2
Can Brew	4870	513	13	13 1/2 + 1/2	Shaw Int	8877	21	17	17 1/2
Can Brew p	350	555	55	55 1/2 + 1/2	Shaw A pr	560	4570	45	45 1/2
Can Brew	150	514	14	14 1/2 + 1/2	Shaw Int	8877	21	17	17 1/2
Can Cel	119	548	48	48 1/2 + 1/2	Shaw Int	8877	21	17	17 1/2
Can Cel 1750	100	527	27	27 1/2 + 1/2	Shaw Int	8877	21	17	17 1/2
Can Cel 1750	205	517	17	17 1/2 + 1/2	Shaw Int	8877	21	17	17 1/2
C FPDs A	225	593	93	93 1/2 + 1/2	Shaw Int	8877	21	17	17 1/2
Imp BK C	485	535	35	35 1/2 + 1/2	Shaw Int	8877	21	17	17 1/2
CIL	100	514	14	14 1/2 + 1/2	Shaw Int	8877	21	17	17 1/2
CIL	800	515	15	15 1/2 + 1/2	Shaw Int	8877	21	17	17 1/2
CIL	185	518	18	18 1/2 + 1/2	Shaw Int	8877	21	17	17 1/2

Penske devrait faire sensation à Mosport!



Roger Penske, le champion américain des courses de route, sera au nombre des concurrents dans la troisième reprise de la course "Player's 200" à Mosport, le 1er juin. Le conducteur de 25 ans, originaire de Gladwyne, Penn., sera au volant de sa voiture controversée, une Cooper à carrosserie modifiée.

TORONTO — Roger Penske, le jeune conducteur qui talonnait Masten Gregory à la ligne d'arrivée dans l'épreuve de l'an dernier, sera au volant d'une nouvelle voiture dans sa tentative de remporter cette année la course "Player's 200", à Mosport le 1er juin.

Sur le parcours de 2,5 milles, Penske conduira une ex-copie d'une Lotus 19. L'inscription de ces deux nouveaux concurrents a été annoncée aujourd'hui par la Canadian Racing Drivers Association. Les deux nouveaux venus ne sauraient que rendre encore plus vive la lutte pour les prix de \$10,000 et la Coupe Player's accordée par la compagnie Imperial Tobacco.

L'an dernier, alors qu'il a fini une minute et 43 secondes derrière Gregory, Penske conduisait une Cooper Monaco de 2,5 litres. On se souviendra que l'an dernier, l'auto de Penske a été l'objet d'acribles critiques, surtout après qu'il eut gagné l'épreuve de Grand Prix de Riverside, Californie, pour des bourses de \$12,000 et l'épreuve de grand prix de Laguna Seca, dans le même État, pour \$3,000. Les critiques avaient été à la suite de la victoire de Penske le nom de "Cooper Cheater", ce qui n'est pas étonnant puisque la traduction de "cheater" est "tricheur".

Devant la perspective de se voir hanté des pistes de courses, Penske a modifié le style de la carrosserie de sa Cooper pour se conformer aux spécifications de la F.I.A.

Le conducteur de Gladwyne, connu sa meilleure saison l'an dernier, COMPETITION PRESS lui a décerné son championnat de la Classe D Modifiée et il a gagné le championnat des conducteurs de courses sur route de la USAC.

A ces titres, il faut ajouter celui de "Sportsman de l'année" pour les courses sur route, "titre qui lui a été conféré par le TIMES de Los Angeles. Le TIMES de New-York l'a choisi comme son "conducteur de l'année".

La Lotus de Pabst est la cinquième voiture de cette marque à être inscrite dans la "Player's 200". Graham Hill, Jerry Grant, Lloyd Ruby et Dennis Coad ont également manifesté leur intention de conduire des Lotus 19.

Un vétéran avec huit années d'expérience sur les pistes du continent, Pabst a remporté le championnat de la SCCA en 1960, pour la Classe C Modifiée.

Penske et Pabst ont pris des mesures pour bien s'assurer qu'ils seront de l'épreuve. Ils auront à Mosport une troisième voiture qui sera à leur disposition, advenant des troubles à la Zerkex ou à la Lotus. L'auto de substitution est une Cooper avec moteur de Buick.

HENIE ET BAPTIE

Deux athlètes légendaires

Il y a une dizaine de jours, on a inauguré à Chicago le Temple de la Renommée du patinage de l'histoire en nommant membres à vie Sonja Henie et Nival Baptie.

Mlle Henie était certainement qualifiée ayant gagné trois fois le championnat aux Olympiques et 12 fois le championnat mondial. C'était avant que Barbara Ann Scott gagne le titre aux Olympiques en 1948.

Et qui est Baptie? Pour qu'il soit nommé au Temple de la Renommée, il doit avoir été fameux dans son temps. En fait, il était le champion du monde reconnu avant même que Mlle Henie soit née.

Baptie est né au Canada, soit à Bethany, Ont. le 18 mars 1879. Le chroniqueur sportif montrealais, Elmer Ferguson, qui a connu Baptie, écrivait de lui, il y a dix ans, que "le Canada n'a probablement jamais produit d'athlète qui ait duré si longtemps que Baptie".

La famille de ce dernier se transporta à Bathgate, Minn., alors qu'il était encore jeune et il commença à patiner à l'âge de 10 ans. Cinq ans plus tard, il remportait déjà des championnats.

A Montréal, Ferguson écrit que Baptie a remporté "environ 5,000 cour-

ses durant un quart de siècle et qu'il a concouru dans toutes les épreuves de vitesse à partir des 220 verges jusqu'aux cinq milles. Il gagna le championnat du monde de la vitesse sur glace à Montréal, le 4 février, 1905.

Selon Ferguson, Baptie a détenu 10 records de vitesse professionnels et fut le champion indiscuté durant 16 ans. Quand il se vit sans émule digne de lui, il commença à patiner sur des échasses, à concourir à régulations et à exécuter du patinage de fantaisie. En fait, c'est lui qui a lancé le premier l'idée des spectacles sur glace comme nous les voyons aujourd'hui.

Baptie patinait encore, il y a 11 ans et enseignait le patinage de fantaisie au Collège de la Caroline du Sud à Raleigh et ce, raconte Ferguson, malgré le fait qu'il se soit fait empuiser tous les ongles du pied droit.

Van de Geer, de la "Gayette" de Montréal, rapporte de son côté que Baptie, les deux jambes amputées, vit maintenant dans un hôpital de la banlieue de Baltimore.

Baptie n'a pas encore été nommé au Temple de la Renommée canadienne, mais on croit que ce sera fait, cette année, lors du vote en juillet prochain.



Tournoi de France

PARIS — Deux jeunes Anglaises se sont frayé un chemin aux semi-finales du tournoi international de France hier juste un peu avant que la pluie ne vienne mettre fin aux autres rencontres de la journée.

Christine Truman a vaincu Robbie Ebbert d'Australie par 6-0 et 6-1 tandis que Ann Haydon-Jones a annihilé Jan Lehane d'Australie également au pointage de 6-0, 6-0. La façon décisive de jouer de Ann Haydon-Jones a semblé démoraliser complètement l'Australienne qui souffrait d'un rhume et d'un sérieux mal de gorge. Christine Truman rencontrera dans son prochain match de semi-finale, l'Australienne Lesley Turner tandis que Ann Haydon-Jones affrontera la gagnante de la rencontre Margaret Smith-Vera Sukova.

Rosewall, toujours le maître! Ken Rosewall a brillamment défendu sa couronne de champion professionnel de tennis en battant mardi soir Rod Laver par 6-2, 6-2. Il reste encore cinq joutes à jouer dans leur tournée mais la fiche de ces deux joueurs se lit actuellement comme suit: 11-4 en faveur de Rosewall.

La lutte se poursuit toujours avec acharnement pour la 3me place au classement entre Andre Gimeno et Earl Buckholz. La victoire de Gimeno mardi lui a donné une avance de 9-6. LE REGNE DES AUSTRALIENS TIRERAIT A SA FIN

Le règne des Australiens tirerait à sa fin

Wally McPherson, qui avait la charge autrefois de faire le choix des joueurs pour l'équipe australienne, a déclaré qu'en vertu des performances actuelles des amateurs australiens, ils seraient considérés comme second choix aux prochains rencontres de la Coupe Davis au mois de décembre prochain.

McPherson, président de l'association australienne de tennis du sud, a fait cette déclaration alors qu'il revenait de Melbourne où on avait discuté de l'endroit à choisir pour présenter ces rencontres.

Il a de plus ajouté que Roy Emerson avait décidé de ne pas participer à la compétition de Wimbledon cette année.

La compétition sérieuse n'est pas le seul remède

Plusieurs prétendent que ce sport periclite d'une façon inquiétante depuis quelques années; toutefois ce qu'ils oublient de préciser, c'est que la compétition sérieuse n'est pas la seule ressource du tennis. Ce sport peut être organisé sur une base plus récréative, et dont l'aspect éducatif peut être plus exploité, particulièrement chez les jeunes.

Dans cet ordre d'idée, M. Simon Major, le directeur du Service des parcs et terrains de jeux de Saint-Laurent, a permis l'entrée de trois équipes de cette ville dans la ligue de tennis Maisonneuve.

Deux de ces équipes de tennis seront de calibre juvénile, c'est-à-dire pour les jeunes âgés de seize ans et moins.

L'autre équipe fera partie à nouveau cette année de la section "Hommes A" de la ligue Maisonneuve. Claude Gélinas, champion à deux reprises en simples à Saint-Laurent, et plusieurs fois finaliste pour le championnat intermédiaire de tennis de la province, a accepté d'être entraîneur des représentants de Saint-Laurent dans cette section. Il sera second dans sa fonction de M. André Laurin.

Mme Thérèse Hélie Blais, aidée de ses conseils, les équipes juvéniles, qui disputeront leurs rencontres durant les fins de semaine.

Le conseil de la récréation des parcs de Saint-Laurent a aussi l'intention d'organiser plusieurs tournois de tennis parmi les jeunes qui fréquenteront les parcs cet été.

L'association canadienne des Loisirs insiste auprès des autorités: dégorgez!

Que le gouvernement fédéral intensifie son aide à la santé et au sport amateur et reporte à 5 millions le montant annuel destiné à ces fins

Tel est le vœu émis par l'Association canadienne des centres de loisirs à l'issue de son premier congrès à l'hôtel La Sapinière de Val-David en fin de semaine dernière. La centaine de délégués venant du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick qui prenaient part à ces premières assises nationales dans l'histoire des centres de loisirs, se sont déclarés enchantés de cette rencontre où les échanges intimes, personnels, l'ont emporté sur les colloques officiels. Ces directeurs de centres aux prises chaque jour avec des problèmes d'administration, de programmation, de promotion ont surtout profité de cette fin de semaine pour se soumettre les uns aux autres leurs difficultés, pour tenter d'améliorer la marche de leur centre, pour connaître les initiatives les plus réussies ici et là.

La conférence de M. Dollard Morin sur les responsabilités des directeurs de centres, celle de M. Gérard Gosselin sur les qualités requises chez le directeur idéal, les communications des directeurs des facultés d'éducation physique des universités de Montréal, d'Ottawa, de Laval, de Sherbrooke ainsi que celle de M. R. Gagnier, président de l'Association des diplômés en éducation physique et en récréation ont été fort instructives et très appréciées.

Un exposé que les congressistes ont suivi avec beaucoup d'intérêt aussi fut celui de M. Roger Dion, directeur adjoint de la santé et du sport amateur. M. Dion exposa avec clarté les objectifs du bill C-131 et fit connaître le travail accompli depuis deux ans à travers le pays par les propositions à l'application de cette loi.

Voyage aux Olympiques Gilles Houde fit luire devant les congressistes les possibilités de nolisier un avion afin de permettre à tous ceux qui voudront se rendre à Tokyo en octobre 1964, pour y assister aux Jeux Olympiques.

M. Yvan Dubois, de Terrebonne, président provisoire du conseil d'administration, a été élu à l'unanimité à la présidence ainsi que tous les membres de son conseil. La constitution et les règlements de l'Association, préparés par le conseil provisoire, ont été officiellement acceptés.

Clinique Nationale Ces congressistes manifestèrent beaucoup d'enthousiasme

Le secrétaire-trésorier, le père de la Sablonnière, dans son rapport, énuméra les 67 centres de loisirs déjà affiliés. D'ici quelque temps l'Association comptera cent membres et couvrira deux provinces de plus. Le père de la Sablonnière s'est déclaré fort heureux de voir l'esprit qui présidait à ce premier congrès et aussi qu'on y participait si nombreux. Il était temps, a-t-il dit, que les directeurs de centres de loisirs du pays s'unissent, afin de mieux connaître, de mettre ensemble le fruit de leurs expériences, d'établir un véritable service d'entraide. Il n'y a pas d'association qui puisse vous aider plus que la vôtre. Comme directeurs de centres, vous êtes immédiatement intéressés et dans la promotion toujours plus forte du centre que vous dirigez et dans le succès de votre association.

Octroi de \$20,000 Le président Yvan Dubois rendit hommage aux membres du comité provisoire qui, en si

peu de temps, ont accompli une besogne vraiment admirable. Au nom de l'Association, il exprima au conseil national de la santé et du sport ama-

teur la gratitude à l'Association pour l'octroi de \$20,000 qui permettra à l'Association de tenir sa clinique nationale à Rivière-du-Loup. Il souhaita la création prochaine d'un secrétaire permanent de plus en plus indispensable d'un service de recherches et d'informations et la publication d'un bulletin périodique.

A 13 ANS

Elle ne compte plus ses championnats

WINNIPEG. — Carla Lennox, qui vient de célébrer son 13e anniversaire de naissance, a tout un monde à conquérir.

Cette fillette de septième année détient en totalité ou en partie trois records de natation canadiens et son nom est inscrit sur la liste des records de natation de Manitoba pour les âges de 11 et 12 ans. Elle détient en plus six championnats de natation du Minnesota.

Carla est une jeune fille qui n'aime pas parler d'elle. Elle s'est fait remarquer en avril dernier lorsqu'elle s'est classée première dans la série de concours de natation dirigés de Montréal par télégraphie d'un bout à l'autre du Canada.

Après ces succès, elle participa aux épreuves pour le championnat provincial à Winnipeg. Au cours du tournoi, qui a duré une fin de semaine, elle a égalé deux fois le record canadien de natation à

la brasse sur le dos, 50 mètres, pour les âges de 11 et 12 ans avec un temps de 38 secondes. Elle a abaissé à 1:22-9 minutes les 100 mètres libres; elle a établi un record provincial pour les 100 mètres à la brasse sur le dos avec un temps de 1:34-4 et a gagné les 100 mètres de natation libre et s'est placée en seconde place dans le 50 mètres style papillon.

La blonde et grande Carla n'est pas seulement nageuse. Elle s'entraîne aussi au saut et a même participé aux épreuves de natation trois jours après s'être blessée à un genou en sautant.

Gordie Mackie, l'entraîneur des Blue Bombers de Winnipeg, l'a aidée à se remettre de sa blessure et lui a conseillé d'abandonner les jeux de piste et pelouse. Mais elle a répondu qu'elle continuerait à pratiquer la course en patins et à jouer à la balle molle.

Elle était membre de l'équipe qui a gagné le championnat de balle molle de la ville l'an dernier.

Pas de dorlotage L'une des cinq enfants de Duncan Lennox, solliciteur de la Corporation métropolitaine de Winnipeg, Carla est loin d'être dorlotée à la maison ou à son entraînement.

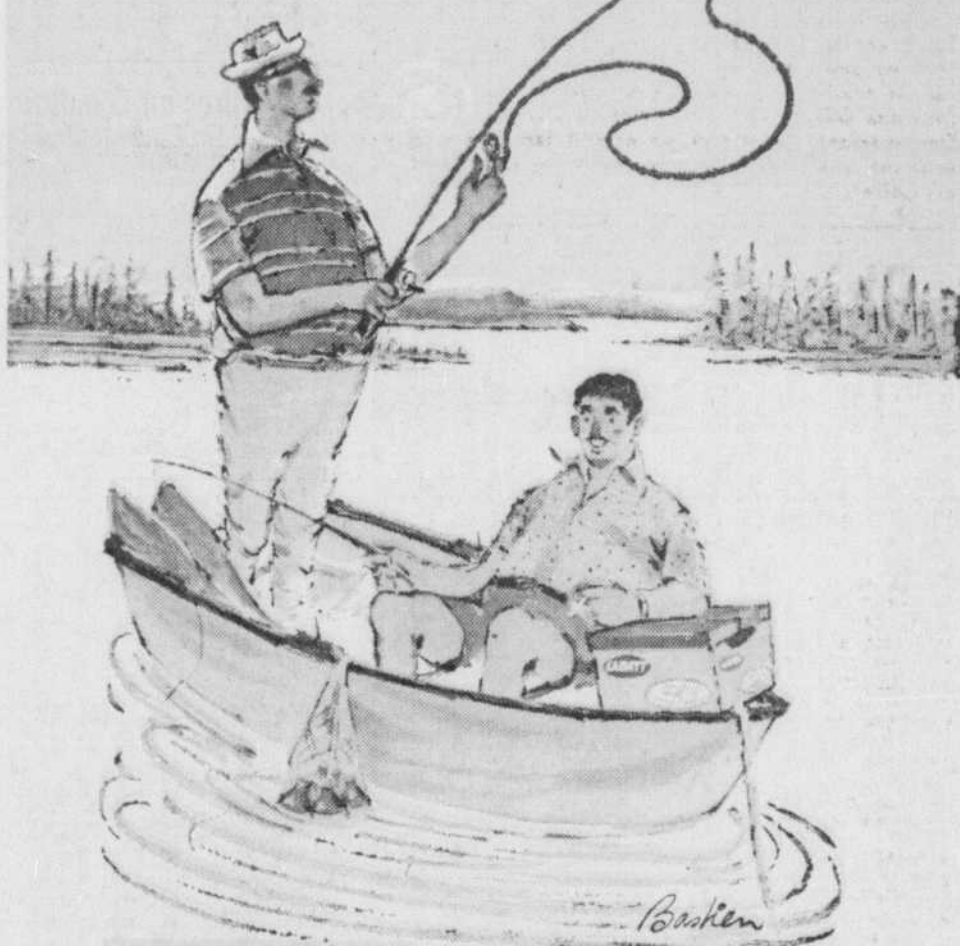
"Je ne vois pas pourquoi une jeune personne ne pourrait exceller dans plus d'un domaine, dit M. Lennox. De fait, j'ai remarqué qu'une personne qui excellait dans un domaine était bonne dans plusieurs autres également."

M. Lennox dit qu'il ne voit pas pourquoi un enfant qui possède des aptitudes athlétiques ne pourrait tout aussi bien en même temps se distinguer dans ses études académiques.

M. Lennox a raison en ce qu'il a trait à sa fille puisque cette dernière a un quotient d'intelligence de 120 et plus et est aussi bonne pianiste.

Dans la belle province...

y en a pas de meilleure!



Letcavits aux Alouettes en retour de Dave Grosz



JAMES LEE LETCAVITS

Le club de football les Alouettes de Montréal a annoncé aujourd'hui qu'il a fait l'échange du quart-arrière Dave Grosz pour l'ailier américain James Lee Letcavits des Eskimos d'Edmonton.

Jim en sera à sa sixième année dans le football canadien, il est natif de Masillon dans l'Ohio, a terminé ses études à l'université de Kansas et en 1958 s'est dirigé vers les Eskimos d'Edmonton.

Au cours des cinq années avec les Eskimos, Letcavits a

capté 142 passes pour des gains de 2,429 verges et a compté 13 touchés.

Letcavits est âgé de 27 ans, mesure 6'2" et pèse 190 livres. Il est aussi bon bloqueur et peut aussi jouer à la défensive.

Dave Grosz était avec les Alouettes depuis septembre 1962 après avoir évolué un an avec les Roughriders de Regina.

Les deux joueurs se rapporteront à leur club respectif en juillet prochain.

Ce qui est bon au hockey est très mauvais au golf

TORONTO — Le hockey est un jeu qui vous apprend à vous tenir la tête haute si vous voulez survivre.

Le golf est un jeu dans lequel vous ne serez jamais bon si vous ne savez regarder à terre.

Andy Bathgate a appris ces deux leçons si bien qu'en plus d'être un excellent joueur de hockey, il est aussi bon golfeur pour avoir été engagé comme professionnel assistant à l'instructeur d'un gros club de golf de Toronto.

Mais ses talents ne se bornent pas là. Doué du don de la parole, il a été engagé par la Société Radio-Canada comme commentateur d'un programme de deux heures et demie le samedi, sur le réseau national. Disons aussi que Bathgate a le sens de l'orientation puisque dans ses neuf saisons avec les Rangers de New York, il toujour compter 20 but durant une saison, sauf une, montrant ainsi qu'il sait bien orienter la rondelle dans les filets.

Il n'est pas plus méchant au golf pour cela puisqu'il a une couple de parties avec des cartes de 65.

Il sait également s'orienter vers la banque et s'y rend assez souvent qu'il pourrait le faire les yeux fermés. Avec son hockey, son golf et sa radio, Andy se fait un revenu

d'environ \$30,000 par année. Il croit qu'il pourra jouer encore quatre saisons au hockey.

C'est à Winnipeg, où il est né, qu'il a commencé à se familiariser avec le golf. Il a été souvent caddy, mais il s'est intéressé au jeu sérieusement, il y a six ans.

A Vancouver, où les Bathgate demeuraient, durant les dernières années, entre les saisons de hockey, Andy a gagné le tournoi amateur de la ville, en 1960. Il y a quelques mois, il a été engagé par le Northwest Golf Club de Toronto où il veut se spécialiser dans l'enseignement du golf. Il prendra part aussi à deux ou trois tournois au cours de l'année.

Andy est un homme qui cherche la sécurité pour sa famille. Il sait, par exemple, qu'il pourra jouer au golf jusqu'à l'âge de 50 ou 60 ans. Eut-il été instructeur de hockey, cela aurait été une question de gagner ou de perdre son emploi. Le golf est une affaire plus certaine.

D'autres athlètes ont tenté de bien faire dans deux sports différents et n'ont pas toujours réussi. Bathgate est d'avis que le hockey et le golf se complètent. Le golf l'aide à se maintenir en forme pour la saison de hockey.

Il n'est pas étonnant que la "50" soit la bière qui progresse le plus vite dans le Québec. C'est la meilleure bière dans la belle province!



LABATT...y a rien qui la batte!

IMPORTÉ DE PORTO RICO

Ronrico
LE RHUM
DE LA NOBLESSE

Le voici...léger...sec...!



Au gré du SPORT

Par JEAN-PAUL COFFIN

Garder sa tête, c'est difficile...

Comme l'a dit le poète, si tu peux garder ta tête après avoir accueilli d'un même sourire ces deux menteurs que sont le Triomphe et la Défaite, tu seras un homme, mon fils! mais c'est difficile de garder sa tête... toujours, toujours... demandez plutôt à Rudy Pilous, autrefois des Black Hawks de Chicago; demandez à Floyd Patterson qui a failli se faire décapiter par Sonny Liston; demandez à Dickie Moore, qui a préféré prendre sa retraite plutôt que de prendre le chemin de l'exil; demandez à Geoffrion, lui qui voit la sienne offerte à tout le monde; demandez à Alston, gérant des Dodgers, qui voit souvent la sienne dans la balance; demandez à Cléroux qui craint pour la sienne ce soir; demandez à Casey Stengel, instructeur des Mets, qui la cherche souvent; demandez à Howie Young, qui la perd si souvent; demandez à Reggie Fleming, lui qui n'en a pas; demandez à Clarence Campbell, lui qui y a si souvent mal; demandez à Powers, arbitre de hockey, le secret de la conserver; demandez à tout athlète ce qu'il en pense, quand l'encens de la victoire lui monte à la tête...

Un cas de conscience!

L'association Canadienne des Loisirs, sous l'énergique direction du Père de la Sablonnière, vient d'aiguillonner le gouvernement fédéral au sujet du montant alloué pour le relèvement du niveau de l'éducation physique chez nous. En tout premier lieu, sous l'égide de l'ex-ministre de la Santé, M. Montclair, un beau \$5 millions de dollars tout vert avait été offert aux dix provinces. Ce ne fut que sourires de satisfaction partout, d'un océan à l'autre. Puis survint la période d'austérité et le rétrécissement du parchemin en question sur lequel on ne lisait plus que la somme d'un million! Que voulez-vous qu'on fasse avec un pauvre petit million... pour tant de bouches affamées; c'est à peine si on a bouché quelques trous! et la faim est revenue! Je ne sais pas ce que le ministre de la Santé a l'intention de faire, ni quelles sont ses intentions. D'autant plus que le ministre actuel de la Santé, dans le nouveau gouvernement, c'est une personne du sexe faible! Madame Judy LaMarsh. J'ai toutefois bien hâte de découvrir comment mon ami, le Rév. Père, s'y prendra pour déchiffrer les intentions... du nouveau gouvernement.

Que vont-ils trouver cette année?

Tout le monde se souvient de la façon scandaleuse employée l'an dernier par les Dodgers de Los Angeles pour perdre le championnat de la ligue aux mains des Giants de San Francisco. Il y eut certes la blessure à la main de Koufax; mais il y a eu aussi les gros canons qui sont devenus soudainement muets du jour au lendemain. Maury Wills eut beau courir en rond, apparemment il ne parvint jamais à faire le tour complet des buts. Il ne fut cependant pas celui qui les empêcha de gagner; il faut tout de même être juste... Cette année, ne voilà-t-il pas que le mal les reprend encore de vouloir opérer un ralliement et de vouloir perdre la tête de la ligue une fois de plus. Les Giants de San Francisco leur feront-ils cette concession de les laisser galoper seuls pour quelque temps? Les Dodgers, selon toutes les traditions qui leur sont chères, feront-ils l'impossible une fois de plus pour faire mentir tout le monde? Malheureusement, avec eux, on ne sait jamais à quoi s'en tenir avant que la dernière heure ait sonné... la leur, il va sans dire!

A Chicago, le caprice et la fantaisie sont les rois de l'emploi

De tous les instructeurs des Black Hawks de Chicago, Rudy Pilous est celui qui a le mieux réussi. Mais aujourd'hui, victime de ses propres succès, il est sans emploi et se demande quel club de la Ligue nationale voudra de ses services. Pilous vient d'apprendre à ses dépens qu'à Chicago la position d'instructeur de hockey en est une qui comporte un minimum de sécurité.

La direction des Hawks a congédié Pilous mardi, en disant qu'elle "était désireuse de faire un changement". Son successeur n'a pas été nommé, mais la rumeur veut que ce soit Billy Reay, ancien pilote des Maple Leafs de Toronto, et instructeur la saison dernière des Bisons de Buffalo, de la Ligue américaine.

A St. Catharines, où il s'est établi pour l'été, Pilous a déclaré que la nouvelle de son congédiement l'avait profondément déçu, mais non surpris. Plusieurs joueurs le tenaient personnellement responsable de l'affaiblissement de l'équipe à la fin de la saison régulière, et de sa défaite rapide aux mains des Red Wings de Detroit dans la semi-finale de la coupe Stanley.

Pilous a refusé de commenter cet aspect de la situation.

Campbell oppose son vélo

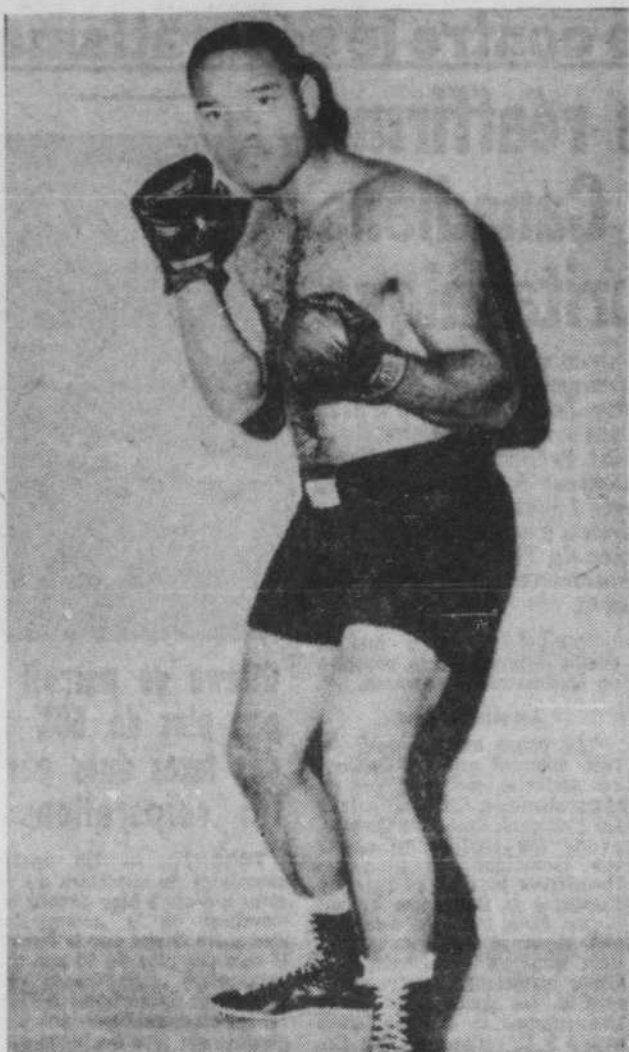
BRANDON, Man. — Le président de la ligue Nationale de hockey a rejeté la suggestion en faveur d'un repêchage universel des joueurs amateurs sur les équipes professionnelles.

M. Clarence Campbell a souligné qu'un repêchage universel à l'heure actuelle sera prématuré. Même dans l'éventualité où un tel plan deviendrait acceptable, il ne croit pas qu'il soit réalisable avant quatre ou cinq ans.

L'Association canadienne de hockey amateur, qui tient sa réunion annuelle ici, doit étudier une proposition en faveur d'un repêchage universel des joueurs ayant dépassé l'âge junior. Il semble qu'elle sera

rejeté, puisqu'elle ne peut pas être mise en vigueur sans la participation de la ligue Nationale.

M. Campbell a expliqué les grandes lignes du repêchage partiel de la ligue Nationale. Les premières sélections seront faites le 5 juin à Montréal, lors de la réunion annuelle de la ligue. Aux termes du repêchage partiel, chaque propriétaire de club de la ligue Nationale peut repêcher quatre joueurs de seize ans. Lorsque les joueurs repêchés atteignent 18 ans, le club qui les a choisis a le premier choix sur leurs services, s'ils jouent comme professionnels.



ZORA FOLLEY

RICHELIEU

On ne tousse plus on mange beaucoup

Selon un porte-parole du parc Richelieu, l'apogée de l'épidémie de virus a maintenant été dépassée. Après un travail incessant, on a réussi à faire baisser les hautes températures et il est encourageant de noter que les chevaux, débarrassés de la fièvre, retrouvent peu à peu l'appétit et toussent de moins en moins.

Seulement cinq chevaux ont dû être retirés des courses, mardi soir, ce qui dénote que l'épidémie tire à sa fin.

San Francisco 10 Philadelphie 2

Philadelphie 000 000 000-2 7 1
San Francisco 100 000 000-10 11 0
Gagné: Hamilton (4), Baldschin (4), Shurt (16), Duren (8) et Dismy; Sanford et Haller.
Circuit: San Francisco (7-3) P-Gagné (1-1)
Circuit: San Francisco - Haller (3)

St-Louis 6 Chicago 7

St-Louis 000 000 000-6 12 2
Chicago 100 000 000-10 11 0
(11 manches)
Washburn, Shantz (5), Bauta (7), Sadock (8), Taylor (9), Baldechin (4), et McCarver; Buhl, Shultz (3), McDaniel (8), Histon (9) et Bertoli.
G-Elston (2-0) P-Olivo (0-3)
Circuit: St-Louis - White (6), Musial (6)

Minnesota 3 Boston 1

Minnesota 000 200 000-3 10 0
Boston 000 010 000-1 7 1
Gagné: et Batters; Eriey, Lamabe (6) Wilson (9) et Tillman.
G-Kaat (3-4) P-Eriey (0-1)
Circuit: Boston - Clinton (5)



CLASSEMENT LIGUE NATIONALE

Équipe	G	P	Moy. Diff.
San Francisco	26	13	524
Los Angeles	24	16	600
Chicago	20	19	513
Cincinnati	21	20	512
Cleveland	18	18	500
Pittsburgh	18	19	486
Minnesota	18	21	473
Houston	18	23	439
Philadelphia	17	22	430
New York	16	24	400

LIGUE AMÉRICAINNE

Équipe	G	P	Moy. Diff.
Baltimore	23	13	605
Chicago	19	13	594
Kansas City	20	16	536
Boston	19	16	543
Cleveland	16	16	500
Minnesota	17	21	447
Los Angeles	18	23	439
Detroit	14	22	389
Washington	14	26	350

CLASSEMENT LIGUE AMÉRICAINNE

LIGUE AMÉRICAINNE

Équipe	G	P	Moy. Diff.
Washington	23	13	605
Baltimore	19	13	594
Cincinnati	20	16	536
Boston	19	16	543
Cleveland	16	16	500
Minnesota	17	21	447
Los Angeles	18	23	439
Detroit	14	22	389
Washington	14	26	350

LIGUE AMÉRICAINNE

LIGUE AMÉRICAINNE

Équipe	G	P	Moy. Diff.
Washington	23	13	605
Baltimore	19	13	594
Cincinnati	20	16	536
Boston	19	16	543
Cleveland	16	16	500
Minnesota	17	21	447
Los Angeles	18	23	439
Detroit	14	22	389
Washington	14	26	350

LIGUE AMÉRICAINNE

FACE À FACE

Zora Folley	Robert Cléroux
30	25
6'	6'1"
200	205
76 1/2"	74 1/2"
44"	Poitrine normale
46"	Poitrine gonflée
33"	Taille
9"	Poignet
10"	Cheville
13"	Avant-bras
17"	Mollet
15 1/2"	Biceps
13"	Poing
27"	Cuisse
17"	Cou

Cléroux croit aux poings Z. Folley croit aux points

Robert Cléroux tentera ce soir de prendre une revanche décisive contre Zora Folley de Chandler, Arizona, l'homme qui l'a battu à San Francisco l'an dernier avec une facilité déconcertante. Pour Cléroux il s'agit une fois de plus d'esayer de prouver à ses propres partisans qu'il appartient vraiment à la catégorie des vedettes. Cependant les experts professionnels ont établi Folley le favori de la rencontre à 8 contre 5.



Le match Cléroux-Folley suscite un immense intérêt à Montréal et le promoteur de la rencontre Régis Lévesque anticipe une recette de l'ordre de \$30 à \$40 mille dollars. Les 6,000 sièges du Centre Paul Sauvé ont déjà été réservés. Le contre s'enlèvera à un rythme qui laisse croire que la rencontre fera aisément salle comble. Les billets se vendent de \$3 à \$12.

Le match ne sera ni radio-diffusé ni télévisé. Hier les deux boxeurs ont pris les choses aisément; Zora Folley s'est contenté de visiter la ville tandis que Cléroux a opté pour une tranquille partie de pêche.

Dick Harper rend visite à Dave Bauer

Vancouver — Dick Harper, un homme d'affaires d'Edmonton, a des opinions intéressantes sur l'éducation qu'il faut donner aux joueurs de hockey. Dans une conversation avec le Père David Bauer, qui a été chargé de recruter l'équipe canadienne olympique de 1964, Harper a déclaré: "Le hockey peut disparaître demain. C'est pourquoi j'ai toujours insisté pour que mes garçons reçoivent une éducation solide". Harper est venu ici pour deux raisons. Il a inscrit aux cours d'été de l'université de la Colombie-Britannique son fils Terry, qui a participé à 20 joutes avec les Canadiens de Montréal la saison dernière, et a pris les dispositions pour faire entrer à l'université un autre de ses fils, Brian, également joueur de hockey. Brian a joué l'hiver dernier avec les Pats de Regina. Bien que propriétaire des Canadiens de Montréal, il aimerait jouer avec l'équipe olympique du Père Bauer. "Il faudrait que j'écrive à Frank Selke des Canadiens pour avoir la permission d'utiliser Brian, a dit le père Bauer, mais je suis sûr que M. Selke serait consentant".

Harper a un autre fils, Mike, qui joue avec une équipe senior d'Edmonton.

La demande de Berlin est appuyée par Brundage

BERLIN — Avery Brundage et d'autres dirigeants du comité olympique international ont accordé leur appui à la demande surprise de Berlin pour les jeux olympiques de 1968.

"Il s'agirait d'une victoire des sports sur la politique", a déclaré Otto Mayer, chancelier du comité olympique international. La demande fut faite par le maire de Berlin-Ouest, Willy Brandt. "Il n'y a pas de doute que ce serait un triomphe pour les sports amateurs et le mouvement olympique, et un échec pour les fauteurs de querelles politiques", a déclaré Brundage, président du Comité Olympique International.

Le succès de la proposition dépend de l'attitude qu'adopteront les Allemands de la zone est. S'ils acceptaient le projet, il leur faudrait démolir le mur de Berlin.

Aucun commentaire officiel n'a été reçu de l'Allemagne orientale, mais on affirme dans les milieux sportifs de Berlin-Ouest que les dirigeants communistes sont favorables au projet.

Celui-ci prévoit que les jeux olympiques se dérouleront dans les deux secteurs de la ville divisée.



ROBERT CLÉROUX

Hodges est promu gérant

WASHINGTON. — Gil Hodges, premier-but des Mets de New-York et ancienne vedette des Dodgers de Brooklyn et de Los Angeles, a été nommé gérant des Senators de Washington de la ligue Américaine de baseball. Il succède à Mickey Vernon qui n'a jamais réussi à sortir son équipe du caveau de la ligue, en deux ans. Les Senators sont actuellement en dernière position du classement, avec un dossier de 14 victoires et 26 défaites.

Hodges en sera à sa première expérience comme gérant. Il est considéré comme l'un des meilleurs premiers-butts défensifs des ligues majeures et a la distinction d'avoir frappé plus de coups de circuit qu'aucun autre frappeur droitier de la ligue Nationale. En 17 saisons, il a frappé 370 coups de circuit. Sa moyenne à vie, au bâton, est de .273.

Il assumera ses nouvelles fonctions jeudi soir à Baltimore. Vernon restera avec les Senators, mais comme adjoint du gérant général George Selkirk.

Ville St-Michel

Terrains pour fin commerciale, industrielle et résidentielle. Superficie 280,000 p.c. à vendre en tout ou en partie, situé angle boul. St-Michel et Jarry. Toute offre sérieuse sera considérée.

Tél.: 721-0739

321-6494

AVIS

Aviz est, par les présentes, donné en vertu de l'article 3513 du Code Civil, qu'un transport-cession de toutes les créances présentes et futures de HICKORY INDUSTRIES OF CANADA LTD., dont la principale place d'affaires dans la province de Québec est en la cité de Montréal, en faveur de la Banque Royale du Canada, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1671384.

Montréal, Qué., le 16 mai 1963.

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE

par T. P. C. Carlson

AVIS DE DEMANDE DE DIVORCE

AVIS est donné par les présentes que M. MARIE REINE JEANNINE GROULX, commis de pharmacie, de Montréal, Québec, adressera une demande au Parlement du Canada, à la présente session, à la prochaine ou à la suivante, pour obtenir un bill de divorce contre son époux, JOSEPH LUCIEN MARCEL BROUSSEAU, distributeur de meubles, de Montréal, Québec, pour cause d'adultère.

Montréal, ce 8 mai 1963.

Bernard M. DESCHENES

pro. de la requérante

152 est, rue Notre-Dame

Suite 15, Montréal

"L'Eglise catholique romaine a antérieurement reconnu la liberté des personnes cidessus mentionnées."

SOUMISSIONS DEMANDÉES DES SOUS-ENTREPRENEURS

Le soussigné recevra, jusqu'au 27 mai 1963 - 4.00 pm, soumissions pour prix de tous les corps de métiers et matériaux concernant la construction d'un pont sur la rivière Richelieu entre la paroisse St-Joseph-de-Chambly, comté de Chambly et la paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours, comté de Rouville sur l'autoroute des Cantons de l'Est (Montréal-Chambly-Sherbrooke).

Projet V-8
Fraser-Brace Engineering Company, Limited,
500 ouest, rue St-Jacques
Montréal 1, P.Q.

AVIS DE DECES

GIBEAU — A Morinville, Alberta, le 15 mai 1963, à l'âge de 86 ans, est décédée Mme veuve Joseph Gibeau, née Regina Cloutier. Elle laisse dans le deuil, 4 bruns, 1 gendre et 6 enfants. Entre autres Philippe, de Montréal, et Paul, de St-Jean, Québec.

PRATIQUE COMPTABLE

Comptable agréé acheteurs clientèle comptable, grosseur moyenne.

Ecrire à

Case 474, Le Devoir

ou téléphoner à 321-0055

SESSION Fédérale

Pensions transportables

Le ministre de la santé, Mlle LaMarsh, a déclaré hier que le gouvernement fédéral consulterait toutes les provinces au sujet des plans de pensions transportables avant de présenter tout projet de loi au Parlement. M. Stanley Knowles, néo-démocrate de Winnipeg-Nord-Centre, demandait si le gouvernement avait l'intention de consulter la province de Québec au sujet du plan provincial que le premier ministre Jean Lesage a dit avoir l'intention d'établir. M. Knowles a déclaré que l'Ontario avait déjà un tel plan dans ses statuts.

Armes nucléaires

Le premier ministre Pearson a déclaré hier qu'il doute que M. Gérard Chagnon, député créditiste de Sherbrooke, soit bien informé lorsqu'il déclare que les États-Unis ont demandé des soumissions pour le transport par camions d'armes nucléaires au Canada. M. Pearson a dit à M. Chagnon qu'il n'a aucun renseignement sur de telles demandes de soumissions. M. Chagnon avait demandé si le gouvernement canadien avait demandé des soumissions à des maisons de camionnage canadiennes pour le transport d'armes nucléaires.

Importations de Chine

L'ancien ministre conservateur de l'Agriculture, M. Alvin Hamilton, a suggéré que le gouvernement envoie en Chine une mission commerciale afin d'accroître nos importations de Chine afin que celle-ci puisse acheter notre blé. M. René Tremblay, ministre d'Etat, a répondu qu'il transmettrait la suggestion de M. Hamilton à M. Mitchell Sharp, ministre du commerce, des que ce dernier serait de retour de Genève.

Élévateurs à grain

En réponse au créditiste du Lac Saint-Jean, M. Marcel Lesard, le ministre de l'Agriculture, M. Hays, a déclaré que le gouvernement étudierait la possibilité de construire des élévateurs à grain de provenance dans l'est du Canada.

La Caravelle

Le ministre des transports, M. George McRae, a répondu hier au député conservateur de Trois-Rivières, M. Léon Balcer, qu'il est impossible de dire maintenant quand il pourra annoncer au Parlement l'achat probable par la Société Air-Canada d'aéronefs à rayon moyen de croisière du type de la Caravelle française.

Assurance-récoltes

Le ministre de l'Agriculture, M. Harry Hays, a déclaré au député conservateur Louis-Joseph Pigeon qu'à sa connaissance le Québec et le Nouveau-Brunswick n'avaient pas fait de demandes pour se joindre au plan fédéral provincial d'assurance-récoltes.

Echo de La Macaza

"Pour ma part, je dois vous dire, en tant que représentant de Labelle, où se trouve la base des fusées Bomarc, que ce sont les travailleurs de La Macaza qui m'ont donné la chance d'être élu. J'ai donc un mandat très précis de mobiliser à toute acquisition d'armes nucléaires." Ces paroles du nouveau député créditiste de Labelle, M. Gérard Girouard furent les dernières prononcées mardi soir avant le vote sur le sous-amendement néo-démocrate condam-

nant le gouvernement pour sa politique sur les armes nucléaires. Le sous-amendement fut défait, par onze voix.

Collèges militaires

Le ministre associé de la défense, M. Lucien Cardin, a déclaré hier que le département a l'intention de recommander que le collège militaire royal de Saint-Jean, Qué., dispense le cours le plus complet. Il répondait à M. Louis-Joseph Pigeon qui avait demandé si c'était l'intention du ministre de la défense que le collège militaire de Saint-Jean donne un cours aussi complet que le collège militaire royal de Kingston.

Pénurie d'acier

Le ministre du travail, M. Allan MacEachen, a déclaré que très peu d'ouvriers, s'il y en a, ont été mis à pied aux chantiers maritimes de Saint-Jean à cause d'une pénurie d'acier. Il a dit que la compagnie s'attend à recevoir une livraison en juin. Le ministre répondait à une question posée par le député progressiste-conservateur de Saint-Jean-Albert.

Chômage à Trenton

M. H. Russell MacEwen, conservateur de Pictou, a demandé que l'on commande immédiatement des wagons de l'Eastern Car Co. de Trenton, où il y a beaucoup de chômage. Le ministre des transports, M. McRae, a promis de répondre plus tard à cette question.

Les Maritimes

Le député libéral d'Halifax, M. Gerald Regan a fait une partie de son premier discours aux Communes en français, pour noter que si le Québec cherche à juste titre à améliorer sa situation dans la Confédération, la Nouvelle-Écosse est peut-être encore moins favorisée. "Je suis certain que les représentants de cette grande province, qui se trouvent des deux côtés de la Chambre, reconnaîtront alors que la Nouvelle-Écosse était encore moins favorisée par cette même Confédération."

Projets conjoints

Le premier ministre Pearson a déclaré hier qu'à sa connaissance il n'y eut pas de demandes de la part des provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick pour mettre fin aux projets conjoints fédéraux-provinciaux de bien-être. M. Pearson répondait à M. Louis-Joseph Pigeon, député progressiste-conservateur de Joliette - l'Assomption - Montcalm, qui demandait si le gouvernement se retirait de tous les projets fédéraux-provinciaux, une idée même de M. Pearson alors qu'il était chef de l'opposition. M. Pearson a dit que la politique du gouvernement serait annoncée en temps approprié.

Le prix du sucre

Répondant à M. Barry Mather, néo-démocrate de New Westminster, qui disait que la hausse du prix du sucre aurait un effet défavorable à l'industrie de la mise en conserve des fruits, le ministre de la justice, M. Lionel Chevrier a déclaré aux Communes, hier, qu'il n'avait rien à annoncer sur l'enquête commencée sur la hausse du prix du sucre.

Dans une violente sortie contre le séparatisme Le sénateur Lefrançois réaffirme la grande fidélité des Canadiens français à la Couronne britannique

OTTAWA, (DNC). — Dans le cours d'une vigoureuse attaque contre le terrorisme et le séparatisme, le sénateur J.-Eugène Lefrançois, cédant aux élans de dévotion qu'avait inspirés Londres au premier ministre Jean Lesage il y a deux semaines, a protesté hier de la fidélité du Québec à la Couronne britannique.

"Nous, du Québec, a-t-il dit en proposant au Sénat l'adoption de l'adresse en réponse au discours du Trône, avons été traditionnellement les Canadiens les plus authentiques possible et les plus fidèles à la Couronne britannique."

"Le premier ministre du Québec l'a répété à Londres il y a quelques jours..." M. Lefrançois a pris prétexte du passage du discours du Trône où l'on revêtit l'intention du gouvernement fédéral de consulter fréquemment les provinces pour faire une sortie contre le terrorisme et le séparatisme.

"Ces conversations avec les provinces, a dit le sénateur, remontrant à la surface certains problèmes qui sont propres à ma province, Québec. Je pense présentement à ces individus fomenteurs de discorde qui semment la terreur dans la ville de Montréal. Leur philosophie est celle des communistes et ils cherchent le renversement de l'ordre établi et l'établissement d'un nouveau régime par la violence. L'expérience prouve que ceux qui sont les auteurs de violence souffrent eux-mêmes par la violence."

"Je ne sais pas qui est responsable de ces actes dangereux, mais je sais, comme le disait lui-même le premier ministre de la province de Québec, que ceux-ci causent un tort immense à notre province. Non seulement seront nous affectés au point de vue économique et industriel, mais aussi dans le domaine de l'entente entre les divers groupements du Canada."

"Actuellement, nous sommes au point où nos compatriotes de langue anglaise sont prêts à coopérer avec nous dans le but de faire respecter les termes de la Confédération. On a dit à plusieurs reprises que c'est une dernière chance, mais il y en a qui ne veulent même pas qu'il y ait une dernière chance. Ils veulent saboter la constitution. Il faut prendre les moyens nécessaires pour combattre et éliminer immédiatement ces individus qui font du tort à notre province."

Chevrier: l'enquête sur le terrorisme est de juridiction municipale et provinciale

OTTAWA — Le ministre de la justice M. Lionel Chevrier a fait savoir aux Communes hier que l'enquête sur les actes de terrorisme au Québec relève avant tout des autorités municipales et provinciales.

Il a néanmoins ajouté que le premier ministre Jean Lesage a demandé une aide accrue de la Gendarmerie Royale et que la police fédérale coopérerait de son mieux avec les autorités provinciales.

M. Douglas Fisher, député néo-démocrate de Port-Arthur, avait demandé au ministre de la Justice s'il avait examiné les capacités des services de sécurité et de renseignement de la Gendarmerie royale à la lumière de leur échec apparent dans la chasse aux terroristes.

Le député néo-démocrate a en outre demandé si le gouvernement considérerait le Front de libération québécois comme une menace à la sécurité de l'Etat. M. Chevrier a répondu à cette question en disant que l'enquête relevait du gouvernement provincial.

"Mais il faut aussi que les droits légitimes de la province de Québec soient reconnus..."

Le séparatisme

"Je pense encore qu'il serait anormal que le Québec, en majorité, puisse rêver de séparatisme, a dit le sénateur Lefrançois. Nous, du Québec, avons été traditionnellement les Canadiens les plus authentiques possible et les plus fidèles à la Couronne britannique. Deux fois, nos ancêtres ont repoussé victorieusement des attaques américaines... C'est historiquement reconnu que si les Américains n'ont pas conquis le Canada, c'est grâce à la résistance des Canadiens français. Le premier ministre du Québec l'a répété à Londres il y a quelques jours. Les Canadiens de langue française continuent de constituer le meilleur rempart contre l'américanisation du Canada. Notre pays est soumis à l'influence constante de la république du sud par la radio, la télévision, le cinéma et la littérature. A cause de la langue, le Québec résiste plus facilement à cette invasion culturelle accompagnée de la présence des capitaux américains en notre industrie."

Pour corriger le malaise qui anime la Confédération, le sénateur Lefrançois met sa confiance dans l'enquête à laquelle le gouvernement fédéral compte procéder bientôt sur l'état des rapports entre les deux groupes ethniques.

"On peut croire en toute confiance que l'enquête sur le biculturalisme au Canada révélera les causes de certain malaise qui existe au pays et permettra d'appliquer des remèdes en conséquence."



Ottawa ne perçoit pas plus de 50% des taxes dues par les corporations

TORONTO. — Un ancien comptable du ministère du revenu a déclaré hier devant les membres de la commission d'enquête Carter sur la fiscalité que pas plus de 50 p.c. des entreprises canadiennes ne versent au gouvernement fédéral les taxes qui devraient être perçues sur tous les biens produits au Canada.

M. John Stanley Robbins a demandé que le taux de la taxe soit réduit de 11 à six p.c. et soit appliqué à tous les biens. Le trésor fédéral serait ainsi enrichi de plusieurs millions de dollars, dit-il.

Après avoir énuméré des groupes d'industries qui n'ont pas à payer de taxes, M. Robbins ajoute: "Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi un homme qui élève sa famille doit payer une taxe de 11 p.c. sur les souliers et les vêtements de ses enfants alors que l'entrepreneur qui construit une maison peut acheter ses matériaux sans verser de taxe de vente."

M. Robbins rappelle que l'Association des constructeurs a déjà envoyé une délégation à Ottawa pour obtenir l'abolition de la taxe sur les matériaux de construction, afin de ne pas occasionner de hausses du prix de la maison pour le petit propriétaire, mais qu'un mois après l'abolition de cette taxe, le prix de la maison était quand même haussé de 20 p.c.

Le gouvernement songe à garder le citoyen contre sa propre bureaucratie

OTTAWA. — Le gouvernement fédéral a suggéré, hier, que le Parlement prenne lui-même une décision sur l'opportunité de créer un organisme spécial qui protégerait les petites gens contre la grande machine bureaucratique d'Ottawa.

Le ministre de la justice, M. Lionel Chevrier, a déclaré en Chambre que le comité de la procédure, aux Communes, pourrait considérer des suggestions relatives à la nomination d'un commissaire parlementaire, lequel serait chargé d'étudier les plaintes du public qui se sont lées dans ses rapports avec les autorités gouvernementales.

Il existe en Suède deux commissaires aux fonctions semblables, et qui agissent comme entremetteur entre le public et le gouvernement.

Un bill ressemblant à la question qu'a commentée le ministre de la justice a été introduit au Parlement au cours de la dernière session, par le député conservateur Art Smith, de Calgary-Sud, qui a choisi de ne pas brigrer les suffrages aux dernières élections.

M. Douglas Fisher, député néo-démocrate de Port-Arthur,

avait proposé au début de la présente session qu'un conseil parlementaire soit créé, qui examinerait les "reproches que des citoyens peuvent parfois formuler sur leurs rapports avec l'administration fédérale du Canada."

M. Andrew Brewin, député néo-démocrate de Toronto Greenwood, a demandé à M. Chevrier d'exprimer les vœux du gouvernement sur cette question.

"Il me semble, a répondu M. Chevrier, que cette question relève du Parlement et non pas du ministère de la justice". M. Chevrier a ensuite exprimé l'opinion que la proposition du député Fisher pouvait probablement tomber dans le domaine du comité de la procédure, aux Communes, qui sera institué au cours de la présente session et qui présidera la présidence de la Chambre, M. Alan Macnaughton.

COLLÈGE FRANÇAIS

5217 d L'ESPLANADE

(Coin Fairmount près Outremont)

Tél. 272-0754

COURS SECONDAIRE

Eléments latins, syntaxe, méthode, versification.

Subventions des Commissions scolaires.

Programme de l'Université de Montréal.

PROFESSEURS FRANÇAIS

OUVERTURE D'UNE NOUVELLE CLASSE D'ELEMENTS LATINS

EXAMENS D'ADMISSION SAMEDI,

17 mai, 24 mai, 31 mai, 9 à 12 hrs

N.B.—Les élèves de 6e et 7e des commissions scolaires ayant plus de 85% subissent seulement un test d'aptitudes.

HEURES D'AFFAIRES : 9 H. 30 À 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 H.

Le nouveau Dupuis

confection GRATUITE de vos draperies

si vous achetez votre tissu chez Dupuis suggestions avantageuses :

tissu "DUPREX" acétate/viscose largeur 45 po. — la verge

Plusieurs dessins au choix : modernes, semi-modernes, fleuris aux nouvelles teintes décoratives sur fond blanc, beige, champagne.

"Arnel" miracle tissu incomparable largeur 46 po. — la verge

Lavable, peu de repassage avec un fer (indication laine), résiste aux rayons du soleil. Riches et nouveaux dessins fleuris, modernes, etc., sur fond blanc, champagne, beige.

"terylène" largeur 45 po. — la verge

Texture bouclée ou semi-bouclée... tissu merveilleux, lavable, pas de repassage, résiste au soleil. Beaux motifs aux teintes nouvelles sur fond blanc ou beige.

HAUTEUR MINIMUM : 72 POUCES

DUPUIS — CINQUIÈME, RAYON 746

LIVRAISON — Délai de 2 à 3 semaines de la date de la commande pour confection.

SERVICE GRATUIT D'ACHATS À DOMICILE

Bureau spécial destiné à prendre les mesures dans votre foyer et à soumettre des échantillons pour

• DRAPERIES • HOUSSES • STORES • RIDEAUX • TAPIS MUR A MUR • PORTES PLIANTES

Composez VI. 2-5151 — Poste 386

Therrien: plaidoyer en faveur d'un bilinguisme authentique

Un membre de la commission d'enquête Glasco, M. Eugène Therrien, a demandé que le "parlement du Canada proclame le plus tôt possible, sans ambages, sans restrictions et sans ambiguïtés que le pays est bilingue".

M. Therrien définit ainsi un pays bilingue: celui "où coexistent et ont droit de coexister côte-à-côte avec les mêmes droits et les mêmes privilèges deux langues et deux cultures".

Devant le cercle des avocats fédéraux, M. Therrien a signalé que l'on ne peut régler le problème au retarder la solution par de vagues déclarations et des demi-mesures.

"Le gouvernement du pays et la nation canadienne-anglaise, dit-il, ne peuvent plus opposer l'ignorance aux revendications que le Canada français considère de droit légitime."

Le Canada a une monnaie bilingue, des timbres bilingues, des chèques bilingues, une radio-télévision de langue anglaise et une de langue française.

"Il serait à mon sens absurde, dit M. Therrien, que le Canada ait accepté ces mesures les unes les autres et se soit imposé la dépense qui en est la conséquence si le pays n'est pas bilingue."

Il a demandé que tous ceux qui sont dans la fonction publique connaissent mieux la langue et la culture de l'autre groupe pour le plus grand bien de l'administration.

En démocratie, a conclu M. Therrien, le parlement représente le peuple. Et si le peuple ne désire pas le règlement de ce problème essentiel pour le Canada français, le bilinguisme dans la fonction publique et au Canada, nous sommes et demeurerons dans une impasse."

Montréal possède la plus belle population de jeunes arbres

Montréal possède la plus belle population de jeunes arbres de toutes les grandes villes de l'Amérique du Nord et ce en dépit du climat très défavorable, a déclaré hier M. Joseph Dumont, surintendant de la division des arbres du service des parcs.

Parlant devant les membres du club St-Laurent-Kiwanis, en l'hôtel Ritz-Carlton, M. Dumont a dit que si Montréal jouissait des mêmes conditions climatiques que New York, la métropole serait un véritable parc du nord au sud et de l'est à l'ouest.

d'une politique de plantation d'arbres la plus d'avant-garde en Amérique du Nord."

Le surintendant de la division des arbres a fait une comparaison avec la ville de San Francisco où l'on voit peu d'arbres et ceux qui existent poussent dans des baquets appartenant à des particuliers.

Même si l'administration de San Francisco encourage la plantation d'arbres, elle laisse les particuliers s'en occuper. Cependant les résultats sont loin d'être ceux obtenus à Montréal où en sept ans la population d'arbres a augmenté de 40.000 tandis qu'à San Francisco elle n'a augmenté que de 400 pour la même période.